

futuribles

analyse et prospective

**Les civilisations
sont-elles mortelles ?**

Mondialisation et gouvernance

L'eau en Afrique de l'Ouest

Les pyramides de Madoff

futuribles

NUMÉRO 359 • JANVIER 2010

Bons vœux pour 2010 ! 3
Hugues de Jouvenel

Les civilisations sont-elles mortelles ? 5
Nicole Morgan

La démocratie et ses mythes 15
L'urgence d'une démocratie intelligente
Kimon Valaskakis

L'eau en Afrique : disponibilité et accès 33
Catherine Baron

FORUM

Les pyramides de Madoff 57
L'imposture de Bernard Madoff en révèle bien d'autres
Jacques Bichot

TRIBUNE EUROPÉENNE

Onze ans d'euro, et après ? 73
Jean-François Drevet

ACTUALITÉS PROSPECTIVES

81
Un marché prometteur : les pauvres / L'essor des mompreneurs / L'entreprise : l'impératif du développement durable / Les Objectifs du millénaire encore méconnus / En finir avec la fracture numérique / Les enseignants du secondaire et le travail en équipe / Mobilité : vers une dualité ruraux-urbains ?

BIBLIOGRAPHIE

91
J.-M. Chevalier. Les Nouveaux Défis de l'énergie / N. Stern. The Global Deal: Climate Change and the Creation of a New Era of Progress and Prosperity / J.-Y. Carfantan. Le Choc alimentaire mondial. Ce qui nous attend demain / O. Galland. Les Jeunes Français ont-ils raison d'avoir peur ? Éléments de réponse / G. Lambert. Vérole, cancer & cie. La société des maladies / J.-M. Besnier. Demain les posthumains

ABSTRACTS

103

BONS VŒUX POUR 2010 !

L'éditorial d'Hugues de Jouvenel

Nous voici déjà en 2010. Cette année fut longtemps l'horizon ultime de nombreuses études de prospective. Je viens donc par curiosité de relire différents travaux que nous avons réalisés à Futuribles depuis 20 ans¹. Il s'agissait là d'exercices de prospective exploratoire, donc visant à éclairer quel était le spectre des futurs possibles.

Un de leurs points communs, peu ordinaire dans les années 1990, résidait dans l'analyse que nous faisons alors de la mondialisation et de son corollaire, la concurrence internationale, de la faiblesse relative du système productif français et donc de la nécessité de le revitaliser. Un autre point commun à ces travaux, encore plus iconoclaste, résidait dans la constante dénonciation du mythe d'un retour à une croissance économique dynamique et durable, entraînant une forte création nette d'emplois.

Cette perspective amenait, dans les années 1990, nombre d'experts à postuler l'éradication prochaine du chômage, sinon même un grave déficit de main-d'œuvre, y compris parce qu'ils pensaient que la population active, à partir de 2006, commencerait à diminuer. Tout au contraire, notre crainte était que la

France souffre, dans les années 2010, simultanément d'un sous-emploi endémique et de l'escalade des dépenses de santé et de retraite résultant du vieillissement démographique.

Tel était le scénario tendanciel, celui qui risquait de se réaliser si aucune réforme majeure n'était entreprise. Ce scénario, à nos yeux, ne pouvait qu'entraîner, outre un endettement public très important, des tensions sociales très fortes, sinon des explosions majeures. Rien d'aussi dramatique que ce que nous imaginions — hormis le chômage des jeunes — n'est à ce jour intervenu. Le corps social a, pour l'instant, mieux résisté que nous ne l'anticipions ; les responsables — en dépit des quelques mesures adoptées — sont, quant à eux, restés sourds à nos alertes. Celles-ci, donc, n'auraient-elles servi à rien ?

Sur un registre différent, nous avons largement fait écho dans les colonnes de Futuribles aux objectifs ambitieux, fixés à l'horizon 2010, par le conseil européen de Lisbonne de mars 2000. Celui de faire de l'Union européenne (UE) « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Celui d'atteindre un taux d'emploi de 70 % de la population active, ou encore de

1. Deux exemples : les travaux sur « la France à l'horizon 2010 » réalisés en 1993 et brièvement résumés in JOUVENEL Hugues (de). « La société française à l'horizon 2010. Quelques éléments de cadrage ». *Futuribles*, n° 186, avril 1994, pp. 49-72 ; et l'étude sur « l'avenir des retraites » in DELANNOY Benjamin, JOUVENEL Hugues (de) et PARANT Alain. « Les retraites en France à l'horizon 2040. Un essai de prospective ». *Futuribles*, n° 268, octobre 2001, pp. 5-30.

consacrer 3 % du PIB (produit intérieur brut) à la recherche-développement. Tout cela, soyons honnêtes, dans le plus grand respect, malgré l'établissement de la Méthode ouverte de coordination (MOC), des spécificités nationales.

Dressant un état des lieux de « la stratégie de Lisbonne à mi-parcours » dans la revue *Futuribles* de juillet-août 2005², nos auteurs ne manquaient pas de préciser que l'UE était mal partie pour atteindre les objectifs affichés. Jean Pisani-Ferry y soulignait d'ailleurs, avec une belle clairovoyance, la nécessité d'assouplir les critères de Maastricht³. Il écrivait, en effet, que « la mise en œuvre de la surveillance budgétaire a été [...] défailante. Le recours à divers gimmicks comptables [...] très répandu ».

Au regard de ces anticipations malheureusement avérées, il est légitime de s'interroger sur l'utilité des efforts de veille et d'anticipation dès lors qu'ils n'entraînent pas d'actions et que rien n'est entrepris pour atteindre les objectifs que l'on s'assigne. Toutefois, étant sans doute incurable, je persiste à penser que sans un minimum d'anticipation, nous deviendrions vite esclaves des événements et que, sans projet, nous resterions hagards et impuissants.

Une chose m'apparaît évidente : la résistance au changement particulièrement forte des Européens, et

des Français notamment, et donc l'urgence de s'y atteler tellement celui-ci est long à introduire et à faire fructifier.

L'année 2009 s'est achevée avec le sommet de Copenhague qui, malgré les controverses compréhensibles qui s'y sont développées, a témoigné de la prise de conscience renouvelée par la communauté internationale de l'effet de serre que Svante Arrhenius avait lui-même anticipé en 1896⁴.

Faudra-t-il attendre encore plus d'un siècle pour tirer les conséquences d'un autre processus, tout aussi inquiétant : celui de la croissance démographique et, surtout, du nombre croissant d'individus aspirant à adopter un modèle de développement de type occidental et s'invitant légitimement au banquet d'une planète dont les ressources sont limitées et de plus en plus convoitées, les écosystèmes fragiles et de plus en plus menacés ?

Qu'on le veuille ou non, je crois qu'il y a urgence. Peut-être est-ce une opportunité qu'il nous faut saisir plutôt qu'une menace dont nous devons nous plaindre. Une chance assurément pour ceux qui veulent être les artisans d'une nouvelle ère, plutôt que les victimes de pyramides à la Madoff. Bonne année à nos lecteurs qui, contre vents et marées, pensent qu'aucune fatalité ne les guette et que l'avenir leur appartient encore un peu. ■

2. « La stratégie de Lisbonne à mi-parcours ». *Futuribles*, n° 310, juillet-août 2005, dossier spécial, pp. 31-66.

3. PISANI-FERRY Jean. « La réforme du Pacte de stabilité : ni règles, ni discrétion ? » *Futuribles*, n° 310, juillet-août 2005, pp. 51-58.

4. ARRHENIUS Svante. « On the Influence of Carbonic Acid in the Air upon the Temperature of the Ground ». *Philosophical Magazine and Journal of Science*, vol. 5, n° 41, avril 1896, pp. 237-276.

Les civilisations sont-elles mortelles ?

PAR NICOLE MORGAN ¹

« Nous autres, civilisations, lançait Paul Valéry au début du XX^e siècle, nous savons maintenant que nous sommes mortelles. » Le coup fut douloureux pour la pensée occidentale, déjà ébranlée, à la fin du XIX^e siècle, par l'annonce nietzschéenne de la mort consommée de Dieu. Ainsi, ceux qui ne croyaient plus aux arrière-mondes religieux éternels devaient s'habituer à vivre sans l'espoir d'une raison transcendante immortelle, énoncée par les lumières.

À cette angoisse de la finitude, s'ajoute aujourd'hui, souligne Nicole Morgan dans cet article, des prises de conscience éprouvantes : la perte de la suprématie de la civilisation occidentale, l'extinction de cultures locales et surtout « la mort, que l'on dit probable à moyen terme, de l'humanité, précipitée par son impossibilité de gérer raisonnablement ses ressources et de maîtriser ses techniques ».

L'espoir, s'il y en a un, avance l'auteur, se trouve aujourd'hui dans une écologie des savoirs et une civilisation mondiale unique dont les valeurs commencent à se dessiner. Des valeurs toutefois si étrangères à l'humanité, précise-t-elle, qu'elles remettent en question la « stabilité de l'Homo sapiens ». T.P. ■

1. Nicole Morgan est professeur titulaire au Collège militaire royal du Canada où elle enseigne la philosophie politique. Cet article, tiré d'une conférence donnée par Nicole Morgan aux « Chemins de la pensée » à l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), est publié dans *Futuribles* avec l'aimable autorisation de la revue *Cosmopolis*.

Rien de nouveau sous le soleil ?

En 1919, alors que l'Europe sortait affaiblie d'une guerre particulièrement sinon stupidement meurtrière, Paul Valéry² refléta l'angoisse de son époque en soupirant à haute plume : « Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles. » L'idée en soi était bien peu originale : le thème de la finitude humaine revient périodiquement dans les mythes et épopées que l'humanité se raconte à elle-même avec plus ou moins de talent. Salomon et Platon nous avaient prévenus il y a bien longtemps. Pourquoi s'étonner ? « Il n'y a rien et n'y aura jamais rien de nouveau sous le soleil » ; la vie ici-bas, individuelle ou collective, est vouée à la mort.

La chrétienté a repris le thème avec un enthousiasme qui frisait le fanatisme expurgatoire, toutefois ces gémississements n'avaient rien de désespérant puisqu'ils servaient de faire-valoir à la promesse d'un arrière-monde imputrescible, éternel et immuable, le royaume hors temps des idées pour les philosophes ou de Dieu pour les croyants. L'essentiel est que la mort, idée insupportable à la psyché humaine, soit transcendée. Nous pouvons faire face au retour inéluctable à la poussière puisqu'on nous promet qu'elle sera baignée dans la lumière.

L'étincelle fut reprise, il va de soit, par les lumières que l'on décrit comme l'évacuation des arrière-mondes religieux et l'avènement de

la raison. Cela n'est pas tout à fait exact. Certes, les lumières ont évacué les révélations mystiques des arrière-mondes et ont renoncé à un paradis peuplé d'anges, mais elles ont gardé, plus pur que jamais, le désir d'immortalité en remplaçant un mot (Dieu) par un autre (raison transcendante), déplaçant ainsi l'espoir de l'au-delà vers l'en deçà d'une éternité historique qui a pour nom « marche de la civilisation », étendue à l'horizon de toute l'humanité. Nous parlons ici non pas d'un simple dépassement de la vie individuelle par une famille, une culture ou une civilisation, la structure la plus forte des regroupements humains, mais bien du dépassement de la vie individuelle par l'idée plus communément appelée progrès.

Les idéaux archétypes platoniciens se firent lois catégoriques énoncées par Kant. Le maître de Königsberg s'est persuadé sans trop de difficultés qu'il avait prouvé à jamais que les lois morales avaient valeur d'évidence universelle mathématique. Qui ne les acceptait pas était, comme au temps d'Athènes, relégué en dehors des murs idéologiques de la cité, lieu de LA civilisation et de LA culture, et avait pour nom « barbare ». Les « matins qui chantent » promis par Marx et autres promesses de progrès remplacèrent les paradis remplis d'anges. Ajoutons que les deux évidences, religieuse et philosophique, n'étaient en rien exclusives, offrant ainsi une double garantie aux angoissés du retour à la poussière totale. Les plus confiants pouvaient penser que non seulement leurs valeurs collec-

2. VALÉRY Paul. « La crise de l'esprit ». In *Europes de l'antiquité au XX^e siècle*. Paris : Robert Laffont, 2000, p. 405-414 (1^{ère} publication en anglais, dans *Athenæus*, avril-mai 1919).

tives allaient civiliser le monde dans les siècles des siècles, mais qu'ils pourraient, après leur mort rejoindre Dieu.

Mais le soupçon s'est répandu. L'angoisse des finitudes a imprégné petit à petit la pensée occidentale de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e, une époque particulièrement fertile, notons-le, en remueménage de toutes sortes. Nietzsche annonça en 1882, qu'après une longue agonie, non seulement Dieu était officiellement mort³ mais, nous dit Zarathoustra, « son cadavre empestait le monde ». En 1918, Oswald Spengler, dans *Le Déclin de l'Occident*⁴, avança l'hypothèse que l'histoire humaine n'avait pas de sens déterminé qui présidait à l'avènement de LA civilisation. Il n'y a pas une civilisation mais des cultures qui sont repliées sur elles-mêmes et n'ont aucune communication, influence ou compréhension réciproques. Comme toute entité individuelle, elles naissent, vieillissent et meurent. La civilisation occidentale, dont Spengler annonçait « le déclin imminent », ne ferait certes pas exception et avait, selon lui, amorcé sa descente entropique.

Quelques mois plus tard ce fut au tour de Paul Valéry de lancer la phrase choc que l'on connaît. L'Occident a pris une distance par rapport à lui-même. Il devient maintenant concevable que tout ce corpus

d'idéaux, d'art, de lois et de sciences qui forme notre « haute civilisation », incarnation de l'idée, ne soit qu'un corpus comme un autre, parmi les autres, et donc voué à la finitude et à la disparition totale. Il faut lire le texte de Paul Valéry jusqu'au bout pour comprendre que sa lamentation n'est pas un vague à l'âme romantique, mais bien la prise de conscience d'un relativisme historique.

« Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles. Nous avons entendu parler de mondes disparus tout entiers, d'empires coulés à pic avec tous leurs hommes et tous leurs engins ; descendus au fond inexploitable des siècles avec leurs dieux et leurs lois, leurs académies et leurs sciences pures et appliquées, avec leurs grammaires, leurs dictionnaires, leurs classiques, leurs romantiques et leurs symbolistes, leurs critiques et les critiques de leurs critiques. [...] »

« Élam, Ninive, Babylone étaient de beaux noms vagues, et la ruine totale de ces mondes avait aussi peu de signification pour nous que leur existence même. Mais France, Angleterre, Russie... ce seraient aussi de beaux noms. Lusitania aussi est un beau nom. Et nous voyons maintenant que l'abîme de l'histoire est assez grand pour tout le monde. Nous sentons qu'une civilisation a la

3. « Dieu est mort ! Dieu reste mort ! Et c'est nous qui l'avons tué ! Comment nous consoler, nous, les meurtriers des meurtriers ? Ce que le monde avait possédé jusqu'alors de plus sacré et de plus puissant a perdu son sang sous nos couteaux — qui essuiera ce sang de nos mains ? Quelle eau lustrale pourra jamais nous purifier ? Quelles solennités expiatoires, quels jeux sacrés nous faudra-t-il inventer ? » In NIETZSCHE Friedrich. *Le Gai Savoir*. Paris : Club français du livre, traduction de Pierre Klossowski, 1957 (1882), p. 208.

4. SPENGLER Oswald. *Le Déclin de l'Occident. Esquisse d'une morphologie de l'histoire universelle*. Paris : Gallimard, 1948.

même fragilité qu'une vie. » Ce fut l'époque des phrases choc. Sous une lumière déclinante, Dostoïevski assena le coup de grâce dans son chef d'œuvre *Les Frères Karamazov* : « Si Dieu n'existe pas tout est permis ⁵. »

Si les phrases sont lapidaires et les formules font frémir l'*intelligentsia*, dans le temps réel des villages et des villes, les croyances en Dieu et / ou dans le progrès se côtoient toujours et s'affrontent quelquefois dans la violence, d'autres fois dans la bonne humeur grâce au talent, pour ne citer qu'eux, de Marcel Pagnol ou Giovannino Guareschi. Forts d'un savoir en pleine expansion dans le domaine des sciences sociales, les historiens se départissent des formules peu nuancées.

Fernand Braudel, entre autres, a tenté de nous rassurer comme nous rassurons nos enfants qui découvrent la mort en leur parlant de vie longue suivie d'un long sommeil. « Ce que l'historien des civilisations peut affirmer, mieux qu'aucun autre, nous promet-il, c'est que les civilisations sont des réalités de très longue durée. Elles ne sont pas "mortelles", à l'échelle de notre vie individuelle surtout, malgré la phrase trop célèbre de Paul Valéry. Je veux

dire que les accidents mortels, s'ils existent et ils existent, bien entendu, et peuvent disloquer leurs constellations fondamentales, les frappent infiniment moins souvent qu'on ne le pense. Dans bien des cas, il ne s'agit que de mises en sommeil ⁶. »

D'autres cas d'espèce sont possibles et ont été l'objet d'études sans nombre : certaines civilisations ont disparu radicalement ⁷, d'autres ont perduré mais ont été plus ou moins assimilées par d'autres civilisations ⁸ ; certaines se sont réveillées, d'autres semblent endormies à jamais ; certaines sont pétrifiées, d'autres se transforment.

Mais si elles ne meurent pas toutes, toutes vieillissent.

À l'aune de ce schéma « classique », l'Occident vieillit, c'est inévitable, et perd l'hégémonie dont il a bénéficié pendant des siècles. Sa supériorité économique n'est plus, sa supériorité militaire est remise en question, sa culture n'est plus prééminente, à l'exception de celle d'Hollywood, et ses valeurs, encore toutes chrétiennes, sont remises en question de l'extérieur et de l'intérieur par d'autres civilisations qui semblent renaître de leurs cendres,

5. « Que faire, si Dieu n'existe pas, si Rokitine a raison de prétendre que c'est une idée forgée par l'humanité ? Dans ce cas, l'homme serait le roi de la Terre, de l'Univers. Très bien ! Seulement, comment sera-t-il vertueux sans Dieu ? Je me le demande. En effet, qui l'homme aimera-t-il ? À qui chantera-t-il des hymnes de reconnaissance ? Rokitine rit. Il dit qu'on peut aimer l'humanité sans Dieu. Ce morveux peut l'affirmer, moi je ne puis le comprendre. » In DOSTOÏEVSKI Fédor. *Les Frères Karamazov*. 4^e partie, Livre XI, chapitre 4, 1880 (traduction Henri Mongault).

6. Ce texte est extrait de l'article de Fernand Braudel « Histoire des Civilisations : le passé explique le présent », publié en 1959 dans *L'Encyclopédie française*, et repris In BRAUDEL Fernand. *Les Ambitions de l'histoire*. Paris : Éditions de Fallois, 1997, 259 p.

7. WRIGHT Ronald. *Brève histoire du progrès*. Montréal : Hurtubise HMH, 2006, p. 206.

8. KAGAN Donald. *The End of the Roman Empire: Decline or Transformation?* Lexington : D.C. Heath & Co, 1992, 172 p.

après ce long sommeil dont nous parle Braudel.

La question prend de nouveaux reliefs et les mots glissent. L'Occident pense à la fin de la civilisation lumière, la sienne, en termes de retour à la barbarie, *extra-muros* au sens propre du terme mais aussi en son sein. Les peurs, angoisses et fantasmes prennent la forme classique de peur intense de la jeunesse et celle renouvelée du péril jaune ou des guerriers de l'islam.

Les Barbares !

Nos enfants ne sont plus nos enfants !

Même si notre mémoire collective a gardé l'image des chevauchées barbares qui ont presque détruit la civilisation gréco-romaine, notre première peur, partagée par toutes les civilisations, est que nos propres enfants vont détruire leur héritage. *Chronos*, le Temps, les dévorait à la naissance afin d'échapper au destin qui nous nie.

Platon, le philosophe de l'angoisse de la temporalité, en a fait le fondement de sa République. L'honneur, code moral de la timocratie est mené à mal par les fils même des généraux qui se vautrent dans le luxe offert par leurs pères. Platon cherche et pense trouver un modèle

politique qui va arrêter le processus, insupportable à l'âme humaine, et nous permettre de mourir dans la certitude que nos valeurs sont éternelles et que notre passage sur terre n'aura pas été vain.

La suite est une longue litanie (dans toutes les civilisations) de plainte des anciens qui ne se reconnaissent plus dans leur progéniture toujours qualifiée de décadente. Chaque époque a ses chroniqueurs et poètes de l'angoisse générationnelle, angoisse qui a quelques raisons d'être car l'hostilité des jeunes envers les personnes âgées est réelle et a toujours été.

À l'aube du troisième millénaire, le passage est d'autant difficile qu'il va au-delà de la plainte classique de l'abandon des valeurs d'une culture pour devenir angoisse anthropologique. Les technologies (de l'informatique et du biologique) changent l'essence de l'animal politique, en ce qu'elles altèrent la manière dont les êtres humains métabolisent les nourritures, qu'elles soient matérielles ou cognitives. Ces changements ne sont ni individuels ni culturels mais universels, et s'intègrent dans le code génétique⁹. Le *Sapiens*, qui fut aussi stable que le climat depuis trente mille ans, serait-il « mortel » ? La question du posthumain a quitté le domaine de la science-fiction et fait l'objet de colloques attentifs¹⁰ et d'ouvrages universitaires¹¹.

9. SCHWARTZ-MORGAN Nicole. « Loose Cannons in Cyberspace ». In LAST David et HORN Bernd. *Choice of Force: Special Operations for Canada*. Montréal : McGill - Queen's University Press, 2005, 328 p.

10. C'est pour susciter la réflexion sur la problématique éthique internationale « L'Homme biotech : humain ou posthumain ? » qu'un colloque interdisciplinaire et interuniversitaire s'est tenu lors du 73^e congrès annuel de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), à l'université du Québec à Chicoutimi en 2005.

11. Voir notamment LECOURT Dominique. *Humain, posthumain*. Paris : Presses universitaires de France (PUF), 2003, 192 p. ; BABIN Dominique. *PH1 : Manuel d'usage et d'entretien du post-humain*.

Péril jaune et guerriers d'Allah

Mais cette angoisse est pour l'instant à fleur de conscience : d'autres peurs démographiques sont davantage présentes, sinon urgentes dans la pensée occidentale. Il y a pléthore d'ouvrages sur le même thème : une explosion démographique *intra-* et *extra-muros* serait en train de faire basculer la balance des pouvoirs et détruire l'Occident.

Les peurs de l'immigration explosive et dévorante sont fortement exprimées aux États-Unis. Certains, comme Mark Steyn, dans son livre au titre évocateur, *America Alone: The End of the World as We Know It*¹², compare la croissance de la population musulmane au sein de l'Europe à un génocide. Selon lui, l'Europe, faute de s'être reproduite sera envahie démographiquement. L'Amérique est le seul espoir de survie de la civilisation.

Ce à quoi Patrick J. Buchanan, dans un livre au titre tout aussi évocateur, *The Death of the West*¹³, lui répond que les États-Unis affaiblis par les débordements de leur *melting-pot* ne pourraient pas prendre la relève et sont voués au même sort.

Les « barbares », inassimilables (de race et religion différentes) et en grand nombre, sont dans la cité et aux portes de la cité, laquelle est aujourd'hui incapable de maintenir son hégémonie et d'intégrer dans sa culture une immigration sauvage venue du tiers-monde.

Quelquefois la menace se cache en filigrane de concepts ambigus. Au Canada, on désigne l'étranger par le terme vague, et à juste titre controversé, de « minorité visible¹⁴ ». On projette que dans cinq ans les minorités visibles de Toronto seront majorité, un changement rapide s'il en est puisqu'elles étaient encore « invisibles », démographiquement parlant, en 1950.

Est-ce bien nouveau ? La dynamique des mouvements migratoires a, après tout, formé l'Europe et l'Amérique du Nord, et les cultures se sont fondues dans le *melting-pot*. Mais il s'agit ici d'une autre dynamique, car ce qui est déclaré « visible », n'est pas tant la couleur de la peau que l'affiliation à d'autres civilisations et cultures. Jusqu'en 1950, les mouvements migratoires en Europe comme en Amérique du Nord étaient endogènes au monde chrétien, qui a formé le socle moral et

Paris : Flammarion, 2004, 252 p. ; ROBITAILLE Antoine. *Le Nouvel Homme nouveau. Voyage dans les utopies de la posthumanité*. Montréal : Boréal, 2007, 220 p. ; BARON Denis. *La Chair mutante. Fabrique d'un posthumain*. Paris : Dis Voir, 2008, 93 p. ; et DORTIER Jean-François. « Posthumain : vers un être cyborg ». *Sciences humaines*, n° 200, janvier 2009, p. 65.

12. STEYN Mark. *America Alone: The End of the World as We Know It*. Washington, D.C. : Regnery Publishing Inc., 2006, 214 p.

13. BUCHANAN Patrick J. *The Death of the West: How Dying Populations and Immigrant Invasions Imperil Our Country and Civilization*. New York : Thomas Dunne Books / St. Martin's Griffin, 2002, 308 p.

14. En 2001, près de quatre millions de personnes au Canada s'étaient identifiées comme étant des membres des minorités visibles, ce qui constitue 13,4 % de l'ensemble de la population. Cette proportion a augmenté de façon constante au cours des 20 dernières années. En 1981, les 1,1 million de membres des minorités visibles formaient 4,7 % de la population totale. Ce n'est qu'un début car la population de minorités visibles croît beaucoup plus rapidement que l'ensemble de la population. *Source* : Statistique Canada.

politique de ce qu'on appelle la civilisation occidentale. Le « même » intégrait le « même » et les quelques petites différences de langage et de mœurs régionales ne faisaient pas obstacle aux lois politiques et sociales communes. Elles ne faisaient qu'ajouter des nuances. Aujourd'hui, l'immigrant est « l'autre », d'autant « autre » qu'il affiche souvent une religion forte et proclame son désir de rester différent sinon de conquérir le territoire d'accueil. Des auteurs parlent d'une conquête de l'Occident menée sur deux fronts : radicalisation interne et guerre terroriste à partir du pays d'origine ¹⁵. Le succès du livre de Samuel Huntington *Le Choc des civilisations* ¹⁶ doit se comprendre dans ce contexte ¹⁷. Dans les discours angoissés, la fin de la civilisation occidentale dont on parle est bien celle de la civilisation judéo-chrétienne au profit de la civilisation musulmane, entre autres, qui imposera de manière forte ses valeurs, son droit et ses mœurs aux colonisés de l'intérieur.

Replaçons le tout à l'échelon mondial. L'Occident se sent d'autant menacé que l'Europe et l'Amérique du Nord ne représentent plus que 11,3 %

et 5,1 % de la population mondiale, et que les pourcentages sont à la baisse, et surtout que des pays émergents, comme la Chine suivie de l'Inde, sont en train de prendre le *leadership* de l'économie mondiale.

Cela dit, est-ce un changement de civilisation ou simplement le déplacement des pôles de pouvoir au sein d'une civilisation mondiale universalisée par les techniques et les moyens de communication. Civilisation amalgame qui est dans la continuité des valeurs occidentales : reconnaissance de l'individu, croyance au progrès, développement de la sphère neutre et universelle de la science et des techniques, prise en charge sociale de l'éducation des jeunes.

Il faut ainsi comprendre le thème du livre si controversé de Francis Fukuyama, *La Fin de l'histoire et le dernier homme* ¹⁸. Ce livre a été critiqué vertement, entre autres par Jacques Derrida ¹⁹, et mal compris. Francis Fukuyama n'a pas figé le temps en une paix éternelle kantienne. Il a simplement cherché la structure universelle qui préside à la mondialisation et l'unifie tout en détruisant une partie des multiplicités.

15. BESSON Sylvain. *La Conquête de l'Occident. Le projet secret des islamistes*. Paris : Seuil, 2005, 222 p.

16. HUNTINGTON Samuel. *Le Choc des civilisations*. Paris : Odile Jacob, 2000 (1996), p. 545.

17. Selon Huntington, les conflits « civilisationnels » peuvent se manifester de plusieurs manières :

— Entre deux civilisations sur leurs frontières. C'est le cas de l'islam au contact des autres civilisations (Bosnie-Herzégovine, Cachemire, Nigeria, Pakistan).

— Entre civilisations du fait de la domination de l'Occident. Les autres civilisations cherchent à s'affirmer face à un Occident dominateur.

— À l'intérieur d'une civilisation. Il y a, dans ce cas, lutte de pouvoir pour le contrôle d'une civilisation, comme la lutte entre islamistes et réformateurs dans le monde islamique.

— Lutte à l'intérieur d'un pays. C'est le cas d'un pays déchiré entre plusieurs civilisations. Samuel Huntington cite la Turquie, le Mexique, la Russie et l'Australie.

18. FUKUYAMA Francis. *La Fin de l'histoire et le dernier homme*. Paris : Flammarion, 1993, 448 p.

19. DERRIDA Jacques. *Spectres de Marx*. Paris : Galilée, 1993, 298 p.

Prenons l'exemple des langues, porteuses de culture et de civilisation. L'on a ainsi calculé que 3 500 langues avaient été réduites au silence ces derniers 100 ans. Le mouvement s'accélère : tous les 15 jours, une langue tombe dans l'oubli. Selon une étude réalisée par l'Institut pour la survie des langues menacées et par la National Geographic Society, dans une centaine d'années, la moitié des 7 000 langues existant aujourd'hui — 80 % de la population de la planète communie au travers de 83 langages — aura disparu. Certes, on va assister à une floraison d'initiatives pour préserver des poches linguistiques, mais il ne faut pas se faire beaucoup d'illusions. La mondialisation impose ses moyens de survie dont la participation à des moyens d'échange financiers, entre autres, qui ne permet pas le « singulier ». Folklores et exotisme perdureront, ils seront même favorisés par la méga-industrie du tourisme et des voyages qui demande la variété des paysages, des saveurs et des mœurs, mais toute culture, petite ou grande, ne pourra continuer à s'exprimer qu'à travers un cadre qui n'est pas déterminé par son lieu et dont elle ne gère pas le temps.

Si nous voulons donner un exemple de cette intégration du multiple dans l'un, il suffit d'aller dans les quartiers réservés aux restaurants dans les grandes villes. Jamais les êtres humains n'ont eu un tel choix d'aliments et de mets offerts par toutes les cultures. Une humanité se parle, échange, mange ensemble, emprunte des recettes, en crée d'autres, mais elle n'est pas mosaïque chatoyante. Le nouveau restaurant thaï, le vendeur de brochettes libanaises, le marchand de

crèmes glacées artisanales, le boulanger de l'île du bout du fleuve, tous doivent travailler dans un strict corpus de lois et de nécessités commerciales dirigées en dehors de tout territoire. Les cultures, quelles qu'elles soient, ne seront plus jamais propriétaires de leur lieu. Elles sont à jamais locataires.

Dans le même ordre d'idées, il suffit de feuilleter les magazines pour comprendre les choix de modes de vie, empruntés un peu partout qui s'offrent maintenant à quiconque veut s'ouvrir à la différence. Tout paraît effectivement si différent, nouveau, révolutionnaire, exotique, mais le « médium est le message » pour reprendre la formule célèbre de Marshall Mac Luhan, et la structure devient l'identitaire unique.

Posons-nous les bonnes questions ?

Allons-nous vers un *clash* des civilisations ou une intégration civilisatrice globale ? La question fait l'objet de débats universitaires intenses sur le temps et l'histoire. Au point où l'on oublie de penser à l'espace au sens tout à fait banal du terme : espace du pouvoir et espace de la population.

Commençons par le pouvoir. Jusqu'ici, toute civilisation avait un centre géographique de pouvoir à partir duquel elle irradiait. La civilisation universelle qui est en train de se mettre en place n'a pas de lieu et son pouvoir est aujourd'hui principalement monétaire. Elle n'habite aucun château ou palais, mais est en constante mouvance sans attachement et responsabilités propres à un lieu. Elle a ceci en commun

avec Attila le Hun, qui a pu conquérir grâce à une supériorité technique mais n'a jamais rien construit. Une fois le lieu envahi épuisé, il partait ailleurs.

Et c'est ici qu'intervient le facteur temps, puisque à partir d'un lieu, cultures et surtout civilisations doivent s'inscrire dans la longue durée faite de rythmes et de répétitions qui définissent le temps. La mondialisation se présente comme une immense machine à homogénéiser et innover, détruire et réactiver, brasser et isoler dans une durée qui ne dure pas. Et en cela, je dirai que ce n'est pas un ordre mondial, créateur de civilisation auquel nous avons à faire, mais à un vortex ²⁰, c'est-à-dire un mouvement sans racines, une force sans durée, un temps sans lieu.

À l'aune d'une explosion démographique, qui réduit l'espace humain *per capita* à une motte de terre, la question qu'il faut peut-être poser est celle de la survie de l'humanité à un vortex totalement prédateur qui ne peut perdurer que s'il trouve d'autres terrains. La réponse se trouve, bien sûr, dans la caractéristique essentielle de l'espace humain : il est limité. Si l'on peut s'enfuir dans le temps ou hors du temps,

ce que l'humanité a passé son temps à faire, l'on ne peut quitter le lieu du temps. Le mythe porteur du progrès, nous dit Ronald Wright, doit être reconsidéré de fond en comble ²¹.



Et c'est d'ailleurs cette prise de conscience d'un bien commun, que l'humain doit gérer s'il veut survivre, qui nous amène à ne pas conclure sur une prédiction qui sent les prophéties du millénaire : « si toutes les civilisations ne sont pas mortelles, l'humanité est mortelle ». Car le vortex est en train d'être repensé dans la continuité des lumières. Pour la première fois de son histoire, les habitants de la planète se sentent responsables de l'humanité (et non plus de leur clan ou de leur culture) et vont devoir négocier leur survie autour de critères à définir où, si l'on veut augmenter nos chances d'atteindre le quatrième millénaire, une charte de droits collectifs devra être rédigée.

Aurons-nous le temps de penser l'espace ? Rien n'est moins certain, mais qu'importe puisque la pensée continue. Toute civilisation n'est après tout que la forme collective de l'espoir. ■

20. MITTELMAN James. *Whither Globalization? The Vortex of Knowledge and Ideology (Rethinking Globalizations)*. New York : Routledge, 2004, 152 p.

21. WRIGHT Ronald. *Op. cit.*

FUTURIBLES INTERNATIONAL - 12 JANVIER 2010

INTRODUCTION À LA VEILLE ET À LA DÉMARCHE PROSPECTIVE CONCEPTS, MÉTHODES ET APPLICATIONS PRATIQUES

ANIMATEUR

Hugues de Jouvenel, directeur général du groupe Futuribles

OBJECTIFS

- Montrer l'utilité de la veille et de la démarche prospective comme instruments d'anticipation au service de la décision et de l'action. Préciser les concepts en usage, les philosophies qui les sous-tendent, leurs vertus et leurs limites.
- Rendre compte des méthodes et des outils de veille, d'intelligence stratégique et de prospective, et fournir aux participants une description précise et concrète de la manière d'organiser ce processus de veille et de réflexion prospective, au travers de la théorie et de la pratique (exemples d'application).
- Permettre aux participants de s'appropriier, en une journée, les concepts et les méthodes de veille, de prospective exploratoire et d'analyse stratégique.

PROGRAMME

- **Introduction à la veille et à la démarche prospective**
 - Concepts de base (veille, intelligence stratégique, prospective, prévision, projet...)
 - Nécessité de la veille au service de l'« intelligence » du monde contemporain
 - Utilité et limites de la prospective comme instrument d'aide à la décision
- **Veille et intelligence stratégique**
 - Le champ de vision : les facteurs de changement et d'inertie
 - Distinguer le conjoncturel du structurel (indicateurs, données, séries temporelles...)
 - Les facteurs de bévues
- **Les méthodes prospectives et leurs applications**
 - Caractéristiques de la démarche et outils disponibles
 - Étapes de la démarche prospective et méthode des scénarios
- **Études de cas et exemples d'application**
 - La prospective des territoires
 - La prospective et la stratégie des organisations

PRIX

Les frais de participation sont de 800 euros HT, soit 956,80 euros TTC*, payables lors de l'inscription à Futuribles International (déclaré organisme de formation). Ils comprennent la participation à l'ensemble de la formation, le déjeuner et le dossier de base remis aux participants.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Programme détaillé consultable sur le site Internet www.futuribles.com/formation.html ou envoyé sur demande auprès de Corinne Roëls, Futuribles International, 47, rue de Babylone - 75007 Paris - France • Tél. : 33 (0)1 53 63 37 71
Fax : 33 (0) 1 42 22 65 54 • E-mail : croels@futuribles.com

*Remise de 10 % en cas d'inscription multiple dès la deuxième participation, dispense de frais pour les membres partenaires de Futuribles International et remise de 50 % pour les membres associés (valable pour une personne par formation).

La démocratie et ses mythes

L'URGENCE D'UNE DÉMOCRATIE INTELLIGENTE

PAR KIMON VALASKAKIS ¹

La démocratie, jusqu'à présent seul système politique viable à long terme, n'est pas pour autant un régime parfait, une « solution miracle ». Au regard de ce constat, Kimon Valaskakis souligne, pour les lecteurs de Futuribles, les faiblesses de ce système et analyse les quatre mythes associés à ce qu'il appelle la « fausse démocratie », autrement dit la version superficielle de l'idéal démocratique, aujourd'hui prédominante.

Selon l'auteur, la prise de conscience de ces quatre mythes — l'infaillibilité du peuple, la suprématie de la démocratie directe sur la démocratie représentative, le pacifisme des pays démocratiques, et la corrélation entre démocratie nationale et démocratie mondiale — permettra aux nations et aux organisations mondiales de s'en libérer, et de s'orienter vers une « démocratie intelligente et durable », dont il présente, ici, les grands traits.

Ce virage est devenu essentiel depuis le début de la crise économique, insiste Kimon Valaskakis, afin de faire face à « la complexité croissante des défis mondiaux » et d'éviter un recul vers des régimes plus totalitaires. T.P. ■

1. Président de la Nouvelle École d'Athènes (voir encadré en fin d'article), ancien ambassadeur du Canada à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et professeur émérite de sciences économiques à l'université de Montréal.

« **L**a démocratie est le pire système politique à l'exception de tous les autres ². » Cette célèbre phrase de Churchill sera, dans cet article, notre point de départ, mais aussi notre point d'arrivée. Jusqu'à présent, aucun système politique n'a su combiner les éléments de légitimité et d'efficacité qui puissent rivaliser avec le régime démocratique dans sa version idéale. Cependant, ce constat ne devrait pas nous empêcher de noter qu'il s'agit d'un système humain, donc imparfait, et sujet à de graves erreurs de mise en application. Répéter le mantra « Vive la démocratie ! » n'est donc pas utile ; il ne s'agit pas d'une solution miracle. N'oublions pas que la démocratie a été essayée et rejetée plusieurs fois dans l'histoire. Le modèle d'origine, la démocratie athénienne n'a d'ailleurs pas duré longtemps. Et les deux millénaires qui ont suivi l'ère de Périclès ont été dominés par des régimes totalitaires. En effet, un visiteur martien pourrait bien conclure que le régime politique le plus performant sur notre planète a été la monarchie héréditaire, la démocratie étant l'exception plutôt que la règle.

Au cours du XX^e siècle, la démocratie a progressé assez péniblement. L'Amérique latine, l'Asie et le Moyen-Orient ont alterné entre démocraties et régimes totalitaires, de même que l'ancien bloc soviétique. Aujourd'hui, la plupart des nations du monde se disent « démocratiques », mais est-ce une réalité ? La Chine, la Russie, l'Iran sont-elles des nations vraiment démocratiques ? On ne sera pas surpris d'apprendre que la majorité de la population de la planète, y compris parmi les 193 pays membres de l'Organisation des Nations unies (ONU), vivent dans des régimes qui ne sont pas démocratiques au sens occidental du terme.

La thèse défendue dans cet article souligne que la « fausse » démocratie provient d'une interprétation superficielle de l'idéal démocratique qui nuit au véritable pouvoir populaire. Le régime démocratique se doit d'être intelligent pour être vraiment durable ; les sottises faites en son nom détruisent sa crédibilité. Nous analyserons, ici, les quatre mythes les plus importants associés à cette fausse démocratie, pour mieux identifier la route qui nous mènera vers une démocratie intelligente et durable.

L'impératif d'une démocratie intelligente est, aujourd'hui, souligné par la crise économique, débutée en 2008. Cette crise n'est pas uniquement une récession, ou mouvement conjoncturel, il s'agit, à notre avis, d'une crise de civilisation, un tournant historique qui est appelé à modifier profondément le contrat social qui gère la relation entre l'État et le marché, la collectivité et l'individu. Cette crise donnera lieu à de profondes modifications dans l'ordre mondial. Nous risquons de passer d'un hypercapitalisme, caractérisé par un monde sans règles et sans frontières, à un monde où l'État redevient un acteur de première importance. Les quatre piliers de la révolution Reagan-Thatcher, qui ont défini l'hypercapitalisme récent, à savoir déréglementation, privatisation, minimisation de l'État et promotion du libre-échange universel, sont maintenant remis en cause. Nous pensons désormais re-réglementation, nationalisations sélectives, grande avancée

2. Winston Churchill, dans son discours à la Chambre de communes, le 11 novembre 1947.

de l'État et remise en question subtile du libre-échange. Or, si l'État est appelé à redevenir un acteur clef sur la scène nationale et mondiale, après plusieurs années de déclin, il est essentiel que ses institutions restent sous le contrôle du peuple, car la tentation totalitaire deviendra très forte ; d'où l'impératif d'une démocratie intelligente. Pour cela, il faut se libérer des mythes et des certitudes erronées de la fausse démocratie.

Mythe 1 : le peuple ne se trompe jamais

À la locution latine « *vox populi, vox dei* », Abraham Lincoln proposait une surenchère : « *You can fool people, some of the time, all the people some of the time but not all the people all the time*³. » La croyance en l'infaillibilité de ce que l'on peut appeler « le peuple » semble ainsi assez répandue. Quand le peuple s'est prononcé, la décision est finale et sans appel. Mais, a-t-on raison de croire en cette infaillibilité ?

La racine de cette doctrine est liée au concept de souveraineté. À l'origine, la souveraineté était le monopole des rois. « L'État, c'est moi », disait Louis XIV. La doctrine du droit divin des souverains prétendait, en effet, que ces derniers obtenaient leur autorité morale directement de Dieu. Suite à la Révolution française et au libéralisme du XIX^e siècle, ce pouvoir absolu a été transféré au peuple dans son ensemble. Le peuple peut déléguer son autorité, comme dans le cas du souverain, mais ne l'abdique jamais.

- L'examen de la validité de cette thèse tourne autour de quatre questions.
- À quel moment peut-on conclure que le peuple s'est effectivement prononcé ?
 - Comment traiter le cas d'un peuple non homogène et composé de groupes ethniques très différents ?
 - Si le peuple est effectivement infaillible, qu'arrive-t-il quand il change d'avis ?
 - À partir de quelle base logique ou philosophique peut-on conclure que l'opinion d'une majorité est toujours meilleure que celle d'une minorité ?

À quel moment peut-on conclure que le peuple s'est effectivement prononcé ?

Si le peuple a un avis unanime sur une question, on peut conclure qu'il a raison en invoquant, possiblement, la loi des grands nombres. Cependant, le processus démocratique n'exige pas l'unanimité, ou même un consensus, mais seulement une majorité. La plus simple des majorités

3. « Vous pouvez tromper quelques personnes tout le temps et tromper tout le monde de temps en temps, mais vous ne pouvez pas tromper tout le monde tout le temps. »

est 50 % plus 1 (majorité absolue). Ainsi, le corollaire de cette notion suppose que la minorité, de 50 % moins 1, a toujours tort. Lorsqu'il s'agit d'un nombre très restreint d'électeurs, le concept jouit d'une certaine plausibilité, mais quand il est question de plusieurs millions de votants — comme dans une élection présidentielle au suffrage universel direct, un référendum ou un plébiscite —, l'hypothèse du tort automatique de la minorité de 50 % moins 1 n'est pas facilement défendable.

La barre pourrait, évidemment, être rehaussée et des majorités plus élevées exigées (par exemple, deux tiers ou trois quarts). Des majorités pondérées pourraient aussi être imaginées, ce qui donnerait plus de poids à certains électeurs plutôt qu'à d'autres, ou encore une double majorité être requise, comme au Canada où tout changement constitutionnel doit obtenir l'assentiment de 7 des 10 provinces, représentant ainsi plus de 50 % de la population. Mais, dans l'ensemble, le régime de la suprématie des majorités soulève, automatiquement, celui de la protection des minorités. Bien que la démocratie soit un jeu à somme nulle avec des gagnants et des perdants, l'opinion publique favorise, aujourd'hui, la protection des minorités. Les majorités n'ont donc pas toujours raison.

Quid des populations non homogènes ?

La légitimité du pouvoir des majorités est encore plus contestable lorsqu'une population n'est pas homogène et comprend des sous-groupes territoriaux (provinces, États, régions), culturels, ethniques ou religieux. La solution américaine à ce problème est d'être organisée autour de deux chambres législatives : la Chambre des représentants, fonctionnant d'après la formule une personne égale une voix (par circonscription territoriale), et le Sénat où chacun des 50 États est représenté par deux sénateurs, qu'il s'agisse de microÉtats comme le Rhode Island ou de géants comme la Californie. Au niveau mondial, les sous-groupes — les nations — ont une reconnaissance particulière et, comme nous le verrons plus loin, disposent, en principe, du même nombre de voix dans la plupart des organisations intergouvernementales, eu égard au principe de « l'égalité souveraine » selon lequel tout État souverain a les mêmes droits que les autres, qu'il soit grand ou petit.

Si le peuple a toujours raison, qu'arrive-t-il quand il change d'avis ?

La volatilité de l'opinion publique, visible dans les sondages, et sa manipulation par les *spin-doctors* et autres interprètes d'opinion soulèvent d'autres doutes concernant la prétendue infailibilité du peuple. Qu'arrive-t-il quand les électeurs changent d'avis ?

Cette question est particulièrement épineuse dans le contexte des référendums et plébiscites. Nous savons, par exemple, que la façon de formuler une question peut fortement influencer la réponse apportée. Une étude canadienne, non publiée, prétend que, lors des référendums, l'électorat a

un penchant naturel vers la réponse négative, et que, dans 80 % de ces consultations populaires, le non l'emporte. Nous pourrions en conclure que les électeurs ont souvent peur du changement (généralement plus important dans un référendum que dans une élection) et que la réponse négative, qui protège le *statu quo*, les sécurise. Mais dans le cas des référendums à répétition, où la même question est posée, comment identifier la véritable volonté populaire quand les résultats sont contradictoires ? Un exemple : dans le cas des référendums sur l'indépendance possible du Québec, les partisans de celle-ci ont tendance à interpréter un non comme provisoire et un oui comme définitif, de sorte qu'ils souhaitent répéter les référendums jusqu'à l'obtention éventuelle d'un oui. Mais sur quelle base logique peut-on prétendre qu'un oui va annuler plusieurs non ? À ce sujet, l'ancien Premier ministre du Canada, Pierre Elliot Trudeau, avait proposé, par dérision, que soient organisés sept référendums — comme les éliminatoires de la coupe Stanley de hockey sur glace — et que le gagnant d'au moins quatre d'entre eux serait le grand vainqueur !

Plus grave encore que le changement de point de vue dans une période relativement courte, sont les décisions, prises aujourd'hui, qui hypothéqueraient l'avenir de générations futures sur des sujets tels que la pollution, l'épuisement de ressources naturelles et le changement climatique.

Une théorie générale de la démocratie qui prend en compte la dimension temporelle devra donc aborder une multitude de questions : entre autres, la validité temporelle des consultations populaires, la fréquence des élections, l'enchâssement de droits acquis, le bien-être des populations futures et la légitimité de lois récentes face à une vieille Constitution. Faut-il tester la constitutionnalité des lois, en soumettant celles-ci aux critères constitutionnels, ou au contraire la légalité de la Constitution, en prétendant qu'une loi contemporaine doit avoir préséance sur une Constitution plus ancienne ? L'introduction du temps dans la problématique démocratique reste encore vague et impressionniste.

Pourquoi prétend-on que l'opinion d'une majorité est toujours supérieure à celle d'une minorité ?

Il s'agit, ici, de la pierre angulaire de tout système démocratique. Pourtant, plusieurs auteurs fort respectés, comme Platon, ont exprimé des doutes quant à la sagesse des majorités. Certains prétendent également que les grandes avancées de l'histoire humaine ont été réalisées par des élites avant-gardistes et minoritaires, et des individus quelquefois reniés et bafoués par leurs contemporains. Socrate, Galilée, Copernic, Darwin et même Einstein en sont de parfaits exemples. Il est clair que si la démocratie était la règle en science et technologie, plusieurs révolutions scientifiques n'auraient jamais eu lieu.

Autre observation : la loi des grands nombres ne confère pas nécessairement une légitimité à une action qui pourrait être jugée immorale. Le

président George W. Bush a invoqué la coalition volontaire (*coalition of the willing*), pour tenter de justifier l'intervention américaine en Irak. Mais de prétendre que le fait qu'un certain nombre de gouvernements décident d'attaquer un pays tiers apporte une justification déontologique est absurde. Allons-nous conclure, par le même raisonnement, que des lynchages ou violences par des gangs de rue deviennent légitimes quand ils impliquent plusieurs acteurs ?

Dans l'ensemble, il est clair que la doctrine de l'infailibilité des peuples doit être prise avec des pincettes. Il s'agit d'une approximation utile, mais sujette à des dérapages dangereux.

Mythe 2 : la démocratie directe est toujours meilleure que la démocratie représentative

Le peuple doit-il décider directement ou par l'intermédiaire d'agents élus ? Plusieurs philosophes et penseurs prétendent qu'il faut, à tout prix, introduire un garde-fou entre le peuple et les décisions qu'il doit prendre. Cela pourrait paraître paradoxal mais, compte tenu de la volatilité de l'opinion publique, ce garde-fou semble nécessaire. Une délégation de pouvoir à des élus permet, en effet, au peuple de se dissocier de mauvaises décisions prises par ses agents. Agents qui peuvent être congédiés, sans entamer la réputation et l'intégrité de la population elle-même.

En Grande-Bretagne, par exemple, le chef de l'État n'a pas le droit à l'erreur (« La Reine ne peut pas se tromper. La Reine est la source de la justice »). Un garde-fou existe alors implicitement dans le droit constitutionnel britannique. Ainsi, l'infailibilité de la Reine n'est possible que parce qu'elle ne prend jamais de décision elle-même ; elle délègue toute son autorité à ses ministres. Quand les gouvernements commettent des impairs, ils sont congédiés et remplacés par d'autres. Le mythe de l'infailibilité exigerait donc la délégation de pouvoir à d'autres. Appliquer ce principe à la démocratie pourrait entraîner de sérieuses réserves concernant l'abus de référendums et de consultations populaires directes.

L'opposition entre les vertus de la démocratie directe et celles de la démocratie représentative pose au moins deux problèmes : le rôle des élites et des masses, et la fréquence des élections.

Les élites et les masses

Quand les électeurs français et néerlandais ont rejeté la Constitution européenne en 2005, les médias ont annoncé, en chœur, que les élites s'étaient amèrement trompées en préconisant son adoption. En effet, la plupart des partis politiques avaient appuyé la Constitution et recommandaient sa ratification. Pourtant, le raisonnement contraire pourrait aussi être fait. Peut-être est-ce l'électorat qui s'est trompé et non les élites. Revient alors la question de l'infailibilité du peuple.

Rappelons que les pères de la philosophie politique, Platon, Aristote et Thucydide, ont exprimé plusieurs réserves concernant la prétendue sagesse des peuples. La vision platonicienne d'une parfaite république était celle d'un régime monarchique avec un roi philosophe, libéré des pressions populaires, et guidant son pays avec sagesse et intelligence. Sans oublier que, même dans l'Athènes démocratique du V^e siècle avant Jésus-Christ, les électeurs faisaient partie d'une petite élite de citoyens, ce qui excluait la majorité des résidents d'Athènes.

Quand les enjeux soumis aux électeurs sont très complexes, un référendum qui demande un simple « oui » ou « non » devient une parodie de la démocratie. Dans le cas du référendum sur la Constitution européenne, une compréhension des enjeux exigeait des études avancées en droit, géopolitique et économie internationale. L'existence de clauses et de sous-clauses, souvent imprécises, a eu pour effet de désorienter l'électeur qui ne savait plus où donner de la tête. Il aurait été beaucoup plus raisonnable de laisser aux experts le débat technique et de soumettre aux électeurs un simple résumé ou préambule avec les grandes lignes de la proposition.

Reprenons également l'argument développé plus haut, à savoir que l'opinion publique change comme la mode. Un constat confirmé par les sondages populaires, rarement constants dans la durée. La technologie informatique permettra, dans un futur imminent, une consultation instantanée de tous les citoyens sur n'importe quel sujet, à n'importe quel moment. Mais sans préparation, sans formation des électeurs, de telles consultations pourraient se révéler catastrophiques, car la possibilité d'obtenir des résultats contradictoires dans l'espace et dans le temps serait maximisée. Si le peuple veut conserver son innocence et son infaillibilité, il doit déléguer ses pouvoirs et responsabilités, pour avoir la possibilité, ensuite, de faire marche arrière en remplaçant ses représentants.

La fréquence optimale des consultations populaires

La fréquence des consultations populaires, même pour élire des représentants, est un problème connexe. Aux États-Unis, la Chambre des représentants est élue tous les deux ans, les sénateurs américains sont élus tous les six ans et le Président américain est limité à deux mandats de quatre ans. La question de la fréquence idéale des mandats électifs se pose. Plus ils sont courts, plus le peuple exerce son contrôle démocratique, mais aussi plus on se rapproche de la démocratie directe avec ses avantages et ses inconvénients. Le *congressman* américain est en campagne électorale perpétuelle. Il est obligé de se plier à l'opinion publique du moment et sa marge de manœuvre est pratiquement nulle. Il est condamné à un concours permanent de popularité. Le sénateur américain peut, en revanche, se permettre d'être moins populaire en début de mandat et assumer un *leadership* plus indépendant les premières années. De même, le Président des États-Unis n'a pas les coudées franches le premier mandat, et ce jusqu'au moment de sa réélection éventuelle. Il dispose ensuite d'une liberté de manœuvre pendant les deux premières années de son second mandat,

mais dès la troisième année, il n'est plus pris au sérieux et doit renvoyer les grandes décisions à son successeur.

Pour bénéficier des avantages de la démocratie représentative — par rapport à la démocratie directe —, il faut donner aux élus une marge de manœuvre appréciable et la possibilité de prendre des décisions peu populaires à court terme. Dans ce contexte, la pratique californienne de *recall* (le gouverneur peut être renvoyé pendant son mandat) est particulièrement fâcheuse car elle soumet l'élu à une pression intolérable. Un homme d'État doit pouvoir être visionnaire et guider le peuple vers des destinations nouvelles ; il ne peut pas le faire s'il est sous la tutelle d'une opinion publique changeante et capricieuse. Il faut donc chercher un juste milieu, une durée variable en fonction de la complexité du mandat électif, et se méfier des mandats trop courts ou non renouvelables qui transforment l'élu en simple porte-parole de la majorité, au lieu d'en être un représentant indépendant.

Mythe 3 : les pays démocratiques sont toujours pacifiques

Les pays démocratiques sont-ils automatiquement plus pacifiques que les régimes totalitaires ? Bien qu'une présomption allant dans ce sens domine, il n'est pas évident qu'un régime démocratique ne soit pas autant prêt à faire la guerre qu'un régime totalitaire. Voici quelques exemples.

Colonialisme et démocratie

Pendant toute la seconde moitié du XIX^e siècle et la première du XX^e, des pays authentiquement démocratiques ont conquis et occupé par la force des territoires en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Parmi les pays colonisateurs, la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis. Dans chaque cas, l'acquisition de colonies par la force était justifié, dans l'esprit des colonisateurs, qui se référaient à certains clichés et idéologies en vogue à l'époque. En Grande-Bretagne, on invoquait le « fardeau de l'homme blanc » (*white man's burden*), selon lequel il incomrait aux peuples blancs de civiliser les peuples de couleur. Les Parlements français parlaient eux de mission civilisatrice. Alors qu'aux États-Unis, il était question de « destinée manifeste » ou autres idéologies basées sur des concepts religieux, prônant l'unification de l'Amérique du Nord, sous la tutelle des États-Unis. Avant la « destinée manifeste », la célèbre doctrine Monroe visait à exclure les nations européennes des Amériques, qui devaient rester la chasse gardée des États-Unis. Ainsi, le XIX^e et le XX^e siècle ont démontré qu'un impérialisme agressif pouvait très bien coexister avec une métropole pleinement démocratique.

Guerres entre États souverains

Il est souvent avancé que les démocraties ne font pas la guerre à d'autres États souverains. L'histoire ne corrobore pas cette affirmation. Dans le cas

des États-Unis, les majorités belliqueuses ont initié les guerres de 1812 contre la Grande-Bretagne et de 1848 contre le Mexique. Et le président George W. Bush avait l'appui démocratique du Congrès quand il a attaqué l'Irak en 2003. Le Hamas hostile à Israël, pays démocratique, a été démocratiquement élu. Enfin, il ne faut pas oublier que Hitler, lui-même, a été porté au pouvoir par vote démocratique en 1933 et non par coup d'État. En dernière analyse, quand les opinions publiques se déchainent, elles peuvent être plus belliqueuses que les dictateurs, et forcer un gouvernement démocratique à déclarer la guerre. Le pacifisme démocratique automatique est donc un autre mythe.

Mythe 4 : la démocratie au niveau national se traduit par une démocratie mondiale

Si tous les États du monde étaient démocratiques vivrait-on automatiquement dans un monde démocratique ? Pour clarifier cette question, examinons cinq versions de démocratie appliquées à l'échelle mondiale.

Démocratie westphalienne

Le Traité de Westphalie (1648), que certains considèrent comme la Constitution politique du monde, a fait de la souveraineté nationale le principe organisateur de l'ordre mondial⁴. De l'adoption de ce principe découle la notion de l'égalité souveraine, selon laquelle toutes les nations ont le même poids, indépendamment de leur taille démographique. L'égalité souveraine, principe reconnu et enchâssé dans la Charte des Nations unies, crée donc une règle de décision, une nation égale un vote. L'Organisation des Nations unies (ONU), dans sa forme actuelle, est-elle vraiment démocratique ? Pas nécessairement.

En premier lieu, elle donne un poids démesuré aux électeurs des petits pays qui se trouvent surreprésentés, alors que ceux des grands pays sont nettement sous-représentés. Ainsi, les Chinois et les Indiens ont moins d'influence par habitant que le Luxembourg et l'Islande ; une situation anormale et même dangereuse car elle réduit la crédibilité de l'ONU. En deuxième lieu, il est tout à fait possible d'imaginer un monde composé de 193 dictatures, toutes membres des Nations unies et qui votent par la règle un pays égale un vote, sans que les citoyens soient vraiment représentés. Une dictature nationale peut donc coexister avec une démocratie westphalienne à l'international. Troisièmement, le Conseil de sécurité, seul organe des Nations unies qui possède de vrais pouvoirs coercitifs, est loin d'être démocratique puisque les cinq membres permanents jouissent d'un droit de veto sur toutes les décisions prises par cet organe.

4. VALASKAKIS Kimon. « Westphalie II : pour un nouvel ordre mondial ». *Futuribles*, n° 265, juin 2001, pp. 5-28.

Démocratie mondiale directe

Une démocratie représentative utilisant la formule une personne égale un vote, comme dans les parlements nationaux, est-elle possible et souhaitable ? À première vue, ce serait la démocratie sous sa forme la plus pure. Cependant, il est clair qu'une telle formule ne serait pas acceptable. Elle donnerait, en effet, tous les pouvoirs aux pays très peuplés qui pourraient, en petit groupe, dominer un Parlement mondial. Par exemple, le groupe des BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine), associé à l'Indonésie et au Pakistan, pourrait — en votant en bloc — franchir le cap de la majorité absolue démographique sur le plan international et imposer sa volonté aux 187 autres nations du monde. Les pays aujourd'hui influents sur le plan économique et politique, comme ceux appartenant au G7⁵, se trouveraient en minorité, une situation qu'ils n'accepteraient sûrement pas.

Démocratie économique

La démocratie économique, basée sur la formule un dollar égale un vote, a trois variantes. La première, et la plus répandue, est le système du marché ou capitalisme commercial. Les consommateurs et les producteurs s'y rencontrent en comparant une demande et une offre. La demande s'exprime par les désirs des consommateurs soutenus par un pouvoir d'achat ; l'offre est motivée par la recherche de profit de la part des producteurs ; et l'arbitrage se fait par le biais des prix. C'est le système du vote dollar au niveau le plus pur.

La deuxième version se déroule au sein des entreprises, où le contrôle décisionnel est déterminé par le nombre d'actions détenues par chaque propriétaire de l'entreprise. Le conseil d'administration de cette dernière est mandaté par l'assemblée des actionnaires, votant en fonction de leur nombre d'actions. À son tour, le conseil d'administration nomme un exécutif qui reste, en théorie, sous son contrôle.

La troisième variante du vote dollar se manifeste quand les entreprises ou les groupes de pression, détenteurs d'un fort pouvoir d'achat, interviennent au niveau politique, soit en favorisant certains candidats, soit en levant des fonds pour des partis politiques. L'influence de l'argent en politique est un élément central de toutes les démocraties modernes. Elle est très présente aux États-Unis, où le contrôle des médias est essentiel pour se faire élire. Sans visibilité un candidat, un parti ou une thèse politique n'a, en effet, aucune chance de percer. Or, la visibilité coûte cher. Se l'offrir nécessite de lever des fonds et d'accepter certaines obligations vis-à-vis des bailleurs. Comme le dit l'expression anglaise, « *he who pays the piper, calls the tune* »⁶. Notons, tout de même, que l'explosion de l'« Internet démocratique » (e-mails, You Tube, Twitter) réduit quelque peu l'influence de l'argent dans la

5. Le G7 comprend les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, l'Italie et le Japon.

6. « Celui qui paye le musicien peut choisir la chanson. »

prise de conscience sociale. Il n'est plus possible, aujourd'hui, d'acheter purement et simplement une élection. Cependant, il est clair qu'un candidat, avec des fonds importants à sa disposition, a beaucoup plus de chances de se faire élire qu'un candidat invisible parce que dépourvu de fonds.

Directoires représentatifs

Cette formule implique la création de directoires spontanés ou « clubs de nations », ayant des intérêts communs et s'octroyant certains pouvoirs décisionnels. La crédibilité de ces directoires dépend de la puissance individuelle et collective de ses membres et de leur représentativité. Les quatre clubs intergouvernementaux les plus importants aujourd'hui sont le G8⁷, l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord), l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et le G20⁸.

La mission du G8, club des huit grandes puissances économiques du monde, est avant tout économique mais, au fil des années, le G8 a pris position sur un certain nombre de questions non économiques tels le changement climatique, la sécurité et la santé mondiale. Il est parfois considéré comme le conseil d'administration de l'économie mondiale, sans jamais avoir été élu à cette fonction.

L'OTAN, créée à la fin des années 1940 pour contrer les ambitions agressives du bloc soviétique, joue désormais le rôle de gendarme du monde, en acceptant des missions lointaines et ambiguës comme en Afghanistan. Sans mandat explicite de la communauté mondiale, l'OTAN est déjà intervenue sans l'aval des Nations unies ou avec l'aval obtenu *ex post facto* (au Kosovo, par exemple).

L'OCDE, à l'origine le pendant économique de l'OTAN et jouissant de structures organisationnelles très semblables, est devenue une conférence intergouvernementale permanente dont le but est de créer des normes et directives pour l'économie mondiale. Ainsi, son organe suprême est composé d'ambassadeurs plénipotentiaires des pays membres ayant le pouvoir de signer des traités. Depuis sa création, l'OCDE a élargi le nombre de ses membres, augmenté son champ d'intervention à presque tous les secteurs du système mondial — sans se cantonner à l'économie — et créé des directives qui servent de modèles pour le monde.

Enfin, le G20, création d'inspiration canadienne, est un prolongement du G8 et inclut les 20 nations les plus influentes du monde, sur les plans démographique, économique et politique. En 2009, le G20 représentait plus de 70 % du produit économique mondial et plus de 50 % de la population du globe.

7. Le G8 comprend les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, le Canada et la Russie.

8. Le G20 comprend les pays du G8, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, l'Arabie Saoudite, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, la Turquie et l'Union européenne.

Cette version basée sur la création de directoires et clubs gagne en efficacité, mais reste douteuse sur le plan de la légitimité démocratique. Il est, bien sûr, plus facile de s'entendre en comité restreint qu'à 193, mais cela a un coût évident sur la représentativité.

Fédéralisme « multicaméral »⁹

Une synthèse possible des quatre formules précédentes pourrait être nommée fédéralisme « multicaméral ». Il s'agirait de mettre en place plusieurs chambres démocratiques, à partir de règles différentes d'élection, afin de créer un équilibre. Ainsi, pourraient être constitués :

— Un Parlement mondial, peut-être semblable au Parlement européen, avec une représentation pondérée qui n'est pas exactement une personne égale un vote, mais qui se rapproche de cet objectif. Les pays d'une certaine taille démographique auraient ainsi le même nombre de députés.

— Une Chambre des nations qui respecterait les principes westphaliens et donnerait, à chaque entité, le même poids, comme l'Assemblée générale des Nations unies ou le Sénat américain.

— D'autres chambres spéciales régies par la démocratie économique ou les votes pondérés. Une chambre d'organisations non gouvernementales (ONG) pourrait même être envisagée.

La division des responsabilités de chacune de ses chambres devrait être explicite au sein d'une Constitution démocratique mondiale.

L'impératif d'une démocratie intelligente

Retournons à la célèbre phrase de Churchill qui a servi de postulat sous-jacent à cet article : « La démocratie est le pire de tous les systèmes politiques à l'exception de tous les autres. » En dernière analyse, nous pouvons effectivement confirmer qu'il n'existe pas vraiment d'autres options viables à long terme. Le roi philosophe de Platon reste un idéal attrayant, mais sans aucune garantie. Le peuple pourrait bénéficier, à l'occasion, d'un monarque absolu, sage et respectueux du bien public — tel Salomon —, mais il est probable que lui succèderaient plusieurs Néron ou autres tyrans, recherchant leurs propres intérêts et sacrifiant ceux de la société. Bien que l'Histoire nous ait donné quelques dictateurs sages, il n'existe, en effet, aucune garantie que les monarchies héréditaires ou même les dictateurs élus au suffrage universel feront la promotion du bien public. Nous devons donc surtout compter sur les contre-pouvoirs démocratiques pour avoir un système politique durable, à la fois légitime et efficace.

Une autre raison qui milite en faveur de la démocratie réside dans le fait que l'interdépendance mondiale exige des réponses collectives et non plus individuelles. Un chef doit motiver ses troupes et conserver leur confiance. Aucun individu ne possède, aujourd'hui, le pouvoir absolu. Chacun relève,

9. Basé sur un système politique comprenant plusieurs chambres parlementaires.

inévitablement, d'un groupe, d'un conseil d'administration, d'un parti politique, d'un comité exécutif, d'une junte de généraux ou d'un comité de pairs. Ainsi, le régime démocratique est indispensable et, en un certain sens, inévitable. Cependant, les modalités de cette dépendance à des comités doivent être revues et perfectionnées. C'est pourquoi ce que nous appelons démocratie intelligente est absolument nécessaire. Identifions désormais cinq principes directeurs pour réussir une véritable démocratie intelligente et rejeter la sottise démocratique, qui reste, malheureusement très tentante.

Trouver le bon équilibre entre démocratie directe et démocratie représentative

Le mythe de l'infailibilité démocratique — c'est-à-dire la notion selon laquelle le peuple a toujours raison — pourrait être jugé assez utile pour être maintenu, même si nous savons qu'il n'est pas réaliste. Pour préserver ce mythe, il faudrait minimiser le nombre de décisions prises directement par le peuple, lors de référendum ou plébiscite. Cela permettrait d'éviter les changements de cap fréquents quant aux décisions prises par consultation populaire directe. Rappelons-le, un garde-fou est nécessaire. Une règle d'or pourrait même être imaginée : laisser toutes les décisions complexes aux représentants et faire appel à la démocratie directe seulement pour des questions simples.

Explorer le potentiel d'une démocratie « délibérative »

Quand on fait appel à la démocratie directe, par référendum ou plébiscite, dans le cas d'une question complexe, deux actions sont à préconiser. Premièrement, informer les électeurs de tous les aspects du problème, y compris des conséquences directes et indirectes d'une réponse positive ou négative. Deuxièmement, utiliser, quand cela est possible, la technique du vote indicatif, en d'autres termes un vote d'essai, non contraignant et sujet à révision. C'est, d'ailleurs, l'essence même de la démocratie délibérative, où plusieurs votes indicatifs sont réalisés avant le vote final et décisif. Cette technique est parfois utilisée en prospective sous le nom de méthode Delphi. Des experts sont alors appelés à donner leur avis sur une question à plusieurs reprises. Le premier tour est indicatif. Le second est alimenté par les résultats du premier et les électeurs sont invités à revoir leur vote, au regard de l'ensemble des votes et des nouveaux arguments mis sur la table. Il peut y avoir deux, trois, quatre ou même plusieurs tours de scrutin avant le vote définitif. Cette technique permet un apprentissage dynamique et évite le piège du vote superficiel. Aujourd'hui, avec Internet, il est possible d'organiser une consultation des citoyens beaucoup plus subtile que les sondages instantanés publiés dans la presse. Sondages superficiels, la plupart du temps, du fait que le public est mal informé et que la rétroaction, liée à la démocratie délibérative et aux votes indicatifs, est absente.

Une meilleure gestion temporelle de la démocratie

Introduire la démocratie de façon graduelle, surtout dans les pays où aucune tradition démocratique n'existe, est un point essentiel. Passer de la

dictature à la démocratie sans transition peut, en effet, être dangereux, surtout quand les choix d'aujourd'hui ont d'importants impacts sur les générations futures. Dans ce cas, nous sommes en présence d'un conflit entre deux souverainetés : la souveraineté de la génération présente qui prend des décisions par voie démocratique et la souveraineté des générations futures qui ne peuvent s'exprimer. La notion de développement durable joue alors un grand rôle. Sacrifier l'avenir au présent est inacceptable, mais l'inverse l'est aussi. Le facteur temps doit donc être pris en compte dans toute décision démocratique.

Gérer la transition entre démocratie locale et démocratie mondiale

La création d'une démocratie mondiale est une tâche difficile qui ne se résume pas à la simple instauration d'un Parlement. La transposition de la démocratie de l'État-nation à l'État-monde ne peut se faire qu'à la faveur d'un étatisme bien étudié. Comme nous l'avons vu précédemment, plusieurs méthodes de prises de décision se font concurrence. Elles doivent être soupesées au niveau international afin d'éviter les solutions superficielles et contre-productives.



En conclusion, disons que sans démocratie intelligente, il y aura un recul inévitable vers des régimes plus totalitaires. L'effet de balancier historique se fera sentir. Et la liberté des individus sera de plus en plus limitée par la montée des interdépendances. Ainsi, il est nécessaire de travailler ensemble et de respecter les idées et préférences de chacun et de tous. Mais il faudra aussi apprendre à distinguer entre l'intérêt public et les intérêts du public, parfois superficiels et capricieux, souvent amplifiés par les médias. Nous sommes, en effet, constamment agressés par le *marketing* des produits, mais aussi des idées.

Il sera indispensable de distinguer, dans tout cela, le véritable intérêt public, ce qui demandera un certain *leadership* de nos dirigeants qui devront, du moins pour un temps, décider de ne pas être démocratiques et éviter de consulter les sondages quotidiens, afin de prendre des décisions non populaires mais nécessaires.

Ainsi, pour faire face à la complexité croissante des défis mondiaux, il faudra faire le grand ménage et refonder la démocratie nationale et mondiale à l'heure du XXI^e siècle. Cet article ne révèle que la pointe de l'iceberg. Le gros du travail reste à faire.

LA NOUVELLE ÉCOLE D'ATHÈNES

L'objectif de la Nouvelle École d'Athènes (NEA)¹ est de créer un *think-tank* et un *do-tank* pour apporter des solutions concrètes aux grands défis planétaires, en s'inspirant de l'Académie de Platon.

La NEA avait d'abord pris le nom de Global Governance Group, puis celui de Club d'Athènes. En 2004, année olympique, le triple G s'est allié à la ville d'Athènes et à son maire de l'époque, Dora Bakoyanni, pour tenir une conférence internationale sur les défis de la gouvernance et lancer le projet d'une Nouvelle École d'Athènes. En 2006 et en 2008, avec l'appui de plusieurs mécènes, de subventions publiques et privées, et de quelques vedettes internationales, la NEA a organisé deux autres grandes conférences internationales, toujours à Athènes, dans les locaux de la fondation Latsis. Celle de 2006 était intitulée *Beyond the Millennium Goals, the Urgent Need for Global Governance*, et la dernière, *What Makes Globalization Work? Lessons from the Past, Strategies for the Future*. Les travaux de ces trois conférences sont disponibles² et le lancement du livre issu d'« Athènes 3 » (la conférence de 2008) devrait être édité début 2010 à Athènes, Paris et Montréal.

Raison d'être de la NEA

Pourquoi emprunter cette plate-forme du monde antique pour créer une organisation contemporaine ? Deux raisons.

Conjuguer la modernité à la sagesse universelle

Dans l'histoire des idées, la position de Platon est au sommet de la pyramide. Le philosophe américain Alfred North Whitehead lui avait adressé un suprême compliment en affirmant, que « la philosophie occidentale n'est qu'une suite de notes en bas de page

aux dialogues de Platon ». Il y aurait donc le corpus des théories de Platon et une série de notes en bas de page pendant les 24 siècles qui l'ont suivi. Exagération peut-être, mais il est bon de noter que l'Académie de Platon, première université de l'histoire du monde, a survécu 13 siècles après la mort de son fondateur.

L'empereur Justinien a fermé l'Académie en 529 au nom du christianisme, mais cette dernière s'est déplacée vers les empires arabe et perse, et a survécu jusqu'au XX^e siècle. Une véritable renaissance de l'Académie au XXI^e siècle viendrait compléter deux autres résurrections d'institutions du monde antique : les Jeux Olympiques modernes d'abord, initiative du baron de Coubertin à la fin du XIX^e, et la reconstruction de la célèbre bibliothèque d'Alexandrie, il y a quelques années, sous l'impulsion de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

La Nouvelle École d'Athènes a vocation à recréer l'Académie de Platon, sous une forme « super » moderne, tout en conservant la sagesse de ses fondateurs. Il existe, actuellement, un grand écart entre l'univers des décideurs (qui agissent souvent sans analyse approfondie) et les penseurs (qui écrivent dans des revues savantes, mais ne sont que rarement appelés à mettre leurs recommandations en exécution). La NEA vise à réduire ce grand écart en faisant participer à ces travaux, en plus des penseurs, les trois groupes d'acteurs les plus actifs de la mondialisation : les gouvernements, les entreprises et la société civile. La NEA cherche ainsi à rapprocher les paradigmes antinomiques du Forum économique mondial et du Forum social mondial, et à devenir un lieu d'idées innovantes. De plus, son ambition de *do-tank* la mènera, éven-

1. Dont le fondateur est Kimon Valaskakis.

2. Voir également sur le site Internet de la NEA www.new-school-of-athens.org.

tuellement, vers la construction de plans d'action opérationnels qui peuvent et doivent être mis en application.

En partant du constat que certaines vérités sont effectivement pérennes et qu'il ne faut sombrer ni dans la néolâtrie (tout nouveau, tout beau) ni dans la paléolâtrie (seul l'ancien est valable), nous nous posons la question suivante : comment l'Académie de Platon aborderait nos grands défis contemporains tels que le changement climatique, les crises financières, la protection sociale ou la sécurité.

Pour être encore plus pointus quant à la nouvelle version de l'Académie, format XXI^e siècle, évoquons deux images expressives.

La première : Platon avec un *iPhone*. Le fondateur de l'Académie, passerait-il toute sa journée sur *Twitter* et *Facebook*, échangeant des banalités avec ses amis, ou utiliserait-il l'immense savoir, littéralement au bout de ses doigts, pour mieux comprendre et donc améliorer le monde ?

La seconde : Socrate avec une machine à voter. La méthode socratique, système de recherche philosophique avancé et instrument de pédagogie, pourrait-elle bénéficier de technologies de communication modernes ? Selon les professionnels de la prospective, cet aspect est particulièrement intéressant. La méthode Delphi, qui n'est pas actuellement à la mode dans cette discipline, pourrait-elle être réactivée en utilisant des machines à voter qui permettraient une interrogation socratique délibérative et séquentielle, porteuse de consensus ? La méthode socratique comporte au moins quatre éléments : le dialogue comme outil pédagogique qui s'oppose au monologue ou au cours magistral ; la dialectique, ou opposition des contraires, pour aboutir à une synthèse (c'est le rejet de la pensée unique) ; l'*aporia*, ou constat d'ignorance induit par le questionnement socratique qui aboutit à l'élaboration de nouvelles et meilleures questions ;

et enfin la maïeutique, par analogie avec le personnage de la mythologie grecque Maïa, qui veillait aux accouchements. Cette technique consiste à bien interroger une personne afin qu'elle exprime des connaissances qu'elle n'aurait pas conceptualisées seule.

Ainsi, le postulat sous-jacent de la NEA est que la conjugaison de l'ancien et du moderne peut apporter des solutions innovantes aux problèmes contemporains et nous aider à mieux gérer notre monde en péril.

Think-tank, do-tank

L'École d'Athènes n'a jamais existé en tant que lieu physique. Il s'agit d'une construction de l'esprit, immortalisée par la fameuse fresque du peintre italien Raphaël, réalisée entre 1509 et 1510. Cette fresque représentait un rassemblement de philosophes grecs ayant vécu dans plusieurs périodes de l'histoire. Au centre et au point de fuite de la peinture, Platon et Aristote. Les gestes des deux philosophes — le premier tend sa main vers le ciel tandis que le second désigne la terre — offrent une représentation symbolique de leurs conceptions philosophiques. Raphaël marque ici, clairement, l'opposition entre la théorie platonicienne (qui explique les origines du monde) et le rationalisme ainsi que l'empirisme prônés par Aristote.

Partant de cette idée, la NEA vise à développer un *think-tank*, pour une analyse approfondie des problématiques mondiales, et un *do-tank*, pour en retirer des plans d'action concrets et opérationnels.

Programme 2010-2014

La prochaine étape de la NEA est d'entreprendre un programme de cinq ans, dans le but de répondre à deux questions fondamentales : quels sont les nouveaux paradigmes de société qui vont naître de la crise de 2008 ? Le postulat sous-jacent est que la crise de 2008 — ou plutôt l'ensemble des

crises, économique, sociale, environnementale — a révélé des faiblesses importantes dans le système mondial, qui vont à l'encontre d'un retour pur et simple à 2007. On se dirige donc vers un monde nouveau. Et quels seront les nouveaux paradigmes qui vont émerger, comment vont-ils être réalisés ? Comme on le dit si bien en prospective, il n'y a point de vent favorable pour celui qui ne sait où il va.

L'architecture actuelle du système mondial est-elle suffisamment robuste pour mettre en application ce ou ces nouveaux paradigmes ? Faudra-t-il imaginer des réformes en profondeur des Nations unies, de Bretton Woods, etc. Faudra-t-il créer de nouvelles institutions internationales ? Le système mondial actuel est basé sur le traité de Westphalie, signé en 1648 pour mettre fin à la guerre de Trente Ans. Ce traité a créé un ordre d'abord européen et ensuite mondial, basé sur les souverainetés nationales. Aujourd'hui, on essaye donc de gérer le monde à partir de la superposition de la souveraineté d'à peu près 200 États-nations, dont 193 font partie des Nations unies et d'une Tour de Babel d'organisations intergouvernementales, avec des pouvoirs très limités. Peut-on faire mieux ? C'est la seconde question principale du programme de cinq ans (2010-2014)³.

Méthode de travail

Pour commencer à répondre à ces deux questions, la NEA a donc mis en place un programme en deux étapes : la première se concentrant, naturellement, sur la question relative aux projets de société durables et la seconde sur les institutions mondiales. Entre deux, aura lieu la conférence mondiale

Athènes 4, prévue pour la fin de 2011. Puis sera organisée, en 2014, la conférence Athènes 5 qui portera sur la synthèse du programme. La construction d'*inputs* pour chacun de ces deux rendez-vous sera faite par une séquence de conférences régionales.

La NEA a donc opté pour une méthode de travail basée sur un événementiel structurant autour de conférences et de *stakeholders* (grands intervenants) qui font partie d'un processus cumulatif et qui engendrent des sous-produits stratégiques. Cette approche a été préférée à la seule production d'articles et de rapports qui, dans un monde submergé par une surabondance d'informations, risquent de passer inaperçus. Les nouvelles idées et la création d'un nouveau savoir, associées à des événements de haute visibilité qui engendrent des sous-produits stratégiques, ont, en effet, beaucoup plus de chances d'avoir un impact sur les décideurs, condition essentielle pour la réussite d'un *do-tank*.

Il va sans dire que le déroulement de ces conférences et le processus quinquennal en son entier emprunteront les meilleures méthodes de l'ancien et du nouveau, depuis Platon utilisant l'iPhone jusqu'aux Delphis à la Socrate.

La NEA se veut une organisation ouverte et transparente, et accueille tous les intéressés. Par l'*agora* électronique, elle établit des partenariats avec d'autres organisations ayant des points de vue semblables et des intérêts communs. Elle est également ouverte aux individus sans attaches institutionnelles mais ayant la volonté de participer au débat⁴.

K.V.

3. VALASKAKIS Kimon. « Westphalie II : pour un nouvel ordre mondial ». *Futuribles*, n° 265, juin 2001, pp. 5-28.

4. Les deux mots clefs du programme étant participation et construction, ceux qui veulent participer pour construire peuvent contacter Kimon Valaskakis : kimon.valaskakis@gmail.com.

SYSTÈME VIGIE — HORIZON 2020-2030 : TENDANCES LOURDES ET INCERTITUDES MAJEURES

Chaque année, le **rapport Vigie** dresse un panorama des tendances lourdes et émergentes d'évolution de l'environnement stratégique des entreprises et des organisations à l'horizon des 10 à 20 prochaines années. Publié fin novembre 2009, *Vigie 2010* décrypte 130 tendances et 88 incertitudes qui nous paraissent structurantes à l'horizon 2020-2030.

Ce rapport complète les travaux réalisés au fil de l'année dans le cadre du système de veille mutualisée Vigie. Il est strictement réservé aux membres partenaires du système Vigie (Futuribles International).



VIGIE : POURQUOI UN SYSTÈME DE VEILLE ?

Il n'existe guère d'entreprises ou d'organisations qui puissent, chacune pour son propre compte, effectuer le travail indispensable de compréhension de l'évolution de leur environnement extérieur. D'où le développement, par l'association Futuribles International, d'un **système de veille prospective mutualisée sur l'environnement stratégique des entreprises et des organisations**, qui s'articule avec leurs préoccupations stratégiques propres.

OBJECTIFS DU SYSTÈME DE VEILLE MUTUALISÉE

- Analyser les mutations du contexte extérieur des entreprises et des organisations, en mutualisant les frais et les bénéfices d'une telle opération.
- Enrichir la simple observation de tendances par des analyses approfondies, grâce à l'expérience et aux compétences du groupe Futuribles, qui mobilise sur ce projet une équipe permanente et son réseau d'experts internationaux.
- Veiller à l'appropriation des analyses issues du système de veille par les organisations participantes, et explorer l'impact de ces tendances sur leurs activités et leurs stratégies.

PRODUITS ET SERVICES

- Brèves « Vigie » sur des idées et faits porteurs d'avenir.
- Notes d'alerte sur des tendances lourdes ou émergentes.
- Notes de synthèse sur des enjeux clefs méritant une analyse de fond.
- Rapport annuel de synthèse (rapport Vigie).
- Base de connaissances regroupant ces produits et des documents sources.
- Interventions d'experts.
- Réunions périodiques de travail sur la pertinence des tendances et facteurs de discontinuité analysés, et la définition des grandes orientations de la veille.

SOUSCRIPTION / RENSEIGNEMENTS

La souscription annuelle est de 12 000 euros hors taxes (soit 14 352 euros TTC dont TVA à 19,6 % = 2 352 euros). Pour en savoir plus sur le système Vigie et les produits et services proposés, contacter François de Jovenel par e-mail : fjovenel@futuribles.com ou tél. : 33 (0)1 53 63 37 77.

L'eau en Afrique : disponibilité et accès

PAR CATHERINE BARON ¹

La consommation mondiale d'eau croît à un rythme effréné ; les prélèvements d'eau douce ont, en effet, triplé en 50 ans. Et cette demande — liée notamment à la croissance démographique, aux besoins de la production agroalimentaire, à l'amélioration des conditions de vie et au développement industriel — devrait encore fortement augmenter au cours des prochaines décennies ², ce qui, associé aux effets du changement climatique, fera peser sur les ressources en eau une pression toujours plus forte. Or, dès à présent, plus de 900 millions de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès à des ressources suffisantes en eau potable, dont 340 millions en Afrique subsaharienne.

« Dans un [tel] contexte marqué par des pénuries croissantes, une bonne gouvernance est plus que jamais essentielle à la gestion de l'eau. La lutte contre la pauvreté dépend aussi de notre capacité à investir dans cette ressource », déclarait Koïchiro Matsuura, directeur général de l'UNESCO, au printemps dernier.

Se focalisant sur l'Afrique de l'Ouest, une région de plus de 290 millions d'habitants, et composée de 18 pays, interdépendants en matière de ressources en eau, Catherine Baron met en évidence, dans cet article, les problèmes de la disponibilité et de l'accès à l'eau. L'auteur analyse ensuite les impacts de la diffusion des diffé-

1. Économiste, professeur d'aménagement de l'espace et urbanisme, chercheur au LEREPS (Laboratoire d'étude et de recherche sur l'économie, les politiques et les systèmes sociaux) à l'université de Toulouse.

2. UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture). *The United Nations World Water Development Report 3: Water in a Changing World*. Paris / Londres : UNESCO / Earthscan, 2009, 349 p.

rents modèles de gestion de l'eau, conçus au niveau mondial, qui se sont succédé depuis les années 1980. Puis, elle présente diverses expériences mises en place par les populations au niveau local. Elle souligne ainsi les enjeux fondamentaux de la gestion des ressources en eau dans cette région marquée par de fortes inégalités et la nécessité de la prise en compte des spécificités de chaque société lors de l'installation d'un dispositif, afin de favoriser son intégration dans les réalités locales. T.P. ■

Depuis les années 1980, le secteur de l'eau fait l'objet d'une attention croissante de la part des institutions internationales comme en attestent les nombreuses conférences, très médiatisées, qui se sont succédé. En 2009, celle intitulée « Bridging the Divides for Water ³ » souligne une nouvelle fois les enjeux de la gestion de l'eau à l'échelle planétaire. Dans le même temps, un récent rapport des Nations unies fournit des données sur la raréfaction des ressources en eau et les difficultés d'accès à l'eau potable dans un grand nombre de pays ⁴. Des organisations de la société civile internationale (Coalition eau, fondation France libertés, Comité international pour un contrat mondial de l'eau, Public Citizen) insistent sur la nécessité de construire et de renforcer les capacités institutionnelles au niveau local, d'informer et d'associer les usagers aux modes de gouvernance. Malgré cette attention croissante de la part d'acteurs toujours plus nombreux mais aussi hétérogènes (bailleurs internationaux, associations de solidarité internationale, entreprises privées, collectivités locales, États, coopératives), l'accès à l'eau et sa gestion sont des questions non résolues, notamment en Afrique subsaharienne. Pourtant, au niveau local, diverses expériences traduisent l'ingéniosité des populations, parfois accompagnées par des structures de développement qui allient la réflexion à l'action ⁵.

Dans ce contexte, plusieurs questions se posent. Celle de la succession de modèles de gestion de l'eau, depuis les années 1980, qui sont reformulés tous les 10 ans au regard des échecs successifs. Mais, plus encore, celle des fondements de ces modèles et de leur adéquation avec les réalités plurielles des sociétés africaines contemporaines, au-delà d'une idéalisation des « solidarités africaines » ou, au contraire, d'une stigmatisation des maux de l'Afrique (corruption et conflits notamment). Les débats récurrents sur les définitions parfois contradictoires de l'eau — l'eau marchandise, l'eau patrimoine commun, l'eau droit humain, etc. — attestent des conflits de représentations ⁶.

3. Lors du 5^e forum mondial de l'eau qui s'est déroulé à Istanbul du 16 au 22 mars 2009.

4. UNESCO. *Op. cit.*

5. Voir les publications du GRET (Groupe de recherche et d'échanges technologiques) sur le site Internet www.gret.org.

6. HUGON Philippe. « Vers une nouvelle forme de gouvernance de l'eau en Afrique et en Amérique latine ». *Revue internationale et stratégique*, n° 66, été 2007, pp. 65-78.

Ces modèles participent de la diffusion du néolibéralisme qui s'entend comme la redéfinition du rôle de l'État, notamment dans la prise en charge de secteurs qui relevaient de sa compétence (tels que celui de l'eau). Le référentiel néolibéral a, toutefois, connu des transformations au cours du temps⁷, notamment quant à l'évolution des relations entre les acteurs publics, privés et associatifs. Il est possible de distinguer trois périodes pour en rendre compte.

À compter des années 1980, dans un contexte de crise de la dette dans de nombreux pays en développement, les bailleurs de fonds prônent le désengagement de l'État à travers la réduction des dépenses publiques, la privatisation des entreprises publiques et la libéralisation des économies dans le cadre des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel (PAS).

Fortement critiquée, cette philosophie du développement connaît un infléchissement, au niveau du discours, dans les années 1990. Le respect des principes de « bonne gouvernance⁸ », afin de réduire la pauvreté, devient l'objectif prioritaire. Les bailleurs de fonds internationaux conditionnent leur aide à des préconisations de nature non seulement économique, mais aussi sociale (équité), politique (lutte contre la corruption) et environnementale (durabilité). Selon certains auteurs⁹, cette phase correspond à l'introduction de mécanismes de régulation par l'État en réponse aux crises.

Enfin, la formulation en 2000 des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) par l'Organisation des Nations unies (ONU) a été présentée comme une rupture, avec l'élaboration d'un nouveau cadre de référence, reconnaissant la diversité des modes de gouvernance et valorisant le « dialogue, le pragmatisme et le renforcement des capacités locales », au-delà d'un modèle uniforme¹⁰.

Nous proposons d'analyser ici les impacts de la diffusion de ces modèles, dans le domaine de la gestion des ressources en eau et du service de l'eau, au sein des « sociétés projetées¹¹ » d'Afrique de l'Ouest, en insistant sur les décalages entre les discours et les pratiques, entre la formalisation d'un

7. BRENNER Neil et THEODORE Nik. « Cities and the Geographies of "Actually Existing Neoliberalism" ». *Antipode*, vol. 34, n° 3, 2002, pp. 349-379.

8. BANQUE MONDIALE. *Governance and Development*. Washington, D.C. : Banque mondiale, 1992, 69 p.

9. BRENNER Neil et THEODORE Nik. *Op. cit.*

10. BELLINA Séverine, MAGRO Hervé et VILLEMEUR Violaine (de) (sous la dir. de). *La Gouvernance démocratique. Un nouveau paradigme pour le développement ?* Paris : Karthala / ministère des Affaires étrangères et européennes, 2008, 608 p.

11. Ce sont « des sociétés dont le projet étatique est largement porté par la projection sur elles de modèles de gestion et d'organisation fabriqués par les sociétés développées [...] ne capitalisant que très peu sur les pratiques sociales locales... » Voir DARBON Dominique. « Réformer un inexistant désiré ou supprimer un inopportun incontournable ? Le service public confronté à l'État et aux sociétés projetées en Afrique ». *Télescope*, vol. 14, n° 1, hiver 2007-2008, pp. 98-112.

modèle uniforme et ses déclinaisons multiples au niveau local. Bien que l'Afrique soit un continent pluriel et qu'il soit de ce fait ambigu de vouloir présenter de manière générale la problématique de l'eau sur le continent, nous identifierons des tendances générales dans cette Afrique de l'Ouest qui comprend la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Cameroun, le Tchad et la Mauritanie, soit 18 pays. En effet, selon l'*Atlas de l'intégration régionale*¹², les trois plus grands bassins fluviaux de la CEDEAO, ceux du Niger, du lac Tchad et du Sénégal, dessinent une géographie où la Mauritanie, le Tchad et le Cameroun sont solidaires de l'Afrique de l'Ouest institutionnelle. Cependant, l'importance de la contextualisation pour comprendre la pluralité des déclinaisons de ces modèles au niveau local, justifiera le recours à des illustrations issues d'enquêtes de terrain.

Gouvernance des ressources en eau en Afrique de l'Ouest

La problématique de l'accès et de la qualité de l'eau

LE STRESS HYDRIQUE

On parle de stress hydrique lorsque la demande en eau dépasse la quantité disponible pendant une certaine période ou lorsque sa mauvaise qualité en limite l'usage. Le stress hydrique entraîne une dégradation des ressources d'eau douce en termes de quantité (surexploitation des eaux souterraines, rivières asséchées, etc.) et de qualité (eutrophisation : prolifération d'algues, pollution par la matière organique, intrusion saline).

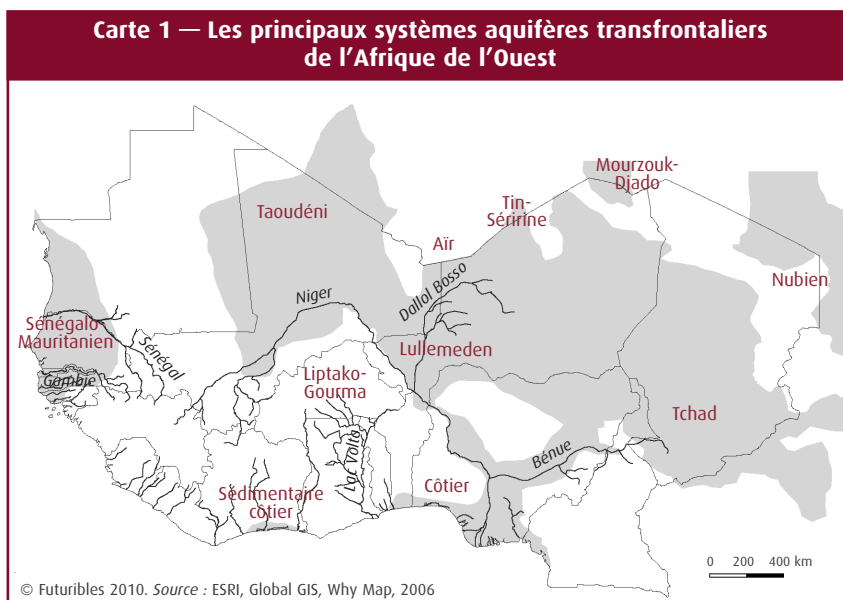
Seuls deux pays, le Cap-Vert et le Burkina Faso, se situent en deçà de la norme internationale de rareté (1 700 m³ d'eau douce renouvelable par an et par personne), le Cap-Vert étant en dessous du seuil de pénurie de 1 000 m³ par an.

C.B.

Contrairement à des idées reçues, de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest sont bien dotés en ressources hydriques, dans la mesure où il existe de grands cours d'eau et où le sous-sol est relativement riche en eau¹³. Les ressources en eau de surface dans cette région sont concentrées au sein de bassins versants dont les principaux sont ceux du Niger, du lac Tchad, du Sénégal, de la Gambie et de la Volta. La Guinée Conakry, elle, est qualifiée de « château d'eau de l'Afrique de l'Ouest » car les fleuves Niger, Sénégal et Gambie y prennent leur source. C'est le pays le plus arrosé de la sous-région avec plus de 200 fleuves, ce qui a permis de pratiquer une agriculture exten-

12. L'*Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, réalisé en 2006 par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Club du Sahel de l'Afrique de l'Ouest (CSAO), est disponible sur le site Internet www.atlas-ouestafrique.org/spip.php?rubriques.

13. Voir l'*Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*. Op cit.



sive et de mener de grands projets hydroélectriques (barrages de Kinkon et de Garafiri). Ainsi, peu de pays (mis à part le Burkina Faso et le Cap-Vert) sont en situation de stress hydrique, à la différence de pays du Maghreb ou du Moyen-Orient ¹⁴.

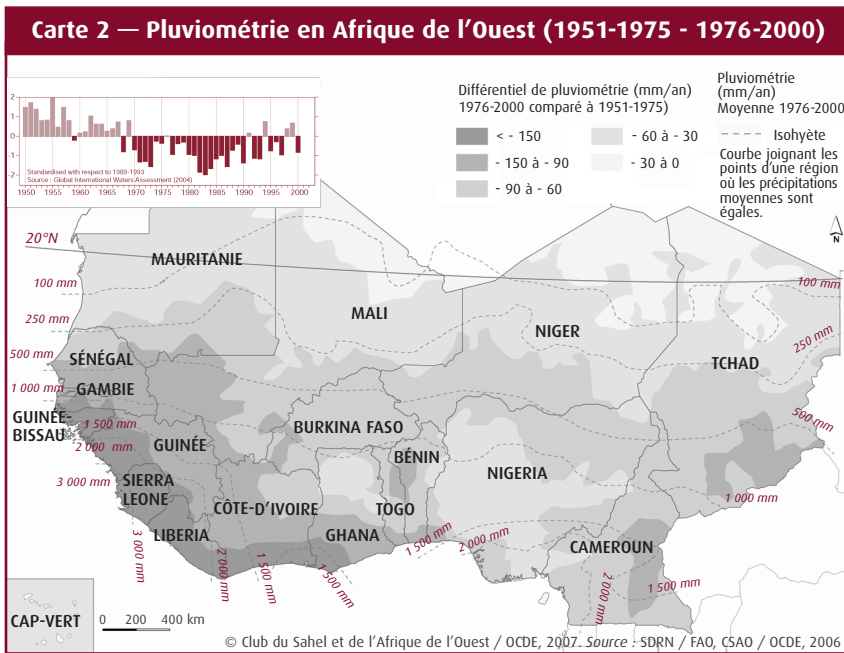
Cependant, malgré ces potentialités, divers éléments témoignent de l'existence de restrictions en matière d'eau. L'Afrique de l'Ouest constitue, en effet, un territoire hétérogène à différents points de vue, notamment sur le plan de la pluviométrie.

Dans les régions côtières, plus favorisées sur le plan agroécologique et mieux arrosées, et, dans une moindre mesure, dans les régions de savane, les problèmes auxquels sont confrontées les populations n'ont pas la même acuité que dans les régions sahéliennes, où les ressources en eau sont plus rares à cause d'une pluviométrie insuffisante et irrégulière, de phénomènes plus aigus de dégradation de l'environnement, voire de désertification. De plus, des situations contrastées existent au sein d'un même pays. Par exemple, au Burkina Faso, on mesure de fortes variations pluviométriques entre le Nord, au climat sahélien, et le Sud-Ouest, doté d'un climat sud-soudanien. Ainsi, les enjeux autour des ressources en eau diffèrent selon les quatre bassins versants (Comoé, Mouhoun, Nakambé, Niger) du pays.

Plusieurs facteurs expliquent ce processus de raréfaction des ressources en eau. Le plus fréquemment évoqué est le changement climatique ¹⁵. Selon

14. BLANC Pierre. « Les vilences hydrauliques au Proche-Orient ». *Futuribles*, n°339, mars 2008, pp.5-18.

15. Selon l'ONU, en Afrique, entre 75 et 250 millions de personnes seront confrontées en 2020 à des pénuries croissantes liées au changement climatique.



le rapport *Water in a Changing World*¹⁶, il faut s'attendre à une augmentation de l'évaporation et des précipitations, d'où un impact sur la qualité de l'eau, la sécheresse et les inondations. D'autres causes sont avancées, comme la dégradation de l'environnement, suite à des pratiques humaines peu appropriées (la déforestation notamment), ou encore l'accroissement de la population qui engendre une pression accrue sur les ressources. De même, la construction des barrages entraîne une réduction de l'ampleur des crues, la diminution des superficies des eaux inondées, mais aussi le déplacement de populations suite à l'inondation de leur village.

Les conséquences sur les ressources en eau sont multiples. Tout d'abord, des études montrent une réduction du débit des grands fleuves et leur ensablement, avec des effets négatifs sur l'agriculture. Le débit du fleuve Niger a diminué de 30 % entre 1971 et 1989 ; ceux des fleuves Sénégal et Gambie de près de 60 %. Et les fluctuations du lac Tchad illustrent aussi ce phénomène. Mais on incrimine aussi l'accroissement des besoins en eau — pour l'irrigation et pour l'usage domestique —, notamment du fait de la croissance démographique et des enjeux de sécurité alimentaire.

Ces évolutions entraînent au demeurant des processus migratoires importants. Dans les zones sahéniennes, le tarissement d'une partie des points d'eau (mares, nappes) pendant la saison sèche provoque un afflux de populations et de troupeaux vers des zones rurales mieux dotées en eau.

16. UNESCO. *Op. cit.*

L'ONU estime qu'entre 24 et 700 millions de personnes pourraient être contraintes de migrer pour des raisons liées à l'eau. Il s'agit de migrants qualifiés de « réfugiés » climatiques, sans statut juridique. Ces situations de rareté engendrent des conflits entre différents usagers, agriculteurs et éleveurs d'une part, autochtones et migrants d'autre part. Cependant, considérer les conflits uniquement sous l'angle de la compétition face à une raréfaction des ressources et à une diversité des usages serait réducteur. D'autres facteurs sont à considérer, et en particulier les conflits de représentation entre des visions techniciennes et des visions symboliques de l'eau, ou encore la prégnance de rapports de type hiérarchique dans certaines sociétés, qui influent sur l'accès et la gestion des ressources au niveau local ¹⁷.

Même dans les régions où les ressources en eau sont abondantes, la question de l'accès peut se poser comme l'illustre le cas de la Guinée. Bien que « château d'eau de l'Afrique de l'Ouest », ce pays rencontre des problèmes d'approvisionnement en eau liés à des dysfonctionnements institutionnels et à des choix en matière de développement. Une gestion environnementale peu appropriée — notamment, la destruction des forêts liée à l'activité humaine — a eu pour conséquence une irrégularité de la pluviométrie, une pénurie d'eau potable et un manque d'eau pour remplir les barrages hydroélectriques (d'où des problèmes d'électricité récurrents). Par ailleurs, les modes de gouvernance dans le secteur de l'hydraulique apparaissent peu à même d'assurer un accès à l'eau potable.

Ainsi, au-delà des facteurs climatiques et environnementaux, et des disponibilités des ressources en eau en termes quantitatifs, il importe de prendre en considération les aspects institutionnels et les contextes socioculturels afin d'identifier les facteurs qui favorisent ou qui contraignent un accès équitable aux ressources en eau, pour les différents types d'usage. Les rapports complexes entre eau et société, spécifiques à chaque communauté, ne permettent pas de penser un modèle uniforme.

La maîtrise de l'eau, un enjeu de sécurité alimentaire

En Afrique, la question de la sécurité alimentaire a été, une nouvelle fois, mise sur le devant de la scène lors des émeutes de la faim de 2007, déclenchées par l'augmentation des prix des denrées alimentaires. Les enjeux liés au développement agricole sur une longue période avaient, eux, été remis au centre des débats internationaux récemment ¹⁸, comblant une vide ¹⁹ que les experts avaient souligné de longue date.

17. OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre et ELHADJI DAGOBI Abdoua. « La gestion communautaire sert-elle l'intérêt public ? Le cas de l'hydraulique villageoise au Niger ». *Politique africaine*, n° 80, décembre 2000, pp. 153-168.

18. Voir deux publications : FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture). *L'Eau, l'agriculture et l'alimentation. Une contribution au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*. Rome : FAO, 2004, 63 p. ; et BANQUE MONDIALE. *World Development Report 2008: Agriculture for Development*. Washington, D.C. : Banque mondiale, 2008, 320 p.

19. Aucun rapport de la Banque mondiale n'a traité de cette thématique entre 1982 et 2008.

Plusieurs constats peuvent être faits. Dans le contexte du néolibéralisme des années 1980, le désengagement de l'État du secteur agricole a été effectif dans la majorité des pays africains, en conformité avec les programmes d'ajustement sectoriel agricole et la libéralisation du commerce international agricole. L'élaboration des stratégies de lutte contre la pauvreté dans les années 1990 et la définition des Objectifs du millénaire pour le développement en 2000 — notamment le premier qui stipule « de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population pauvre et la proportion de la population souffrant de la faim » — auraient pu présager de changements de fond. Mais si des modifications notables ont été introduites, l'accent a surtout été mis sur des questions de gouvernance, telles que la redéfinition du rôle de l'État pour pallier les défaillances du marché, l'implication des organisations de la société civile (notamment les organisations paysannes, les coopératives) et enfin un rôle accru du privé — pour les intrants, les crédits, la commercialisation, etc.²⁰

La problématique de l'eau est au cœur des politiques agricoles, la nécessité d'une gestion de l'eau et des sols rationnelle étant soulignée de manière récurrente dans les recommandations²¹. Alors que sur le plan international, les surfaces irriguées ne représentent qu'un cinquième de la surface totale cultivable, elles produisent 40 % de la production agricole mondiale. Un quart des surfaces irriguées se trouve aujourd'hui dans les pays développés, où la sécurité alimentaire n'est plus un problème²². Les données de la FAO²³ montrent que la proportion de terres irriguées parmi les terres arables est généralement élevée (supérieure à 40 %) dans les pays dotés d'un climat semi-aride à aride, comme l'Égypte, l'Arabie Saoudite et le Pakistan, où 70 % à 80 % de la nourriture provient de l'agriculture irriguée.

En revanche, dans les pays d'Afrique subsaharienne où la situation alimentaire s'est fortement dégradée depuis 1990, l'accès à l'eau pour les agriculteurs demeure un problème majeur. En effet, la proportion des terres irriguées est inférieure à 5 % et représente à peine 15 % du potentiel d'irrigation²⁴, malgré la construction de grands aménagements hydroagricoles et de vastes zones d'agriculture irriguée. De plus, le contexte de désengagement de l'État et le transfert des compétences aux organisations paysannes ont engendré des problèmes de gestion des périmètres irrigués remettant

20. MAZOYER Marcel, ROUDART Laurence et MAYAKI Ibrahim Assane. « Rapport sur le développement dans le monde, 2008, Banque mondiale. L'agriculture au service du développement. Résumé et commentaires ». *Mondes en développement*, vol. 36, n° 143, 2008, pp. 117-136.

21. BARON Catherine, BONNASSIEUX Alain, MOSSI MAÏGA Illiassou et NGUYEN Geneviève. « Impact des arrangements institutionnels locaux sur la viabilité de grands périmètres irrigués au Niger. Analyse en termes de gouvernance hybride ». *Canadian Journal of Development Studies*, vol. 29, n° 3-4, septembre 2009.

22. FAO. *Op. cit.*

23. En 1993, la FAO a lancé le programme Aquastat, son système mondial d'information sur l'eau et l'agriculture. Voir le site Internet www.fao.org/NR/WATER/AQUASTAT/MAIN/index-fra.stm.

24. FAO. *Op. cit.*

LES AMÉNAGEMENTS HYDROAGRIQUES AU NIGER ¹

Au Niger, pays aux deux tiers désertique, chroniquement déficitaire sur le plan alimentaire et classé parmi les moins développés selon l'indicateur de développement humain (IDH), l'agriculture irriguée occupe une place importante. En 2005, sa contribution au produit intérieur brut (PIB) est estimée à 14 % et le ministère du Développement agricole du Niger avait, cette même année, pour objectif de doubler ce chiffre d'ici 2015. Le développement de l'irrigation a démarré avec l'indépendance du Niger en 1960 et s'est caractérisé par des investissements dans des infrastructures lourdes et sophistiquées, permettant la maîtrise totale de l'eau dans le cadre de projets de coopération. Les aménagements hydro-agricoles couvrent aujourd'hui 13 000 hectares, en majorité dans la vallée du fleuve Niger ; 64 % de cette surface concernent des aménagements collectifs de grande taille consacrés à la culture intensive du riz qui ne représente que 3 % de la production vivrière.

Comme dans la majorité des aménagements hydroagricoles, de moyenne et grande taille en Afrique subsaharienne, l'État jouait un rôle central depuis l'indépendance, dans les années 1960, jusqu'à son désengagement au milieu des années 1980 qui s'est traduit par le transfert de la gestion aux coopératives agricoles. Après avoir bénéficié, dans un premier temps, de l'appui, du contrôle de l'État et des projets de développement, elles ont eu, dès les années 1990, la responsabilité totale de la gestion des aménagements. À partir de là, dans un contexte de restriction des finances publiques, les coopératives ont été confrontées à des difficultés pour assurer la gestion directe

d'aménagements dotés de matériels de pompage et d'infrastructures hydrauliques sophistiqués. Sur la majorité des périmètres, des dysfonctionnements de nature technique et institutionnelle ont été mis en évidence, notamment du point de vue de l'accès équitable à l'eau et de l'entretien des infrastructures. Au-delà des contraintes d'ordre technico-économique, les coopératives n'ont pas réussi à adopter et à faire respecter les normes strictes de gestion centralisée, conçues par le haut, qui prévalaient jusque-là. Ainsi, de nouvelles règles pratiques de gestion, encadrées dans des contextes sociaux locaux particuliers, ont été mises en œuvre.

Vingt ans après le désengagement de l'État, alors que les rapports d'expertise considèrent qu'aucun aménagement collectif n'est viable selon des critères technico-économiques et que les investissements publics ont été réorientés vers la promotion de la petite irrigation privée, contre toute attente, les aménagements hydroagricoles de la vallée du fleuve Niger continuent de remplir leur objectif premier, celui de permettre aux agriculteurs de réaliser une double culture de riz par an, et ainsi d'entretenir le fonctionnement de la filière rizicole. Des arrangements institutionnels au cas par cas ont permis de résoudre certains des dysfonctionnements et ont contribué à une viabilité sociale des aménagements.

Une analyse de la complexité des réalités de terrain démontre ainsi le poids des aspects sociaux et institutionnels, au-delà des facteurs économiques, afin d'élaborer des indicateurs mesurant et expliquant la viabilité des périmètres.

C. Baron, A. Bonnassieux,
G. Nguyen, I. Massi Maïga.

1. Voir MOSSI MAÏGA Illiassou. *Gestion collective des systèmes irrigués au Niger : gouvernance locale et mobilisation des ressources pour une mise en valeur viable*. Toulouse : université Toulouse Le Mirail, Dynamiques rurales / École nationale de formation agronomique (ENFA), thèse en Études rurales, 2009 ; BARON Catherine *et alii*. « Impact des arrangements institutionnels locaux sur la viabilité de grands périmètres irrigués au Niger. Analyse en termes de gouvernance hybride ». *Canadian Journal of Development Studies*, vol. 29, n° 3-4, septembre 2009 ; et Aquastat sur le Niger, réalisé en 2005, site Internet www.fao.org/nr/water/aquastat/countries/niger/indexfra.stm.

en cause dans certains cas leur viabilité. Ceci a entraîné le développement, parfois de façon informelle, de petits maraîchages le long des fleuves, autour des barrages, voire dans les périphéries urbaines.

L'étude détaillée de certaines configurations locales permet d'identifier des arrangements institutionnels à l'initiative des acteurs locaux, qui assurent une viabilité des aménagements hydroagricoles, au-delà des seuls critères technico-économiques. Le cas du Niger est significatif de ce point de vue (voir l'encadré page précédente).

L'agriculture est le secteur qui prélève les quantités d'eau les plus importantes, en comparaison avec l'eau industrielle ou l'eau domestique, dans de

UNE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

L'originalité de la GIRE (gestion intégrée des ressources en eau) réside dans la volonté d'intégrer simultanément les aspects qualitatifs et quantitatifs, le court terme et le long terme, les eaux de surface et les eaux souterraines, dans la perspective d'une gestion durable et concertée, organisée dans un cadre territorial cohérent — le bassin versant pour les eaux de surface et le système aquifère concernant les eaux souterraines¹. Tous les concepts clefs du développement durable se retrouvent dans la GIRE, à savoir la gestion intégrée, la participation, la durabilité, et la gestion décentralisée et territorialisée à partir du bassin versant.

La mise en œuvre effective de ces principes généraux suppose une refonte des modes de gouvernance de l'eau car il s'agit de privilégier de nouvelles organisations territoriales de référence, le bassin versant², et une prise en compte des diverses dimensions économique, sociale et environnementale, tout en favorisant des principes

affichés comme incontournables, à savoir la préservation des écosystèmes et la participation des usagers. Cette dernière doit s'effectuer à travers des associations d'usagers de l'eau (AUE), en partenariat avec des acteurs institutionnels locaux impliqués dans une gestion durable et concertée.

Le bilan de l'application de ce référentiel dans les pays d'Afrique de l'Ouest est mitigé. En effet, une évaluation a été effectuée à l'initiative du PME (Partenariat mondial de l'eau) fin 2005 auprès de 95 pays, mais seuls 20 ont déclaré avoir mis en place les principes de la GIRE. Concernant ces pays, l'analyse a essentiellement porté sur les structures institutionnelles et les textes législatifs existants, sans évaluer l'efficacité et l'état d'avancement des réformes. Ceci traduit la difficulté à transposer, dans des contextes particuliers, des recommandations trop générales³, aussi critiquées pour leur dimension normative⁴.

C. Baron et O. Petit

1. PETIT Olivier. « Eau et développement durable : vers une gestion intégrée ? » In GRUMIAUX Fabien et MATAGNE Patrick (sous la dir. de). *Le Développement durable sous le regard des sciences et de l'histoire. De la réflexion aux pratiques éducatives et de formation*. Paris : L'Harmattan, vol. 2, 2008, pp. 253-270.

2. Un bassin fluvial ou bassin hydrologique est une portion de territoire à l'intérieur de laquelle tous les écoulements de surface se dirigent vers le même exutoire (cours d'eau ou lac). La ligne séparant deux bassins fluviaux est appelée « ligne de partage des eaux ».

3. BISWAS Asit K. « Integrated Water Resources Management: A Reassessment ». *Water International*, vol. 29, n° 2, 2004, pp. 248-256.

4. MOLLE François. « Nirvana Concepts, Narratives and Policy Models: Insights from the Water Sector ». *Water Alternatives*, vol. 1, n° 1, 2008, pp. 131-156.

nombreux pays d'Afrique de l'Ouest ²⁵. Cependant, la problématique de l'eau ne peut porter sur l'analyse d'un secteur indépendamment des autres. C'est dans cette logique systémique que s'inscrit la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

Une vision systémique des ressources et usages de l'eau

Au-delà des approches sectorielles qui ont prévalu pendant de nombreuses années, on prône désormais une gestion intégrée des ressources en eau. Cette nouvelle philosophie a été promue dans le cadre des recommandations internationales. Par exemple, le Partenariat mondial de l'eau (PME), qui regroupe des acteurs publics et privés à l'échelle internationale, est à l'origine de la définition de la GIRE en tant que nouveau référentiel, même si l'histoire de la GIRE est complexe ²⁶. Une composante ouest-africaine (GWP-WAWP) existe depuis 2002 et constitue une plate-forme régionale de dialogue et de concertation en vue de promouvoir la gestion intégrée de l'eau, aussi bien à l'échelle des États qu'à celle des bassins fluviaux.

Le cas du Burkina Faso est souvent cité en exemple, car il a été le premier dans la sous-région à intégrer, dès 2003, les principes de la GIRE dans un Plan d'action pour la gestion des ressources en eau (PAGIRE, 2003-2015). De nombreux pays se sont inspirés, par la suite, de cette expérience.

Ceci s'est traduit par un dispositif institutionnel et politique novateur ²⁷ et par des outils de gestion innovants et performants afin d'évaluer les ressources en eau, d'assurer la diffusion de l'information et le renforcement des capacités. Le contexte socio-économique burkinabé était propice, le Burkina s'étant engagé dans une vague de libéralisation dont les principes étaient en adéquation avec la philosophie de la GIRE, notamment le désengagement de l'État dans la gestion de l'eau au profit des associations, la réflexion sur une tarification de l'eau, et la gestion décentralisée avec des compétences conférées aux acteurs institutionnels locaux.

Cependant, le bilan dressé en 2006 par les autorités burkinabé ²⁸ est mitigé. De nombreux projets de loi existent, mais ils ne sont pas adoptés. De plus, la décentralisation peine à rendre effective la délégation des compétences aux collectivités locales qui ne disposent pas des moyens financiers et des compétences nécessaires à l'opérationnalisation de leur politique. Les réflexions indispensables sur la fiscalité locale rencontrent de

25. UNESCO. *Op. cit.*

26. BARON Catherine et PETIT Olivier. « Integrated Water Resources Management: From General Principles to its Implementation by the State. The Case of Burkina Faso ». *Natural Resources Forum*, vol. 1, n° 33, février 2009, pp. 49-59.

27. LOPA-DUFRENOT Micheline. *L'Accès à l'eau saine : un droit humain au Burkina Faso*. Paris : L'Harmattan, 2008, 184 p.

28. MAHRH (ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques). *État de mise en œuvre du plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) du Burkina Faso*. Mars 2003-Juin 2006. Ouagadougou : MAHRH, octobre 2006.

nombreuses barrières. Par ailleurs, les dispositifs conçus au niveau mondial sont difficiles à appliquer sur le plan local, comme dans le cas des CLE (comités locaux de l'eau) qui sont pourtant au centre du système fondé sur la participation des usagers. Cette question de la participation est complexe dans des sociétés caractérisées par des rapports hiérarchiques comme au Burkina Faso ²⁹. Par exemple, la règle de prise de décision démocratique au sein des groupes d'usagers est peu réaliste dans certains contextes car elle entre en contradiction avec les principes coutumiers qui mettent en avant des hiérarchies sociales et des inégalités hommes / femmes.

Une autre limite peut être soulignée. La GIRE, fondée sur la recherche de compromis, ne fait pas preuve d'originalité quant aux outils à élaborer pour faire face aux conflits récurrents entre usagers, suite aux migrations qui soulèvent de nouveaux défis pour l'accès à l'eau au Sahel.

Cette question des conflits dépasse d'ailleurs le niveau local, et une réflexion est engagée à l'échelle régionale. La coordination des actions liées aux ressources hydriques entre plusieurs pays s'effectue à travers des organisations de bassin qui regroupent l'ensemble ou une partie des pays inclus dans un même bassin. Le Réseau africain des organismes de bassin a été créé en juillet 2002 pour regrouper les organisations d'Afrique de l'Ouest, avec un élargissement récent à l'ensemble de l'Afrique. Au-delà des difficultés de coordination qui se posent, il s'agit d'élaborer un processus de concertation en vue de l'adoption d'une vision partagée au niveau des bassins versants, afin d'assurer un développement durable des fleuves, en conformité avec les objectifs de gestion intégrée. Cependant, les équilibres sont précaires. La variabilité du climat et la construction de barrages pour faire face à une consommation croissante de la population ou à la multiplication des projets d'irrigation et d'hydroélectricité constituent une menace latente.

Enfin, la GIRE, en conformité avec les préconisations de Rio puis de Johannesburg, insiste sur la nécessaire prise en compte de la dimension environnementale dans les politiques de l'eau. Or, force est de constater que, dans la plupart des pays, la préservation de la qualité des eaux reste un défi. En effet, face aux enjeux de croissance économique et de lutte contre la pauvreté, dans des contextes de forte pression sur la ressource pour des usages liés aux besoins alimentaires (irrigation, agriculture) et aux logiques industrielles, l'aspect environnemental n'est pas toujours considéré comme une priorité. De même, la croissance urbaine a un impact négatif sur la qualité de l'eau — mauvaise gestion des déchets urbains, eaux usées — sans que des mesures appropriées ne soient prises. La réalité des villes africaines traduit le peu d'améliorations en la matière, comme en attestent des recherches originales sur cette problématique encore peu explorée ³⁰.

29. BONNASSIEUX Alain, CAPELLER Wanda, COLLETIS Gabriel et BARON Catherine. « Conflits d'usage et conflits de représentation de l'eau en Afrique. L'exemple du Burkina Faso ». In *Construire des gouvernances : entre citoyens, décideurs et scientifiques*. MOST - UNESCO / Peter Lang, 2005, pp. 101-129.

30. Pour la ville de Niamey, voir BONTIANTI Abdou et SIDIKOU Arouna Hamidou. *Gestion des déchets à Niamey*. Paris : L'Harmattan, 2008, 120 p.

QU'EST-CE QUE L'EAU POTABLE ?

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) fait une distinction entre l'accès à « une eau potable améliorée » et celui à « une eau potable non améliorée ». L'accès à une source d'eau améliorée se réfère au pourcentage de la population ayant un « accès raisonnable » à une quantité adéquate d'eau provenant d'une source améliorée : raccordement au réseau ou à une borne-fontaine, puits ou source protégés, citerne d'eau de pluie.

En revanche, une eau non améliorée, considérée comme non potable, renvoie aux puits et sources non protégés, aux marigots, étangs ou rivières, ou à de l'eau fournie par les revendeurs informels et les camions-citernes.

Une telle distinction pourrait être remise en cause. Par exemple, au niveau des puits forés, une contamination est possible entre le moment où l'on puise l'eau et celui où on la transporte chez soi. Des problèmes peuvent aussi survenir lors du stockage de l'eau à domicile. Ainsi, la justification de la tarification de l'eau à partir d'un argument de potabilité est discutable.

Par ailleurs, au-delà de la qualité de la ressource, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF définissent un accès « raisonnable » à l'eau potable comme la disponibilité d'au moins 20 litres d'eau par personne et par jour à un point d'eau situé à moins d'un kilomètre du lieu de résidence.

C.B.

Ainsi, malgré les travaux récurrents sur l'importance de la contextualisation, on peut s'étonner que la plupart des pays africains aient été conduits à intégrer, à travers divers dispositifs (dont la GIRE), dans leur législation, des principes parfois en décalage avec les réalités culturelles, géographiques, climatiques et institutionnelles³¹. La difficulté à adopter ces modèles, leur contournement ou leur adaptation au contexte local sont autant de facteurs qui attestent du décalage entre un discours qui prône des logiques participatives de type *bottom-up* et les réalités du développement au niveau local. Ces mêmes constats peuvent être faits lorsque l'on considère la problématique des services de l'eau.

La « bonne gouvernance » appliquée aux services de l'eau

La dimension systémique de la ressource en eau renvoie aux interactions permanentes entre le cycle de l'eau, les écosystèmes et les usages de l'eau à des fins domestiques, industrielles ou agricoles. Il peut alors paraître arbitraire de distinguer les ressources en eau du service de l'eau. Cependant, la question de l'accès à l'eau potable et de la diversité des modes de gestion en fonction des moyens humains, techniques, financiers et économiques dis-

31. SHAH Tushaar et VAN KOPPEN Barbara. « Is India Ripe for Integrated Water Resources Management? Fitting Water Policy to National Development Context ». *Economic and Political Weekly*, vol. 41, n° 31, 5 août 2006, pp. 3413-3421.

ponibles justifie de traiter les services de l'eau dans le contexte tant villageois qu'urbain.

Un accès équitable aux services de l'eau est l'un des principaux Objectifs du millénaire pour le développement, qui vise la réduction de moitié du pourcentage de la population privée d'un accès durable à un approvisionnement en eau potable et à l'assainissement de base, d'ici 2015. Dans un rapport de mi-parcours ³² publié en 2004, il est précisé que 83 % de la population mondiale bénéficie d'un accès à l'eau potable améliorée ce qui atteste d'une amélioration, contre 77 % en 1990. Cependant, dans le cas précis de l'Afrique subsaharienne, 42 % de la population n'est pas desservie. Les facteurs évoqués pour expliquer ces résultats mitigés sont la forte croissance démographique, l'étalement urbain, les conflits et les dysfonctionnements institutionnels.

De fortes disparités existent également entre le milieu rural et les villes. Le Burkina Faso, en 2002, se caractérisait par un taux d'urbanisation de 17 % avec, en ville, un taux de couverture en eau potable améliorée de 82 % (mais un taux de raccordement à domicile de seulement 23 %), et en milieu rural un taux de couverture de 44 %. Au Niger, le taux d'urbanisation était de 22 % avec un taux de couverture en eau potable améliorée en ville de 80 % (35 % pour le taux de raccordement à domicile) et un taux de couverture de 36 % en milieu rural. Et dans des pays comme le Sénégal ou la Côte-d'Ivoire, les taux d'urbanisation étaient respectivement de 49 % et 44 % avec, en ville, des taux de couverture en eau potable améliorée de 90 % et 98 % (71 % et 65 % pour le taux de raccordement à domicile). Le taux de couverture était de 54 % en milieu rural sénégalais, avec 11 % de taux de raccordement à domicile, et de 74 % pour le milieu rural ivoirien avec 9 % de taux de raccordement à domicile.

Mais ces données ne rendent compte ni des problèmes liés à la rupture du service ou à la mauvaise qualité de l'eau à certaines périodes de l'année, ni des problèmes particuliers dans les périphéries urbaines non loties. Ces disparités ne peuvent être dissociées d'autres formes d'inégalités qui caractérisent les sociétés africaines.

Tout d'abord, les inégalités hommes / femmes sont prégnantes dans ce secteur car ce sont les femmes et les jeunes filles qui se chargent de la corvée de l'eau, notamment en milieu rural. La pénibilité du travail et le temps consacré à cette activité sont autant de facteurs qui affectent les processus de développement local (sur les plans de l'éducation, de la croissance économique, du développement social).

Par ailleurs, au-delà des inégalités spatiales dans l'accès et des différents niveaux de service, les écarts de revenus se sont accentués, que ce soit en milieu rural ou urbain, renforçant les disparités sociales et la capacité des

32. UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) et OMS (Organisation mondiale de la santé). *Atteindre les OMD en matière d'eau potable et d'assainissement. Évaluation des progrès à mi-parcours*. New York / Genève : UNICEF / OMS, 2004, 33 p.

ménages à payer l'eau. Les enquêtes de terrain ³³ montrent que les ménages « pauvres » en viennent à payer l'eau relativement plus cher que les populations « riches », compte tenu des modalités qui leur sont disponibles (mesures de tarification sociale, achat aux revendeurs d'eau informels, etc.).

De plus, dans les grandes villes d'Afrique de l'Ouest, les inégalités sont manifestes entre les quartiers « formels », où un accès au réseau conventionnel est possible, et les quartiers irréguliers d'habitat précaire avec des difficultés d'approvisionnement. Le lien entre accès aux réseaux d'eau et ségrégation urbaine est complexe ³⁴. En effet, à certaines périodes, la volonté de généraliser le raccordement individuel au réseau allait de pair avec le souci d'homogénéiser, notamment sur le plan foncier, les espaces urbains afin de les contrôler. Le choix de la diversification des modalités d'accès (réseau, bornes-fontaines, vendeurs informels à domicile, etc.) à d'autres moments a renforcé les inégalités spatiales. Il convient cependant de dépasser les analyses technico-économiques en insistant sur les aspects institutionnels et culturels pour analyser ces types d'interaction.

Les préconisations conçues depuis les années 1980, à l'échelle internationale, renvoient à un cadre de référence type qui se décline en règles d'opérationnalisation caractérisées par une certaine uniformité. Toutefois, qu'il s'agisse des pratiques en milieu rural dans le cas de l'hydraulique villageoise ou en milieu urbain, la déclinaison de ces principes généraux connaît de nombreuses interprétations et adaptations par les acteurs locaux (acteurs institutionnels, usagers ou acteurs informels).

Les limites d'un cadre de référence conçu au niveau mondial

Trois périodes caractérisent les évolutions constatées des modèles de gouvernance de l'eau.

Avant les années 1980, dans les pays africains de colonisation française, une conception du service public supposant la gestion par l'État de certaines activités (comme le service de l'eau) au nom de l'intérêt général avait été transférée par le colonisateur et maintenue au-delà des indépendances ³⁵. Des entreprises publiques assuraient la fourniture du service dans la plupart des pays (sauf exception, comme en Côte-d'Ivoire ³⁶). L'eau potable était

33. Ces enquêtes ont été réalisées par Catherine Baron et Alain Bonnassieux en février 2007, 2008 et 2009 au Burkina Faso.

34. BARON Catherine. « Mutations institutionnelles et recompositions des territoires urbains en Afrique : une analyse à travers la problématique de l'accès à l'eau ». *Développement durable et territoires*, dossier 6, septembre 2006. Voir le site Internet : <http://developpementdurable.revues.org/index2940.html>.

35. DARBON Dominique. *Op. cit.*

36. À Abidjan, les résultats négatifs de la gestion municipale, à la fin des années 1950, ont amené l'État à confier la gestion de l'eau à la Saur, société privée, dès 1959.

distribuée gratuitement aux bornes-fontaines dans les quartiers urbains ou en milieu rural, selon un principe d'équité sociale et territoriale.

Les années 1980 marquent une rupture dans le sens où les principes du néolibéralisme³⁷ vont être appliqués au secteur de l'eau, avec pour justification les défaillances affichées (déficits publics et corruption notamment), mais pas toujours avérées³⁸, de la gestion publique. Conformément au référentiel néolibéral, les bailleurs recommandent la privatisation des entreprises publiques et le désengagement de l'État. L'introduction des principes de marché provoque une rupture dans le secteur de l'eau, jusque-là organisé « sur des bases publiques, sectorielles et nationales³⁹ ».

Les institutions internationales édictent, désormais, les règles au niveau mondial, et les diffusent à l'occasion de conférences, telle la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA, 1981-1990), coordonnée par les Nations unies. Le modèle conventionnel de référence repose sur l'universalisation du service, synonyme d'une eau du robinet pour tous. L'objectif est un accès de tous à l'eau d'ici la fin des années 1980, selon le principe d'un droit d'accès universel à l'eau potable en quantité et en qualité suffisantes pour les besoins essentiels, ainsi qu'à des structures de base.

Face à l'échec relatif⁴⁰ de la DIEPA, une vague de réformes va toucher le secteur de l'hydraulique dans les années 1990, en adéquation avec les principes de « bonne gouvernance ». Certains⁴¹ considèrent qu'il s'agit d'une rupture, mais la logique néolibérale n'étant pas remise en cause, l'idée d'un aménagement du modèle avec de nouvelles règles opérationnelles semble plus appropriée.

La consultation de New Delhi (1990) et la conférence de Dublin (1992) entérinent le principe de l'eau comme bien économique, réaffirmé au sommet de la Terre de Rio de 1992. Il est fondé sur une hypothèse non discutée : l'eau, ressource rare dans un contexte de forte croissance urbaine et de pression accrue sur les ressources, ne peut plus être considérée comme un bien gratuit. Elle a un coût économique et social qui doit être en partie couvert par les usagers. Ces principes sont explicités dans le document de politique générale de la Banque mondiale⁴² et reposent sur deux hypothèses,

37. BRENNER Neil et THEODORE Nik. *Op. cit.*

38. LOBINA Emanuele et HALL David. « The Comparative Advantage of the Public Sector in the Development of Urban Water Supply ». *Progress in Development Studies*, vol. 8, n° 1, 2008, pp. 85-101.

39. LORRAIN Dominique. « Les quatre compétitions dans un monopole naturel. Qu'est-il en train d'arriver au secteur de l'eau ? ». *Flux*, n° 52-53, juillet-septembre 2003, pp. 69-86.

40. On note un accroissement du nombre de branchements, malgré les bilans négatifs du dispositif. Voir BREUIL Lise. *Renouveler le partenariat public-privé pour les services d'eau dans les pays en développement. Comment conjuguer les dimensions contractuelles, institutionnelles et participatives de la gouvernance ?* Paris : École nationale du génie rural et des eaux et forêts (ENGREF), thèse en Sciences de l'eau - Gestion, 2004, 321 p.

41. *Ibidem.*

42. BANQUE MONDIALE. *Water Resources Management*. Washington, D.C. : Banque mondiale, 1993.

rarement explicitées : les individus sont supposés détachés les uns des autres, notamment de tout lien communautaire, pour pouvoir se prêter volontairement à toute transaction ; et l'eau en tant que bien, pour être échangée, doit être « désencastrée » de tout support symbolique, sacré, afin de permettre le jeu de la concurrence ⁴³. Les usagers de l'eau sont plus considérés comme des consommateurs, des clients que comme des citoyens ; ce modèle « consumériste » privilégie la dimension économique au détriment de la dimension politique ⁴⁴. Enfin, on passe d'une logique de l'offre à une approche par la demande, fondée sur une évaluation des besoins des populations locales et sur une diversification de l'offre.

L'eau devient un besoin vital qui peut être satisfait à un prix raisonnable et accessible, et n'est plus un droit humain et social, un droit fondamental ⁴⁵. Le référentiel néolibéral, indissociable du processus de « marchandisation de l'eau ⁴⁶ », s'incarne dans différents dispositifs concrets. La contractualisation devient l'outil de coordination assurant la convergence des intérêts de façon formalisée. Dans un contexte où l'aide publique au développement allouée au secteur de l'eau est en diminution et ne représente que 5 % du flux total de l'aide ⁴⁷, le recours au secteur privé apparaît comme la solution.

Dans de nombreux pays où l'État est considéré comme défaillant, on préconise des partenariats public-privé (PPP) ⁴⁸, qui permettent de déléguer à un opérateur privé, le plus souvent étranger, la gestion des services de l'eau selon différents types de contrats ⁴⁹. Le recours au privé est justifié par son expérience dans le domaine de l'eau en matière de gestion et de maîtrise technique, et sa capacité à financer les investissements.

La fixation du prix de l'eau devrait être évaluée sur la base du coût total (production, distribution, assainissement), mais un « prix acceptable » est calculé en fonction du consentement à payer des usagers pauvres, du recouvrement des coûts d'investissement, et du financement des opérations de maintenance et d'entretien. Parallèlement, divers projets ciblent un renforcement des capacités des acteurs publics locaux afin de les initier aux outils de *new public management* pour assurer une gestion efficace du service.

Dans le but de respecter les principes d'équité, divers dispositifs ciblent les populations pauvres (branchements sociaux, tarification progressive,

43. LE ROY Étienne. « Quels biens, dans quel espace public mondial ». In GABAS Jean-Jacques, HUGON Philippe, LE ROY Étienne et alii. *Biens publics à l'échelle mondiale*. Bruxelles : Colophon, 2001, pp. 31-39.

44. BREUIL Lise. *Op. cit.*

45. Voir PETRELLA Riccardo. *L'Eau. Res publica ou marchandise ?* Paris : La Dispute, 2003, 219 p. ; et PAQUEROT Sylvie. *Eau douce : la nécessaire refondation du droit international*. Québec : Presses de l'université du Québec, 2005, 268 p.

46. BARON Catherine (sous la dir. de). « Société civile et marchandisation de l'eau ». *Sciences de la société*, n° 64, février 2005.

47. UNESCO. *Op. cit.*

48. MARTY Frédéric, TROSA Sylvie, VOISIN Arnaud. *Les Partenariats public-privé*. Paris : La Découverte (coll. Repères), 2006, 122 p.

49. Affermage, concession, *built operate transfer* (BOT), contrat de service, de gestion, etc.

etc.) avec toutes les limites que ce type de mesures peut occasionner ⁵⁰. Le bilan des PPP en Afrique a souligné de nombreuses limites. De nouvelles réflexions se basant sur des modes de gouvernance « participative » ou « démocratique » ont donc été engagées. Pourtant, tous ces modèles, élaborés à l'échelle mondiale et diffusés par les bailleurs internationaux à travers les projets liés à l'hydraulique, sont souvent réappropriés et interprétés par les acteurs locaux lors de leur mise en œuvre, comme nous le montrons dans les cas de l'hydraulique villageoise, puis de l'hydraulique urbaine.

L'hydraulique villageoise : de la gestion communautaire à la gestion déléguée

Dans les espaces villageois d'Afrique de l'Ouest, il existe une pluralité de modalités d'accès à l'eau. Les points d'eau « traditionnels » — puits non protégés, sources non protégées, rivières, étangs, marigots — restent la norme dans de nombreux villages, même si des « points d'eau modernes » se multiplient à l'occasion de projets de développement local.

Présentant une complexité technique, les réseaux d'adduction d'eau potable simplifiée (AEPS) ⁵¹ sont considérés comme une innovation technique mais aussi institutionnelle. Un réseau répartit l'eau depuis le château d'eau vers des points de distribution qui peuvent être des bornes-fontaines, des branchements individuels ou collectifs, dans le cas, par exemple, des mosquées, des écoles et des centres de soins. L'un des objectifs, parfois affiché dans certains pays (comme au Burkina Faso), de la généralisation des AEPS serait de permettre un accès individualisé avec des branchements domiciliaires pour les villageois ayant des capacités financières. Par ailleurs, on trouve plus rarement des postes d'eau autonomes constitués de forages ou de puits équipés d'un système de pompage mécanisé relié à un groupe électrogène, à un groupe électrique ou à un générateur solaire. L'eau est distribuée directement au pied du réservoir de stockage, parfois par une rampe avec des robinets, ce qui diminue la pénibilité de la tâche et préserve la qualité de l'eau. Enfin, la modalité la plus fréquente consiste en des puits modernes ou forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) ou de pompes solaires, chacune desservant environ 250 personnes. La principale distinction avec les points d'eau traditionnels réside dans le fait que l'eau est payante aux points d'eau modernes (l'eau est vendue à la bassine, au seau ou au baril), ce qui engendre des stratégies de substitution entre les modalités d'accès à l'eau, en fonction des périodes, de la part des usagers.

Au-delà des modalités techniques, plusieurs modes de gestion se sont succédé ou ont coexisté au cours du temps, selon les pays.

Dans les années 1970, même si des modes de gestion fondés sur la coutume restaient prégnants, l'État était l'acteur clef. La création et la gestion des

50. ÉTIENNE Janique. « Eau et assainissement en Afrique : croyances, modes et modèles ». *Afrique contemporaine*, n° 205, printemps 2003, pp. 103-117.

51. Un réseau d'AEPS est constitué d'un forage à pompage motorisé et de bornes-fontaines alimentées via un château d'eau.

infrastructures hydrauliques « modernes » — forages, puits cimentés, etc. — étaient le fait de l'État, avec l'appui de structures de développement. Les services techniques de l'État intervenaient à partir d'une estimation des besoins en eau, selon une logique de l'offre qui tenait peu compte des demandes des populations locales, des lieux d'implantation à privilégier ou de leur capacité à gérer les nouvelles installations. La gratuité de l'eau, « don de la nature », constituait un principe en adéquation avec la représentation d'un service public relevant de la compétence de l'État.

Cette gouvernance publique a rapidement montré ses limites. Les critères de localisation retenus pour implanter les forages ne tenaient pas compte du caractère sacré des lieux. Et les populations n'étaient pas responsabilisées vis-à-vis de ces équipements. Elles dépendaient des services de l'hydraulique pour les réparations en cas de panne ou de dégradation. Il en résultait un gaspillage de l'eau. Enfin, les dépenses publiques liées à ces infrastructures grevaient de manière drastique les finances de l'État. L'ampleur des dysfonctionnements et le contexte de l'ajustement structurel ont conduit l'État et les structures de coopération à confier plus de responsabilités aux communautés locales, d'où une gouvernance qualifiée de « communautaire ». Des comités de gestion des points d'eau modernes ont été créés au niveau local. Cependant, de nombreux travaux ⁵² ont montré les défaillances de ce système communautaire, du point de vue tant technique que de son incapacité à assurer un accès équitable à l'eau.

Dans la réalité des pratiques, la gestion communautaire de l'eau était fondée sur les hiérarchies locales et sur l'antériorité de certaines populations se considérant comme « autochtones ⁵³ ». Dans de nombreux villages, la maîtrise de la gestion des ressources en eau est devenue source de tensions entre acteurs, certains étant exclus des sphères de décision. Les femmes, qui jouent pourtant un rôle essentiel dans l'approvisionnement en eau, ont été reléguées à des fonctions secondaires. De même, les migrants ont été exclus de la gestion de l'eau, mais aussi de l'accès dans certains cas. Le pouvoir des notables (chefs coutumiers, commerçants) s'est parfois traduit par une appropriation « privée » des infrastructures.

Dans un système où l'eau devient payante, la gestion des fonds est problématique puisque, dans des contextes de rapports clientélistes prégnants, des détournements de fonds engendrent le blocage du système. De plus, dans des sociétés où l'eau — comme la terre — est perçue comme un bien inaliénable, accessible à tous, son paiement est un principe qui ne fait pas consensus. Enfin, la diversité des modalités de gestion, au sein d'un même territoire, est source d'inégalités puisque certains forages fournissent de l'eau gratuitement, les logiques variant selon les bailleurs. Toutefois, la gouvernance communautaire de l'eau a aussi favorisé l'émergence d'une culture

52. COING Henri, CONAN Hervé, ÉTIENNE Janique, JAGLIN Sylvie, MOREL À L'HUISSIER Alain, TAMIATTO Michel et VAILLEUX Yves. *Analyse comparative des performances des divers systèmes de gestion déléguée des points d'eau collectifs. Bénin, Burkina Faso, Guinée, Mali, Namibie, Niger, Sénégal*. Rapport du Programme « Alimentation en eau potable dans les quartiers périurbains et les petits centres ». Paris : BURGEAP / ALFA, avril 1998, vol. 1, pp. 103-124.

53. BONNASSIEUX Alain *et alii*. *Op. cit.*

associative au niveau local⁵⁴. Ces comportements s'insèrent dans des contextes où la notion de « gestion publique de l'eau » est ambiguë et où la distinction entre le bien public et le bien privé devient confuse⁵⁵.

Pour remédier à ces limites, une gestion déléguée à des associations d'usagers de l'eau (AUE) a été préconisée, dans le cadre des réformes, dans divers pays (Burkina Faso, Niger, Bénin, Sénégal, etc.). En cohérence avec la logique des partenariats public-privé (PPP), il s'agit de favoriser la contractualisation entre des acteurs publics — en particulier, les collectivités locales — et des acteurs privés, qui peuvent être soit de petits opérateurs privés locaux, soit des associations. En partenariat avec les bailleurs, qui financent les équipements et apportent du conseil sur les modes de gestion et sur le plan technique, les AUE assurent la maîtrise d'ouvrage. Plus précisément, la gestion des AEPS est confiée à une structure privée (ou à un salarié indépendant) qui peut être révoquée par les associations d'usagers. Ses fonctions consistent à relever les consommations, à contrôler les ventes effectuées par les fontainiers, au suivi de l'entretien des équipements et des réparations courantes en lien avec les artisans. Par ailleurs, les AUE fixent le prix de l'eau qui doit couvrir les frais de fonctionnement du système (dépenses d'énergie, rémunération du gestionnaire et du fontainier), alimenter les fonds propres de l'association des usagers et permettre de constituer des provisions pour la maintenance, le renouvellement et l'extension des équipements. L'objectif est d'assurer la pérennité et l'extension du service.

Ce nouveau mode de gouvernance hybride, encore en émergence dans de nombreux pays africains, prône le passage d'une approche par l'offre de type *top-down* vers une approche par la demande de type *bottom-up*. Cependant, ceci suppose une évaluation des besoins, à partir d'une vision exhaustive des modalités et modes d'organisation au niveau local, qu'il est difficile de conduire. Enfin, dans le contexte de la décentralisation qui confère de nouveaux pouvoirs aux autorités publiques locales, émergent des conflits entre des acteurs locaux (organisations non gouvernementales ONG et associations) qui ont acquis des compétences dans ce domaine, dans un contexte de vide institutionnel, et ces nouvelles collectivités qui, elles, manquent parfois des compétences. Entre coopération ou concurrence, les situations diffèrent en fonction des contextes locaux.

Eaux des villes en Afrique : quels modes de gouvernance privilégier ?

Avant les réformes, la fourniture du service de l'eau relevait de la responsabilité de l'État (au niveau des branchements individuels ou des bornes-fontaines).

54. Au Niger, par exemple. Voir TIDJANI ALOU Mahaman. *Les mini-adductions d'eau potable dans la région de Maradi (Niger) : la gestion d'un bien public*. Niamey : Études et travaux du LASDEL (Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques sociales et le développement local), n° 42, janvier 2006, 19 p.

55. OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre et ELHADJI DAGOBI Abdoua. *Op. cit.*

Or, avec les réformes des années 1990, dans certaines grandes villes africaines, la gestion de l'eau a été déléguée à des opérateurs privés, le plus souvent à des firmes multinationales qui fixent les règles en concertation avec les autorités publiques, sous couvert des bailleurs internationaux, dans le cadre de divers types de contrats ⁵⁶. Trois opérateurs privés se partagent le marché d'Afrique de l'Ouest, Vivendi Water, Suez Environnement et Saur, avec des résultats mitigés ⁵⁷. Cependant, l'attractivité des villes d'Afrique de l'Ouest pour les *majors* de l'eau est parfois faible, compte tenu de l'instabilité politique et économique, mais aussi des mobilisations citoyennes contre l'augmentation des prix qui découle souvent de la délégation (au Mali, par exemple). De nombreuses villes — Ouagadougou, Conakry depuis 2001, Bamako depuis 2005 — ont cependant maintenu un service public de l'eau, avec des résultats divers en fonction des contextes et des époques.

Ainsi, les PPP dans leur version « classique » ⁵⁸ n'ont pas constitué la norme en Afrique de l'Ouest. On constate donc une très grande diversité de situations en fonction des pays, mais aussi des territoires urbains.

Dans les quartiers modernes lotis où s'applique le droit foncier « moderne », les infrastructures conventionnelles avec branchement domiciliaire et compteurs d'eau sont la norme, mais elles concernent une minorité de la population urbaine. Dans les quartiers périphériques lotis réguliers (avec titre foncier ou droit d'occupation du sol) où prédomine un « habitat de cour », on repère plusieurs modalités d'accès à l'eau, qu'il s'agisse de connexions au réseau conventionnel par le biais de branchements sociaux, de compteurs collectifs avec une tarification sociale, ou de robinets au sein de la concession. Il existe aussi des modalités d'approvisionnement auprès de revendeurs d'eau informels, qui transportent l'eau dans des conteneurs et fixent les prix en fonction de la distance et du volume. Enfin, les ménages ont recours aux puits privés dans les cours.

Par ailleurs, dans des villes en extension rapide, les quartiers irréguliers (absence de droit de propriété formel et écrit) non lotis, avec de fortes densités et des ménages à faibles revenus, sont souvent considérés comme la « non-ville ». L'accès à l'eau se fait grâce aux puits, à la rétention d'eau de pluie à certaines saisons ou à l'accès à des bornes-fontaines situées aux marges du quartier. Ici, on constate de plus en plus de formes de contractualisation entre des ONG, des bailleurs ou / et des petits opérateurs privés. Par exemple, un projet financé par l'Agence française de développement (AFD) à Ouagadougou, au Burkina Faso, vise à élargir la zone de desserte de l'entreprise publique ONEA (Office national de l'eau et de l'assainissement) à des quartiers irréguliers. Dans chaque quartier, un exploitant privé local a été recruté par appel d'offres, d'où une forme originale de partena-

56. PSIRU (Public Services International Research Unit). Voir le site Internet www.psiru.org.

57. BREUIL Lise. *Op. cit.*

58. Le partenariat public-privé se réfère à des formes de coopération entre autorités publiques et entreprises afin « de mettre en œuvre tout ou partie d'un service public ». Voir MARTY Frédéric, TROSA Sylvie et VOISIN Arnaud. *Op. cit.*

riat. Il achète l'eau en gros à l'ONEA et la revend aux usagers en respectant le tarif national. Pour faciliter l'accès au service des plus pauvres, le branchement familial est proposé à un prix subventionné. La subvention est versée à l'opérateur une fois le branchement réalisé et fonctionnel⁵⁹. De même, des projets de regroupement des vendeurs d'eau informels sous forme associative sont envisagés par les bailleurs au Burkina Faso.

La complexité des enjeux autour de l'eau et du foncier apparaît dans ces quartiers précaires où l'accès à un branchement individuel d'eau est souvent secondaire par rapport à l'acquisition d'un logement. À Ouagadougou⁶⁰, les locataires de concessions, bien que bénéficiant d'un accès à l'eau potable, vont préférer s'installer dans des quartiers périphériques dépourvus d'infrastructures de base pour y construire leur logement, souvent sans titre foncier légal, en faisant l'hypothèse que les autorités publiques assureront dans l'avenir le lotissement du quartier, garantie d'insertion durable en milieu urbain.

Les contrats de délégation auprès de grands groupes privés concernent essentiellement les métropoles, l'attractivité des villes secondaires étant trop faible du point de vue des profits escomptés. Par ailleurs, au sein des grandes villes, une mosaïque de territoires existe ; la majorité des habitants n'ayant pas accès aux modalités conventionnelles, de nombreuses innovations ont vu le jour pour faire face à la carence des opérateurs, en fonction des spécificités locales. Ainsi, des formes originales de partenariat entre acteurs publics et privés émergent, le privé renvoyant à une acception élargie qui intègre les petits opérateurs formels mais aussi informels, les associations de quartier, voire des associations de développement local. Des travaux qui confronteraient ces expériences plurielles, en analysant les échecs et les réussites, permettraient d'identifier la pluralité de modèles et de souligner l'importance de la contextualisation.

Les échanges d'expériences en matière de gestion locale de l'eau et la diffusion des savoirs pour préserver la qualité des écosystèmes entre le Nord et le Sud, mais aussi entre les « Suds », enrichiraient les modèles décontextualisés. Cette démarche, retenue par certaines organisations, permettrait de capitaliser des expériences originales, éparses, qui existent en matière de préservation des ressources, de lutte contre la pauvreté ou de gestion concertée. Elle contribuerait à une analyse plus fine non seulement des échecs, mais aussi des réussites dans ce domaine, et à dégager des pistes pour élaborer les bases d'un développement pérenne. De même, la diversité des acteurs qui interviennent sur le terrain, à travers des projets dont la pérennisation fait encore défaut, ne reflète pas une action collective construite qui s'inscrirait dans un projet de développement local endogène. Cette absence

59. Il s'agit d'une *output based aid* (OBA).

60. DOS SANTOS Stéphanie. « L'eau courante à Ouagadougou. Équité et durabilité de l'accès à un service de base ». In OUÉDRAOGO Dieudonné et PICHÉ Victor (sous la dir. de). *Dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso. Au-delà de la houe*. Ouagadougou : L'Harmattan / Presses universitaires de Ouagadougou, 2007, pp. 235-263.

de coordination peut s'expliquer par une succession de modèles où les acteurs voient leur pouvoir fluctuer en fonction des règles définies ailleurs. Par exemple, dans le contexte actuel de la décentralisation, de nouveaux acteurs clefs ont émergé, à savoir les collectivités locales. Ce pouvoir qui leur a été conféré, a engendré de nouvelles relations avec les acteurs en charge du secteur de l'eau jusque-là. Or, l'analyse des formes de coordination — entre coopération et concurrence — qui en découlent, ne peut être écartée au profit d'une vision idéalisée du compromis, dans un modèle où les conflits seraient évacués.

Comment penser, dans un tel contexte, la participation des usagers au-delà d'une simple adhésion aux règles qui leur sont proposées ? La construction d'une action collective ne se décrète pas ; elle se construit sur le long terme. Elle suppose la prise en compte des enjeux de pouvoir, « non pas le pouvoir de domination qui s'exerce sur les gens », mais le « pouvoir d'agir ensemble » qui n'est plus la seule affaire des institutions publiques, « mais celle de l'expérience partagée, où la chose publique se fabrique et s'oriente ⁶¹ ». Cette question, qui relève du politique, est souvent négligée dans des modèles où la recherche de l'efficacité économique prime, symbole de l'autonomisation de l'économie (Karl Polanyi parlait de « désencastrement ⁶² ») aux fondements de l'esprit du néolibéralisme.

L'ensemble de ces considérations nous permet de conclure que l'eau illustre, plus que tout autre domaine, la nécessité de la pluralité, au-delà des modèles uniformes.

61. LECLERC-OLIVE Michèle (sous la dir. de). *Affaires locales. De l'espace social communautaire à l'espace public politique*. Paris : Karthala / GEMDEV (Groupement d'intérêt scientifique pour l'étude de la mondialisation et du développement), 2006, p. 239.

62. POLANYI Karl. *The Great Transformation: The Political and Economic Origins of our Time*. Boston : Beacon Press, 2001 (1944), 317 p.

PARMI LES PARUTIONS DANS FUTURIBLES SUR L'EAU ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- ▶ BLANC Pierre. « **Palestine : sortir de la fatalité hydraulique** ». N° 341, mai 2008, pp. 61-74
- ▶ BLANC Pierre. « **Les violences hydrauliques au Proche-Orient** ». N° 339, mars 2008, pp. 5-18
- ▶ DELCROIX Geoffrey. « **Changement climatique : enjeu géostratégique. Un panorama critique des exercices de prospective récents** ». N° 341, mai 2008, pp. 17-29
- ▶ MARTIN-AMOUROUX Jean-Marie. « **Le grand retour du charbon. Un enjeu au cœur des négociations sur le climat** ». N° 357, novembre 2009, pp. 5-29
- ▶ MIKAÏL Barah. « **Un fleuve sous haute tension : le Nil. Vers une configuration belliqueuse dans le bassin du Nil ?** » N° 346, novembre 2008, p. 27-38
- ▶ PERTHUIS (de) Christian. « **Le débat sur la taxe carbone. Les économistes au chevet du climat** ». N° 356, octobre 2009, pp. 5-12
- ▶ PIGUET Étienne. « **Migrations et changement climatique** ». N° 341, mai 2008, pp. 31-43
- ▶ SCHWARTZ Peter (interview par Geoffrey Delcroix). « **Changement climatique : risque géopolitique ?** » N° 341, mai 2008, pp. 5-16
- ▶ TREYER Sébastien. « **Ressources en eau : prospective de la rareté. Débat international et spécificités nationales** ». N° 336, décembre 2007, pp. 15-38



BON DE COMMANDE

À photocopier et à retourner à *Futuribles* - 47 rue de Babylone - 75007 Paris - France • Tél. 33 (0)1 53 63 37 73
Fax 33 (0)1 42 22 65 54 • diffusion@futuribles.com • www.futuribles.com

Je commande numéro(s)
et numéro(s)

- 13 € France métropolitaine
- 14 € autres pays / outre-mer

Je règle € par :

- chèque à l'ordre de *Futuribles*
- carte Visa American Express

N° Exp.

Trois derniers chiffres du n° au dos de la carte

Nom

Titre

Organisation

Adresse

Tél

Date Signature

Les pyramides de Madoff

L'imposture de Bernard Madoff en révèle beaucoup d'autres

PAR JACQUES BICHOT ¹

L'article de Jacques Bichot que nous publions ici se veut résolument provocant et nous interpelle utilement sur l'étrange fonctionnement des économies « modernes ». Il montre, en effet, que Bernard Madoff a été un illusionniste de grande envergure, sachant ériger des pyramides de papier d'une manière lumineuse et sans doute très révélatrice d'une pratique finalement assez courante.

Se référant à la distinction que faisait Jacques Rueff entre les « vrais droits » et les « faux droits », Jacques Bichot montre comment les seconds se sont développés au travers d'une « bulle financière » de plus en plus déconnectée de l'économie réelle et que, si Bernard Madoff a su ainsi créer l'illusion d'une richesse individuelle « tant qu'il y avait des gogos pour y croire », l'illusion s'est effondrée lorsque ses créanciers, pris de doute, ont collectivement voulu récupérer leurs avoirs.

Mais, nous dit Jacques Bichot, le marché du foncier, les retraites par capitalisation et les États eux-mêmes ne fonctionnent pas autrement ! Ils produisent des « faux droits » dont profitent abusivement les générations actuelles les plus âgées au détriment des générations jeunes et à venir qui se retrouveront être les « dindons de la farce ».

Les analyses que contient cet article ne peuvent que susciter réflexion, voire des réactions outragées. Les colonnes de la revue Futuribles y sont ouvertes pour autant qu'elles soient un tant soit peu argumentées. H.J. ■

1. Économiste, professeur émérite à l'université Lyon 3.

Bernard Madoff a été un illusionniste de grande envergure ; il est loin d'être le seul. Les émissions de « faux droits », au sens que Jacques Rueff a donné à cette expression, sont particulièrement nombreuses depuis une vingtaine d'années. Et l'inflation n'est plus là, ou plus suffisamment, pour éliminer la mauvaise graisse ainsi formée. Il en résulte un embonpoint de la sphère financière, dont les pyramides à la Madoff constituent seulement les bourrelets les plus visibles.

Cela conduit en particulier à une hausse excessive du prix de certains actifs, laquelle hausse permet au troisième âge de ponctionner ses cadets en leur revendant ces actifs plus cher qu'ils ne valent réellement. S'est ainsi mise en place, sous couleur de capitalisation, une forme dissimulée de retraite par répartition. Il en résulte une confusion, un méli-mélo conceptuel qui, s'ajoutant au manque de clarté qui affecte la pensée contemporaine dès que l'on sort du domaine des sciences *stricto sensu*, augure mal de l'avenir d'une civilisation qui se veut axée sur la connaissance, et en a de fait un besoin vital, mais s'écarte dangereusement du vieil adage grec « connais-toi toi-même ».

Les « faux droits » et les effets produits par leur émission

En 1945, dans *L'Ordre social*², J. Rueff a introduit deux notions jumelles indispensables pour comprendre les relations entre le monde économique réel et la sphère monétaire et financière qui concourt à son organisation : les « vrais droits » et les « faux droits ».

La naissance d'une créance peut s'opérer à l'occasion d'une action réelle qui prépare son extinction et permet raisonnablement d'espérer que celle-ci aura lieu sans poser de problème : cette créance constitue un vrai droit. C'est le cas du salaire que reçoit un travailleur ayant rempli consciencieusement son rôle dans une entreprise bien gérée. L'argent perçu correspond à la contribution apportée à la production d'un bien ou service utile ; il existe donc une contrepartie réelle à la somme dont le travailleur est rendu créancier. Celle-ci n'est pas une « enveloppe » vide, elle a un contenu ; le salarié peut s'en servir pour se procurer ce qu'il souhaite acheter sans provoquer aucun déséquilibre entre l'offre et la demande globales.

De même la créance d'une banque sur un organisme qui utilise son emprunt pour investir à bon escient est-elle un vrai droit : la vente de ce qui aura été produit grâce à cet investissement permettra de rembourser l'emprunt et de payer les intérêts convenus ; il existera des produits disponibles en face des sommes versées par la banque à ses employés, ses créanciers et ses actionnaires.

2. RUEFF Jacques. *L'Ordre social*. Paris : librairie du Recueil Sirey, 1945, 745 p.

En revanche, le salaire versé à une personne que l'on emploie à ne rien faire est un faux droit, parce qu'aucune création de richesse réelle n'équilibre la création de la créance dont bénéficie cet employé surnuméraire. Quand il exercera son droit en achetant des biens et des services, il amputera le pouvoir d'achat des vrais droits ou initiera une situation de type Madoff, selon la réaction des autres agents :

— Soit leurs titulaires chercheront tous à exercer leurs droits, et l'excès de la demande sur l'offre fera monter les prix, diminuant la capacité des porteurs de vrais droits à se procurer des biens et services. C'est l'inflation.

— Soit des titulaires de vrais droits épargneront l'équivalent de la rémunération de l'employé improductif : ils se retrouveront à la tête d'une créance supplémentaire, alors qu'aucun nouvel investissement n'aura été réalisé. Un montant de créances accru face à des actifs réels inchangés signifie un début de déconnexion entre la sphère financière et le monde réel. La répétition de telles opérations finit par produire une distorsion significative entre ce que les épargnants croient posséder et le contenu réel de leurs droits. Ils sont dans la même situation que les porteurs de parts de SICAV (sociétés d'investissement à capital variable) ou de *mutual funds* ayant souscrit aux emprunts de B. Madoff, lesquels porteurs ignoraient ne posséder qu'un « petit morceau de rien du tout enveloppé dans un beau papier doré ».

Il en va notamment ainsi lorsque l'État ou la Sécurité sociale versent des prestations sans prélever l'équivalent sur les titulaires de revenus primaires³, et trouvent des épargnants pour souscrire (via SICAV ou assurance vie) les emprunts correspondants.

La mise en circulation de faux droits a ainsi deux conséquences fort différentes, susceptibles de se combiner dans toutes sortes de proportions :

— Un excès de la demande sur l'offre, provoquant une hausse de la moyenne des prix, ce qu'on appelle de l'inflation. La réduction du pouvoir d'achat des vrais droits compense alors la mise en circulation de faux droits.

— Une épargne excédentaire par rapport aux investissements réalisés. L'épargne finance alors pour partie les distributeurs de faux droits, par exemple les États. Dans ce cas, le pouvoir d'achat de l'unité monétaire tel que le mesure l'indice des prix à la consommation ne diminue pas, ou peu, mais le prix des actifs de réserve non monétaires, tels que les actions et les biens immobiliers, peut augmenter vigoureusement.

3. Personnes qui perçoivent de l'argent (salaires, honoraires, intérêts ou profits) en contrepartie d'une contribution effective à la production de biens et de services.

CHARLES PONZI ET LES RETRAITES PAR RÉPARTITION

Bien connu aux États-Unis et au Canada, les deux pays de ses « exploits », cet escroc a fourni aux économistes américains la terminologie *Ponzi system* qui leur sert à caractériser le fonctionnement juridique « abracadabrant » des retraites par répartition : faire des cotisations vieillesse, destinées à être reversées aux retraités et consacrées par eux à leurs dépenses de consommation, l'équivalent d'une épargne, la justification de droits sur la production future.

La forme la plus achevée de ce mensonge institutionnel créateur de faux droits est le système suédois de

comptes notionnels — par ailleurs riche en dispositions pertinentes —, dans lequel chaque somme versée pour les personnes âgées est assimilée à un dépôt sur un compte d'épargne. Cette création de faux droits est contre balancée par le fait que les investissements dans les générations montantes, qui font de leurs membres des travailleurs efficaces, ne procurent presque pas de droits à pension. Comme la mauvaise monnaie chasse la bonne selon la loi de Gresham, les faux droits chassent les vrais droits. Appelons cela l'effet Ponzi-Madoff.

J.B.

Bernard Madoff, figure emblématique de l'épargne sans investissement

L'astuce de B. Madoff — pour laquelle nous suggérons ici ironiquement que le prix Nobel d'économie ⁴ aurait pu lui être décerné — est d'avoir compris que nous sommes entrés dans une économie où l'épargne sans investissement occupe une place très importante et a reçu droit de cité, où les faux droits prolifèrent sans provoquer d'inflation (ou fort peu). Il a récolté beaucoup d'argent, qu'il a dépensé soit pour son usage personnel, soit pour verser à ses créanciers des intérêts élevés, propres à donner envie à d'autres de lui confier à leur tour de fortes sommes. Il en est résulté un passif considérable, face à un actif des plus modestes. Tant que de nouveaux prêteurs se pressèrent au portillon pour qu'il accepte leur argent, tout alla bien. Mais un jour la rumeur se mit à circuler : il n'avait pas de quoi rembourser. Dès lors, les créanciers se précipitèrent dans l'espoir de recevoir leur dû avant que les maigres avoirs ne soient taris, et ce fut le commencement de la fin.

Sans vouloir en aucune manière minimiser les mérites des récents prix Nobel d'économie, Elinor Ostrom et Oliver Williamson, dont les travaux ont beaucoup apporté à la compréhension des interactions et de la coopération entre personnes ayant à gérer des intérêts communs, le célèbre escroc, dont le nom éclipse désormais celui de son prédécesseur Charles Ponzi,

4. Ce que l'on appelle couramment le prix Nobel d'économie est un prix en sciences économiques créé par la Banque de Suède en mémoire d'Alfred Nobel (NDLR).

nous en apprend vraiment très long sur la façon dont fonctionne l'économie mondiale depuis deux ou trois décennies.

En poussant au paroxysme ce qui est devenu, sous une forme moins visible, une composante permanente de la finance contemporaine, B. Madoff a fait un travail de caricaturiste : l'accentuation de certains traits ne permet-elle pas à ces artistes de révéler, bien mieux qu'une photographie, le caractère d'un personnage ? Pour qui a lu J. Rueff, B. Madoff illustre de façon lumineuse l'envahissement par les faux droits de notre système financier, économique et social. Il est certes juste qu'il ait été condamné et emprisonné, mais ne lui contestons pas le mérite d'avoir vécu une geste prophétique, une saga qui nous montre où nous en sommes, ce que nous faisons ! Bernard Madoff a vendu la mèche, révélé l'envahissement de notre société par les faux droits, et l'on découvre un chapelet de bombes, dont seule la première a pour l'instant explosé. Ses erreurs, plus visibles que d'autres, peuvent servir à préparer le travail des artificiers qui viendront ⁵ — espérons-le — désamorcer les suivantes.

Aujourd'hui : beaucoup de faux droits, peu d'inflation

Lorsque l'économie est convenablement organisée, les revenus primaires correspondent à peu de chose près au prix total des biens et services produits dans le pays, ou achetés à l'étranger en échange d'une partie de la production nationale. Si trop de revenus primaires sont distribués par rapport à cette production, ou s'il s'y ajoute des revenus sociaux créés *ex nihilo* au lieu d'être prélevés sur les revenus primaires, les créances (initialement monétaires) dont ils ont provoqué l'apparition sont stockées sous forme d'une épargne constituée en partie de faux droits. Il en va de même si l'État vend ses services en dessous de leur prix de revient, c'est-à-dire ne prélève pas suffisamment d'impôts pour équilibrer son budget, empruntant ce qui lui manque et laissant ainsi entre les mains des ménages une épargne qui ne correspond à aucune richesse réelle ⁶.

Dans les circonstances qui prévalent depuis une douzaine d'années, l'inflation est faible et la production de faux droits très importante. L'endettement des États, en particulier, se traduit pour les ménages par des avoirs massifs ⁷, qui ont de la valeur pour chaque épargnant en particulier, bien

5. Dans la mouvance du G20, le travail a certes commencé, mais il reste tant à faire !

6. À cet égard, les propositions visant à distinguer un « bon » endettement public, correspondant au financement d'investissements, d'un « mauvais », finançant le déficit des opérations courantes, sont foncièrement saines.

7. Ils prennent la forme d'assurance vie, de SICAV ou *mutual funds* obligataires, de fonds de pension, de dépôts en banque, etc. La mondialisation est omniprésente : ainsi les ménages chinois financent-ils les énormes quantités de bons et obligations du Trésor américain détenus à titre de réserves de change par des organismes officiels. Au Japon, les dépenses publiques sont en 2009 financées pour plus de moitié par l'emprunt et l'épargne des ménages japonais gonfle ; la dette publique atteint deux années de PIB.

MADOFF ET LES PRIX FONCIERS

Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)¹, l'indice implicite du prix des terrains sous logement a été multiplié en France par cinq entre 1978 et 2000, puis par quatre entre 2000 et 2007, période pendant laquelle les prix à la consommation ont augmenté de moins de 20 %.

Selon la même source, le patrimoine des ménages a représenté entre 4 et 4,5 années de leurs revenus disponibles bruts de 1978 à 1997 ; puis il a progressé de façon étonnante, jusqu'à 7,5 années de revenus en 2007, en raison de l'augmentation des cours de Bourse et des prix de l'immobilier.

Ces chiffres indiquent bien la progression de la richesse moyenne des ménages, mais il ne faut surtout pas en déduire que la richesse nationale a augmenté de la même manière. La prolifération des faux droits et des bulles a pour effet que la richesse de l'ensemble n'est plus la somme des fortunes de ses éléments. En quelque sorte, microéconomie et macroéconomie ont divorcé !

Si les ménages payent les terrains (souvent via les logements) un prix exorbitant, la valorisation au prix du marché du foncier construit ou constructible n'a aucun sens macroéconomique. Les instituts de statistique devraient le préciser quand ils fournissent une évaluation globale du patrimoine des ménages sur la base de cette *fair value*.

En revanche, tant que la bulle n'éclate pas, chaque ménage pris en particulier dispose effectivement d'une propriété qu'il peut échanger contre un volume considérable de biens et services réels. Le tout est que davantage de personnes veuillent vendre qu'acheter — exactement comme, dans un système pyramidal à la Madoff, il suffit qu'il y ait davantage d'apporteurs d'argent frais que de créanciers percevant leurs copieux intérêts ou demandant le remboursement de leur mise de fonds. Bernard Madoff nous apporte la clef des prix immobiliers.

J.B.

1. Voir *INSEE Première*, n° 1229, mars 2009.

qu'ils n'en aient aucune globalement. Les actions et les biens immobiliers en période de « bulle », les parts de fonds qui, en guise d'investissements, effectuent au moyen de « produits dérivés » des paris sur les matières premières, les taux de change, les taux d'intérêt, la solvabilité de certains agents, etc., constituent d'autres formes de droits dont la contrepartie réelle peut être très inférieure à la valeur de marché.

Autrement dit, notre économie comporte une importante « composante Madoff » : les créanciers ou titulaires de droits possèdent en partie du vent, si l'on raisonne au niveau macroéconomique, mais du vent qui est une richesse au niveau individuel tant qu'il y a d'autres gogos pour l'acheter comme s'il s'agissait d'un bien véritable.

Faux droits et transferts intergénérationnels

Sachant que les biens immeubles et les actions sont majoritairement détenus par les *seniors*, les jeunes ménages, en les leur rachetant au prix

fort, effectuent en leur faveur un transfert qui complète celui qu'ils effectuent en cotisant aux caisses de retraite par répartition. Ils acceptent avec moins de réticence de surpayer le prix du foncier du fait de l'espoir qu'ils ont du maintien à long terme, voire de l'augmentation, de ce prix très élevé, faisant du bien une réserve de valeur efficace.

Le marché du foncier bâti ou à bâtir est ainsi devenu un super système Madoff — « super » eu égard à sa taille, et aussi en ce sens que les participants restent confiants dans sa pérennité. On les comprend. Autant il y a pléthore de substituts aux placements Madoff, autant l'acquisition d'un logement et du terrain qui va avec ⁸ est incontournable pour les familles qui veulent faire leur nid. Ce que B. Madoff n'avait peut-être pas saisi, c'est que le bon fonctionnement des pyramides tient à l'obligation ou à la quasi-obligation que les gens ont d'y entrer : les cotisations vieillesse sont rendues obligatoires par la puissance publique et l'achat d'un logement est obligatoire pour qui ne veut pas passer sa vie en location — disposition d'esprit renforcée par le fait que le prix des loyers suit *grosso modo* celui de l'immobilier, si bien que la location ne présente pas d'avantage financier en dépit de la cherté des logements à l'achat.

Les pyramides publiques

Les États, pour beaucoup d'entre eux, se comportent comme B. Madoff. En empruntant ils payent les intérêts de leurs dettes, remboursent celles qui arrivent à échéance, et font beaucoup de dépenses, plus ou moins utiles. Comme B. Madoff, ils vivent au-dessus de leurs moyens, consacrant une partie de leurs emprunts à financer leurs dépenses courantes. Les États fortement endettés diffèrent cependant de B. Madoff sur deux points :

— Beaucoup d'entre eux parviennent, avec la complicité des institutions financières (laquelle a largement profité aussi à l'escroc américain), à conserver la confiance de leurs créanciers et à en attirer de nouveaux. Certains créanciers sont de grands naïfs : ils pensent que tel État sera toujours solvable ou font confiance à l'institution qui leur propose une assurance vie ou des fonds obligataires. D'autres savent bien qu'il s'agit d'un système pyramidal, mais ils estiment, avec de solides arguments à l'appui, que trop de gens ont intérêt à ce que l'escroquerie perdure, et que les États, pour la plupart, sont « trop gros pour faire faillite ».

— Les États qui régissent un pays développé trouvent à emprunter à des taux raisonnables : entre 3 % et 5 %, contre 10 % pour le malheureux B. Madoff, qui fut obligé d'appâter le chaland en proposant des taux mirifiques.

8. Même les appartements ont une emprise foncière qui compte beaucoup dans leur valeur. Quant aux maisons individuelles, il ne faut pas oublier qu'elles constituent la majorité des habitations.

Les Trésors publics fonctionnent, comme des superMadoff, grâce aux intermédiaires de toutes natures qui placent leur dette, sous des formes diverses, auprès des agents à capacité de financement. L'État chinois (y compris ses satellites financiers) est devenu le plus important de ces intermédiaires. Par son entremise, et grâce au formidable excédent de la balance des paiements, les ménages chinois financent, en sus de gigantesques investissements, une part considérable du déficit public américain.

L'endettement public sans investissement engendre d'importants transferts entre générations successives. En effet, la génération qui finance les dépenses publiques courantes en prêtant à l'État au lieu de payer des impôts percevra des intérêts, payés par ses cadets, lorsque ses membres auront atteint l'âge de la retraite ; elle pourra aussi leur revendre ses titres. En utilisant ainsi son épargne pour consommer une fois retraitée, elle « refile le mistigri » aux actifs, qui se privent à son profit d'une partie de la consommation à laquelle leurs revenus leur donnaient droit. Que les *seniors* se fassent ainsi remplacer comme épargnants par de plus jeunes serait tout à fait normal et sain s'il s'agissait d'une épargne ayant financé des investissements au prix d'un renoncement à de la consommation ; mais les placements en titres du Trésor n'ont financé aucun investissement et n'ont rien coûté à leur génération, puisque les sommes épargnées auraient dû leur être prélevées par l'impôt.

La plupart des commentateurs, y compris économistes, disent que le déficit pèse sur les nouvelles générations parce qu'elles devront rembourser la dette publique par leurs impôts. Cette vision des choses est peu réaliste, car il est rare qu'un État diminue sa dette : c'est déjà très bien s'il arrête de l'augmenter, ce qui la fait régresser en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). En revanche, les jeunes sont, bel et bien, les dindons de la farce même si l'État ne rembourse ses anciennes obligations que par l'émission de nouveaux titres. En effet, comme il vient d'être dit, ils payeront des impôts afin que l'État verse des intérêts à leurs aînés, et rachèteront — indirectement — les titres du Trésor auxdits aînés.

Les fonds de pension jouent un rôle important en la matière, dans la mesure où ils détiennent beaucoup d'obligations et bons des Trésors publics⁹. En effet, le fonctionnement d'un fonds de pension pérenne repose sur le rachat hors marché, par les cotisants, des titres appartenant, dans le cadre du fonds, aux retraités¹⁰. Quand un fonds a pour actifs de fausses

9. Le portefeuille de la Préfon, fonds de pension des fonctionnaires français, était, au 31 décembre 2008, composé à 60 % d'emprunts d'États (21 % français et 39 % étrangers).

10. En régime de croisière, un fonds n'investit pas beaucoup. Les cotisations des adhérents actifs servent à faire passer des titres de la partie du portefeuille (« canton ») correspondant aux retraités à leur canton à eux, et l'argent est distribué aux retraités sous forme de pensions. Tout se passe comme si le fonds vendait des titres pour payer les pensions et en rachetait avec les cotisations, à ceci près que la « vente » a lieu en interne, entre retraités et cotisants, sans que les intéressés soient au courant. Pour plus de détails voir BICHOT Jacques. « Les fonds de pension ont encore de l'avenir ! » *Études et analyses de Sauvegarde Retraites*, n° 28, septembre 2009.

créances, telles que des obligations émises par un État pour financer son déficit courant, le fonds effectue, au profit des retraités, la vente à leurs cadets de ces titres dont l'État leur a fait globalement cadeau (puisqu'ils ont été jadis souscrits à l'aide de l'argent qui aurait dû leur être ponctionné par le fisc). Les fonds de pension qui investissent en obligations des Trésors publics sont donc d'importants organisateurs de transferts intergénérationnels, contrairement à ce que disent certains de leurs thuriféraires, qui prétendent que les adhérents ont financé eux-mêmes leur pension sans peser sur leurs cadets.

La bulle boursière : des retraites par capitalisation à l'école de Madoff

La capitalisation boursière mondiale est passée de 8 000 milliards de dollars US en 1990 ¹¹ à 60 000 milliards en 2007 ¹². En dépit de la dévalorisation du dollar US, en pouvoir d'achat et sur le marché des changes, la formidable progression réalisée en 17 ans ne correspond pas à une augmentation analogue du capital réel — les capacités de production des grandes entreprises dans le monde entier. Le PIB mondial, dont la comparaison avec la capitalisation boursière mondiale est significative, est passé de 21 800 milliards de dollars US en 1990 à 54 900 milliards en 2007 ¹³ : il a été multiplié par 2,5 tandis que la capitalisation boursière l'a été par 7,5.

Certes, la bulle s'est dégonflée depuis. Mais le dernier chiffre disponible pour la capitalisation boursière mondiale, relatif à juin 2009, atteint quand même 38 000 milliards, à comparer à 60 600 milliards pour le PIB mondial 2008, qui n'aura sans doute guère augmenté en 2009 : la capitalisation boursière est ainsi passée de 37 % du PIB en 1990 à 63 % en 2009.

En matière de retraites, les partisans du « tout-capitalisation » ne sont plus très nombreux, mais il en reste de très convaincus, par exemple Jacques Garello et Georges Lane ¹⁴. Ces auteurs expliquent qu'aux États-Unis, placer son argent dans un portefeuille d'actions rapporte en moyenne 2,6 fois ce que l'on obtient en cotisant à la *Social Security* (nom de la retraite de base, par répartition, aux États-Unis). La publication sur laquelle ils s'appuient est un rapport du Congressional Research Service ¹⁵, qui calcule la performance d'un portefeuille (composé comme le portefeuille de référence de l'indice

11. Il s'agit d'une année ordinaire, plutôt bonne, entre le mini-krach d'octobre 1989 et la baisse provoquée par le lancement de l'offensive américaine contre l'Irak en janvier 1991.

12. BOST François et alii. *Images économiques du monde 2010*. Paris : Armand Colin, 2009, p. 98.

13. BANQUE MONDIALE. *World Development Indicators*. Washington, D.C. : Banque mondiale, 2007, 432 p.

14. GARELLO Jacques et LANE Georges. *Futur des retraites et retraites du futur*. Paris : Institut de recherches économiques et fiscales (IREF) et Contribuables associés, 2008. L'auteur fait référence ici au chapitre 5 du tome 1, et plus particulièrement à son annexe 5.

15. Congressional Research Service. *Social Security Reform: The Effect of Economic Variability on Individual Accounts and Their Annuities*. Washington, D.C. : rapport du 28 février 2002.

boursier Standard & Poor's 500, basé sur 500 grandes sociétés cotées sur les Bourses américaines) sur 41 ans. Sachant que la pire des performances pour un portefeuille construit sur cette durée et liquidé entre 1967 et 2001 est supérieure de 19 % au rendement des cotisations versées à la *Social Security*, et que des cotisations à un tel fonds d'actions peuvent rapporter jusqu'à 412 % de plus, on comprend que nos deux auteurs préconisent les fonds de pension.

Ceux qui font depuis longtemps la même recommandation sont nombreux et, sauf en France, en Allemagne et en Europe méditerranéenne, ils ont été suivis. Les fonds de pension se sont multipliés ; ils ont bénéficié d'apports d'argent frais massifs et assez réguliers. Il fallait placer cet argent, et de façon la plus rentable possible, donc principalement en actions. Mais que se passe-t-il quand il y a beaucoup d'acheteurs et relativement peu de vendeurs et d'émetteurs de titres ? Les cours montent. Cela confirme, bien entendu, les gestionnaires de fonds et leurs clients dans l'idée qu'ils ont fait le bon choix. Les cotisations affluent, nourrissant la hausse des principales Bourses. « La hausse appelle la hausse » : le vieux dicton se vérifie d'autant mieux que d'autres acheteurs sont sur les rangs.

Les fonds de pension sont donc amenés à travailler avec des titres dont la valeur de marché dépasse fortement la valeur intrinsèque. Tant que cette surévaluation perdure, elle ne leur pose pas un problème insurmontable. Les fonds extraient aussi bien des revenus du portefeuille des travailleurs, pour les transmettre aux retraités en détenant des titres dont la *fair value* (la valeur de marché) est très surfaite, qu'en travaillant avec des actions valorisées de manière plus raisonnable.

En schématisant, il s'agit d'organiser une course relais entre les générations. On peut le faire aussi bien avec un témoin plaqué or qu'avec un témoin en or massif. À ceci près que cette course repose sur la croyance en la valeur intrinsèque des témoins : lorsque l'on s'aperçoit qu'il contient beaucoup moins d'or que l'on ne le croyait, la foi vacille et un vent de panique se met à souffler. C'est ce qui s'est produit lorsque la bulle boursière de 2007 a éclaté et que les actions sont revenues à des cours d'abord excessivement bas, puis à peu près normaux. Les autorités de tutelle des fonds ont accru cette panique par leurs déclarations et leurs exigences intempestives (et impossibles à satisfaire).

La probabilité est assez forte que les fonds aient à travailler à l'avenir avec des actions nettement surévaluées. En effet, la demande de titres a tendance à croître plus rapidement que l'offre, notamment par suite du développement des fonds de pension. Il faudra, un jour ou l'autre, comprendre que la retraite par capitalisation ne peut pas occuper nettement plus du tiers du marché de la retraite et que, beaucoup de personnes préférant faire leur capitalisation à elles (en achetant leur logement, etc.), la part de marché des fonds de pension n'est pas extensible à l'infini. Mais le raisonnement macroéconomique ayant peu de poids sur les décisions indivi-

duelles, cette prise de conscience surviendra lorsque suffisamment de difficultés auront été rencontrées. À défaut de voir le plafond de verre, il faut s'y cogner un certain nombre de fois avant d'en admettre l'existence.

L'objectif de 15 % de rendement sur fonds propres

À court terme, la hausse des cours se traduit par une hausse des PER (*price earning ratios* ou rapports cours / bénéfice). Face à ce phénomène, le petit épargnant, n'ayant pas d'influence sur la gestion des sociétés cotées en Bourse, prend son bénéfice, ce qui ramène cours et PER à des niveaux plus raisonnables. Les fonds, en revanche, peuvent exercer des pressions sur le management des sociétés : ces actionnaires exigent des bénéfices plus en rapport avec la valeur de marché des titres qu'ils possèdent. Ce n'est plus seulement la rentabilité d'une société qui, en augmentant, tire vers le haut le prix de ses actions, l'influence s'exerce aussi en sens inverse. Un cours élevé devient un aiguillon pour les dirigeants, pressés par leurs actionnaires de justifier ce cours en réalisant des bénéfices par action en forte hausse.

LA BAISSÉ DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS, RÉSULTAT DU LOBBYING DE LA FINANCE MADOFF

L'utilité d'un taux élevé de l'impôt sur les sociétés (IS) pour limiter le risque entrepreneurial a été démontrée¹. Pour un taux de l'IS donné, la concurrence détermine le taux de bénéfice après impôt, et non avant impôt, si bien que les bénéfices bruts — les marges — sont plus importants lorsque le fisc prélève 50 % plutôt que 25 %. Or des marges brutes confortables constituent un amortisseur efficace vis-à-vis des chaos de la route économique : elles rendent les entreprises plus aptes à surmonter des « passages à vide ».

Une diminution du taux de l'IS accroît temporairement le bénéfice net. C'est la raison pour laquelle, faisant feu de tout bois, les *managers* soumis à la pression d'actionnaires institutionnels avides ont mobilisé leurs *lobbies*, dans le monde entier, pour obtenir des baisses successives de ce taux, contrai-

rement à l'intérêt à long terme des entreprises. Les faillites auraient été moins nombreuses ces derniers mois si l'amortisseur n'avait pas été dégonflé par des acteurs voulant majorer le prochain bénéfice annuel de leur société par un moyen politique, au lieu de s'efforcer simplement d'être les meilleurs sur le marché. La baisse du taux de l'IS augmente temporairement le bénéfice net mais définitivement le risque.

Cette baisse est hélas quasiment irréversible, car aucun pays ne peut augmenter seul le taux de cet impôt. Il faudrait une concertation internationale, qui n'a aucune chance d'avoir lieu tant que prévaudra l'idée fautive selon laquelle les entreprises sont gagnantes si elles payent peu d'impôts sur leurs bénéfices.

J.B.

1. BICHOT Jacques. « Vive l'impôt sur les sociétés ». *Le Monde*, 4 septembre 2004.

Les augmentations de capital social ne sont dès lors plus de mise, sauf dans des situations désespérées. Elles risqueraient d'entraîner une « dilution des résultats », surtout à court terme, si les nouveaux investissements réalisés mettent un peu de temps pour devenir vraiment rentables ; or il s'agit de faire très vite redescendre le PER, la Bourse n'attend pas.

Utiliser les bénéfices non distribués pour investir n'est pas non plus forcément une solution propre à satisfaire les actionnaires institutionnels : l'augmentation du résultat risque de se faire attendre trop longtemps à leur gré. Dans ces conditions, les rachats d'actions deviennent souvent « la » solution, celle qui permet d'augmenter le bénéfice par action tout en soutenant le cours de Bourse. L'importance croissante de ces rachats au cours des 20 dernières années est un phénomène très significatif.

Pour encourager ces comportements, une idéologie n'était pas de trop : ce fut celle des 15 % ou plus de retour sur fonds propres. Ce devoir de rentabilité élevée — totalement déraisonnable si l'on considère l'ensemble des grandes entreprises et la longue période — a eu pour effet de justifier des politiques économiquement absurdes et socialement très dures :

— Économiquement absurdes parce qu'il a fallu augmenter les risques, contrepartie inévitable des espérances de rendement élevé, en faisant jouer un rôle excessif à l'effet de levier (financement par emprunt plutôt que par fonds propres), en se délestant des activités dont la rentabilité ne pouvait pas être rapidement augmentée et en faisant pression sur les pouvoirs publics pour diminuer le taux d'impôt sur les sociétés, de façon à accroître artificiellement les bénéfices nets ¹⁶.

— Socialement très dures parce que les sociétés cotées se sont mises à gérer leurs ressources humaines avec comme principal souci la rentabilité à court terme ou l'envoi à leurs actionnaires d'un message selon lequel, grâce à leur gestion rigoureuse ¹⁷, elle allait augmenter. Elles ont également imposé à leurs sous-traitants des conditions draconiennes, que ceux-ci ont dû répercuter sur leur personnel.

La volonté de faire (trop) massivement appel à la capitalisation pour effectuer les opérations de report de revenu au cours du cycle de vie a ainsi engendré des effets inattendus, surprenants en tout cas pour ceux, nombreux parmi les économistes, les gestionnaires et les hommes politiques, qui ne se méfient pas des sophismes de composition et croient naï-

16. Comme l'indique l'encadré précédent, cette augmentation artificielle n'est que temporaire : c'est pourquoi, tant que le taux de l'impôt sur les sociétés ne sera pas nul, il se trouvera toujours un *lobby* patronal pour réclamer une nouvelle étape de baisse. Le phénomène est le même pour la baisse des cotisations sociales patronales, source importante de déficit public et donc de finance Madoff.

17. L'annonce d'une réduction des effectifs est devenue une bonne nouvelle aux yeux des analystes financiers. On imagine le climat social qui peut résulter de licenciements ou de cessions de filiales destinés à faire monter le cours de l'action.

LE SOPHISME DE COMPOSITION

Il consiste à croire que ce qui vaut pour chaque élément pris séparément vaut pour l'ensemble. Par exemple, on peut difficilement croire qu'il existe un seul Français qui ne serait pas heureux d'aller déjeuner chez Paul Bocuse un jour de la semaine prochaine. Mais que se passerait-il si des milliers de personnes s'y précipitaient ? Elles tomberaient dans des embouteillages indescriptibles et devraient repartir, le ventre

vide, ayant perdu leur temps, leur essence et leur bonne humeur. Ainsi Paul Bocuse est-il ces prochains jours à la disposition de chaque Français pris en particulier, mais croire qu'il est à la disposition de tous les Français serait un sophisme de composition. Malheureusement, les sophismes de composition ne sont pas tous aussi faciles à percer à jour.

J.B.

vement que l'on pourrait sans difficulté investir dans les titres des sociétés cotées une grande partie des cotisations actuellement versées aux caisses de retraite par répartition.

L'économie gangrenée par une infection « madoffienne »

Le report de revenu au cours du cycle de vie s'effectue nécessairement en consacrant une partie des gains actuels à investir dans les facteurs de production qui seront à l'œuvre dans quelques années ou décennies. Mais les façons de faire payer ultérieurement les investisseurs de jadis, ou d'autres retraités, par les propriétaires ou les utilisateurs du capital ainsi constitué sont multiples.

Le capital humain représente, selon les estimations, entre deux tiers et trois quarts du total des facteurs de production¹⁸. Ce sont donc principalement les investissements réalisés dans les jeunes générations (mise au monde, entretien, éducation, enseignement, etc.) qui préparent les revenus des futurs retraités. Les investissements immobiliers et financiers jouent certes un rôle important — l'INSEE estime à un quart le pourcentage de leurs revenus que les retraités, pris globalement, tirent de leur patrimoine¹⁹ — mais la partie principale vient de la génération de leurs enfants via les caisses de retraite par répartition.

On sait depuis longtemps²⁰ que l'attribution des droits à pension au pro-rata des cotisations vieillesse est un déguisement juridique de type Ponzi

18. D'anciennes estimations donnaient deux tiers. Le rapport Stiglitz (*Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, Paris : ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, 2009) indique trois quarts. Bien entendu, toute précision excessive serait illusoire : nous ne savons pas mesurer le capital, et particulièrement le capital humain, de manière précise et incontestable.

19. Cette proportion tient compte du revenu non monétaire que représente le service rendu par les logements dont ils sont propriétaires occupants.

20. Voir, par exemple, le chapitre « Report ». In BICHOT Jacques. *Économie de la protection sociale*. Paris : Armand Colin, 1992, 333 p.

(on dira désormais Madoff) du fonctionnement réel des retraites par répartition. Opération de report qui fonctionne selon un cycle à deux temps : investissement dans la jeunesse, puis versement d'une redevance à leurs aînés par les bénéficiaires de cet investissement. Grâce à l'utilisation dans les régimes de retraite par répartition d'une notion juridique de contributivité relevant d'*Alice au pays des merveilles*, les personnes ayant le plus investi dans les jeunes générations obtiennent la plus faible part de leurs cotisations vieillesse et celles qui ont le moins investi, la plus forte ²¹.

Cependant, la retraite par répartition ne constitue pas le seul moyen par lequel les retraités prélèvent du revenu sur les travailleurs : les fonds de pension, et plus généralement l'inflation des actifs financiers et immobiliers, y concourent également. Il faut se garder, en cette matière comme en bien d'autres, de croire que l'habit fait le moine, c'est-à-dire que la nature juridique d'une institution ou d'un phénomène nous donne des renseignements fiables sur son fonctionnement économique.

L'exploitation du capital humain au profit des retraités peut s'effectuer selon d'autres méthodes, déguisées de différentes manières, dont nous venons de repérer les principales :

- Déficit des administrations publiques, État, collectivités territoriales et organismes de protection sociale. Ce déficit donne lieu à un endettement sans investissement auprès de ceux qui auraient dû payer davantage d'impôts et de cotisations sociales, et ces exemptés encaissent plus tard intérêts et rachats de titres en provenance de leurs cadets. C'est un système Madoff garanti par le monopole de la violence légale dont disposent les États.
- Inflation du prix des actifs de réserve, ou de certains d'entre eux, qui permet à ceux qui les ont initialement acquis à bon compte de les revendre à leurs cadets avec une confortable plus-value.
- Transformation des fonds de pension en « chaînes d'argent » permettant aux retraités d'obtenir de leurs cadets des versements très supérieurs à la valeur effective des actifs dont ils deviennent en quelque sorte copropriétaires.

L'infection de notre organisation financière par des microbes de type Madoff passe également par l'usage excessif de produits dérivés utilisés dans le but de réaliser des profits déconnectés de la production de biens et de services : la finance-casino pourrait être analysée à la lumière des enseignements tirés de la rocambolesque saga de Bernard Madoff.

Bornons-nous pour l'instant à constater que l'état du malade — l'organisation monétaire et financière de notre économie, y compris ce qui relève

21. La démonstration en est faite, à partir de cas-type, par Dominique Marclhacy. « De la contributivité en matière de retraites ». *Droit social*, n° 7/8, juillet-août 2009, pp. 846-853.

des finances publiques — est inquiétant. Les ressorts de la croissance et du développement se détendent lorsqu'il y a plus à gagner en édifiant des pyramides financières et des chaînes d'argent qu'en produisant des biens et des services appréciés de la population. Or, pour arriver à faire vivre convenablement une humanité comptant neuf à dix milliards de membres, les défis à relever sont tels que nos chances de succès seront dangereusement amoindries si nous les affrontons avec un système de commande numérique — ce qu'est notre système monétaire et financier ²² — grouillant de vers et de virus.

22. Voir BICHOT Jacques. *La Monnaie et les systèmes financiers*. Paris : Ellipses, 1997, 176 p.

FUTURIBLES INTERNATIONAL - 11 mars 2010 et 12 mars matin

**ATELIER DE CONSTRUCTION DE SCÉNARIOS CONTRASTÉS
FORMATION-ACTION APPLIQUÉE À LA CONSTRUCTION
DE SCÉNARIOS CONTRASTÉS SUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE EN 2020**

ANIMATEURS

Véronique Lamblin et François de Jouvenel, directeurs d'études du groupe Futuribles

OBJECTIFS

L'objectif de cette formation est de permettre aux participants, à travers un travail collectif, de s'approprier la méthode des scénarios comme instrument d'exploration des futurs possibles, en prenant, à titre d'exemple, la question de l'économie française en 2020.

Après un bref rappel des concepts et méthodes, et une discussion autour des préalables nécessaires au lancement d'une étude de prospective, un exercice collectif sera engagé en trois étapes : identification et hiérarchisation des variables clefs ; élaboration d'hypothèses contrastées sur l'évolution des variables ; construction de scénarios à l'aide d'une analyse structurelle et d'une analyse morphologique emboîtées.

À l'issue de cet exercice, les intervenants présenteront un exercice complet de prospective territoriale. On procédera ensuite à une évaluation générale de la méthode, de ses vertus et de ses limites.

PROGRAMME

- Présentation de la méthode des scénarios
- Les préalables au lancement d'une étude de prospective : motivations ; diversité des sujets et des commanditaires ; cahier des charges
- Atelier phase 1, représentation du système : définition du sujet et de l'horizon temporel ; identification des variables clefs ; regroupement des variables clefs en composantes
- Atelier phase 2, construction des hypothèses prospectives : méthodologie (le cahier des charges des fiches variables) ; travail prospectif sur deux variables à partir d'une documentation fournie ; élaboration rapide des hypothèses sur les autres variables
- Atelier phase 3, construction des scénarios : exploration des combinatoires entre hypothèses ; les scénarios et leurs cheminements ; les utilisations possibles des scénarios
- Présentation d'un exercice complet de prospective territoriale

PRIX

Les frais de participation sont de 950 euros HT, soit 1 136,20 euros TTC*, payables lors de l'inscription à Futuribles International (déclaré organisme de formation). Ils comprennent la participation à l'ensemble de la formation, le déjeuner du 11 mars et le dossier de base remis aux participants.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Programme détaillé consultable sur le site Internet www.futuribles.com/formation.html ou envoyé sur demande auprès de Corinne Roëls, Futuribles International, 47, rue de Babylone - 75007 Paris - France • Tél. : 33 (0)1 53 63 37 71
Fax : 33 (0) 1 42 22 65 54 • E-mail : croels@futuribles.com

*Remise de 10 % en cas d'inscription multiple dès la deuxième participation, dispense de frais pour les membres partenaires de Futuribles International et remise de 50 % pour les membres associés (valable pour une personne par formation).

Onze ans d'euro, et après ?

PAR JEAN-FRANÇOIS DREVET ¹

L'euro fête ses 11 ans le 1^{er} janvier 2010. À cette occasion, Jean-François Drevet analyse ici le rôle joué par la monnaie unique, depuis sa création, sur l'économie et les finances publiques des pays membres de l'Union européenne (UE) appartenant à la zone euro. L'auteur met d'abord en évidence la fonction protectrice et stabilisatrice de cette monnaie, particulièrement en temps de crise économique — en comparaison aux monnaies nationales.

Mais il souligne ensuite les inconvénients d'un euro fort et insiste sur la nécessité de « renforcer son efficacité afin qu'il ne devienne pas un retardateur de sortie de crise ». Jean-François Drevet préconise notamment l'élargissement des compétences de la Banque centrale européenne, une meilleure cohésion des politiques économiques des États membres de l'UE et la mise en place de politiques communes plus volontaristes. T.P. ■

Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'euro est entré dans sa deuxième décennie ². S'il a surmonté les incertitudes de la première, son avenir se présente de manière assez mouvementée, du fait de la crise. Entre stabilisation ou dramatisation, il est difficile d'esquisser une prospective. Ce n'est pas nouveau. Avant même d'exister, la monnaie unique a fait l'objet

d'innombrables critiques : la relecture des articles du début des années 1990, et même des années 2000, écrits par de nombreux observateurs éminents, montre l'importance de la marge d'erreur. Elle a été particulièrement marquée au Royaume-Uni, à cause de la méfiance instinctive vis-à-vis de l'intégration européenne, ainsi qu'en France, où le modèle de banque cen-

1. Ancien fonctionnaire à la Commission européenne. Les propos exprimés ici n'engagent que leur auteur.

2. Sa création remonte au 1^{er} janvier 1999, mais les billets ne sont en circulation que depuis le 1^{er} janvier 2002.

trale indépendante à l'allemande n'a pas été bien accepté, sinon compris.

La crise a confirmé le rôle protecteur de l'euro

Les événements qui se sont succédé depuis l'été 2008 démontrent l'efficacité de la « mutualisation des risques » que représente la monnaie unique pour les pays qui l'ont adoptée. Il suffit de se souvenir des perturbations du début des années 1990 pour imaginer les dévaluations en cascade que la crise financière aurait provoquées dans les pays aux finances publiques ou aux systèmes bancaires les moins solides, notamment en France (récente aggravation du déficit extérieur), en Belgique (crise politique) ou dans les pays d'Europe du Sud (inflation).

Les exemples de l'Islande et des pays d'Europe centrale font, en effet, la démonstration que dans ces circonstances, « *small is not so beautiful* ». Face à la tourmente, les autorités de Reykjavik ont évoqué une adoption unilatérale de l'euro³. Faute de pouvoir le faire, elles sont revenues sur leurs réticences historiques⁴ en déposant une demande d'adhésion à l'Union européenne (UE), en tant que condition préalable à l'entrée dans la zone euro. Dans les nouveaux États membres, qui subissent la dépréciation de leur monnaie nationale, les banques s'inquiètent des risques de défaut de leurs débiteurs, qui ont des difficultés à rembourser les emprunts imprudemment consentis en devises

fortes. Quand il existe une parité fixe avec l'euro (dans les pays baltes et au Danemark), il faut la défendre, même si elle est devenue irréaliste, ce qui présente les inconvénients, sans les avantages, de l'union monétaire. Les taux flottants, la liberté de dévaluer, attachés au maintien d'une monnaie nationale, ne sont pas non plus une protection quand les économies sont fortement internationalisées et les finances publiques lourdement déficitaires. Même le Royaume-Uni est menacé, du fait de l'endettement colossal des ménages et d'une plus grande exposition aux risques financiers à cause de la City.

Dans les pays de la zone euro, le bilan n'est pas inconditionnellement positif. Le cas de l'Irlande montre que son effet stabilisateur n'est pas sans limite et que, comme l'a souvent indiqué Jacques Delors, « l'euro protège, mais ne dynamise pas⁵ ». Il est une condition nécessaire, mais pas suffisante. Renforcer son efficacité est un impératif, afin qu'il ne devienne pas, comme le craignent certains experts, « un retardateur de sortie de crise ».

La vulnérabilité aux chocs asymétriques

Après avoir critiqué sa faiblesse au moment de sa création, les commentateurs soulignent les inconvénients d'un euro fort, qu'ils estiment surévalué d'environ 20 % par rapport au dollar US⁶ et à la livre sterling. Si le récent redressement de la balance commerciale allemande et l'expérience

3. Ce qui est le cas du Kosovo et du Monténégro.

4. L'Islande était opposée à l'adhésion pour ne pas avoir à participer à la politique commune de la pêche.

5. Discours au Parlement européen du 22 mars 2006.

6. Selon certains experts, ce n'est pas l'euro qui est fort, mais le dollar US qui est trop faible.

ancienne des réévaluations du deutchemark incitent à relativiser cet inconvénient, il est indéniable, au moment où un nombre croissant d'États membres rencontrent des problèmes de compétitivité. Au cours des 10 dernières années, la croissance économique moyenne de la zone euro a été de 1,5 % par an, nettement en dessous de la moyenne OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) de 2 %. Une monnaie forte a ses vertus — les importations, l'endettement externe et les investissements à l'étranger sont moins coûteux —, si les économies sont compétitives à l'exportation, ce qui est le cas de l'Allemagne. Quand elles ne le sont pas, c'est un problème, plus économique que monétaire.

Mais la politique de la Banque centrale européenne (BCE) n'arrange pas les choses : ses taux d'intérêt plus élevés attirent les capitaux étrangers et font monter l'euro, accentuant les pertes de compétitivité. Si le processus se poursuit, l'euro ne sera plus un bouclier contre la crise. Les priorités de la Banque centrale sont-elles assez diversifiées pour assurer une gestion de sortie de crise au mieux de l'intérêt général ? Beaucoup d'experts répondent négativement à cette question.

Depuis la fin des années 1980, les spécialistes de l'union monétaire s'interrogent sur les moyens d'aider les pays les plus vulnérables à faire face aux chocs asymétriques. Contrairement à ce qui avait été redouté, les États membres d'Europe du Sud sont entrés dans la zone euro dès sa création⁷. La baisse des taux d'intérêt et l'apport des fonds structurels ont même stimulé leur croissance.

Mais ils n'ont plus la possibilité de recourir à une dévaluation compétitive pour compenser les effets d'un taux d'inflation plus élevé que celui des pays du centre (Allemagne, Bénélux) et les effets d'un déficit extérieur croissant. Sortir de la zone euro est quasiment impossible : le risque de panique bancaire, de forte dépréciation de la nouvelle monnaie, d'augmentation du coût de remboursement de la dette extérieure, de forte croissance des taux d'intérêt et d'accélération de l'inflation rend cette option illusoire.

Rétablir leur compétitivité implique des mesures économiquement pénibles (stagnation des taux de croissance économiques) et politiquement impopulaires (en matière de salaires et de revenus). C'est donc difficile et aléatoire, notamment en raison du maintien des fortes régulations du marché du travail dans les pays méditerranéens concernés. Toutes ces mesures risquent aussi de rendre l'euro impopulaire : l'opinion oubliera rapidement ses avantages (une protection dont elle n'a pas vraiment eu conscience) et se cabrera devant ses inconvénients, comme les peuples du tiers-monde sont entrés en révolte contre les potions amères du Fonds monétaire international.

Comment résorber le surendettement ?

Dans l'immédiat, avec l'excuse de la relance, les gouvernements ont choisi la facilité du surendettement : 13 États membres sur 16 sont déjà au-dessus du plafond des critères de Maastricht⁸ (3 % du PIB) et les trois autres l'auront franchi en 2010. Mais la sanction ne peut tarder : les taux

7. À l'exception de la Grèce qui l'a rejointe en 2002.

8. 12,2 % du PIB (produit intérieur brut) en Grèce, 14,7 % du PIB en Irlande.

d'intérêt des plus exposés se sont récemment élevés de plusieurs points par rapport au plancher de Francfort⁹, ce qui est beaucoup moins que ce qu'ils auraient dû payer pour une monnaie isolée. Grâce à la mutualisation des risques, l'euro permet des déficits plus importants, dont on ne connaît pas encore les limites, bien que le niveau d'endettement atteint, sans précédent en temps de paix, n'en soit peut-être pas très éloigné¹⁰.

En réclamant le retour au respect des critères inscrits dans les traités et en activant les procédures contre les déficits excessifs, la Commission européenne fait son devoir. Elle demande des baisses assez rapides de l'endettement public (de 2 % du PIB par an en Irlande, de 0,5 % à 1 % ailleurs) et menace la Grèce des amendes prévues par les textes. Mais les États membres les plus dispendieux font la sourde oreille : ils ne sont pas prêts à aller aussi vite et refusent de prendre des mesures d'ajustement structurel qui risquent de compromettre le retour à la croissance. À moins d'une vigoureuse reprise, cela promet des débats difficiles au conseil « Affaires économiques et financières » (conseil EcoFin).

L'Allemagne, qui a inscrit dans sa constitution de limiter le déficit de l'État fédéral à 0,35 % du PIB en 2016 (et interdit aux *Länder* de recourir à l'endettement), paraît décidée à exi-

ger un retour à l'orthodoxie budgétaire en 2013. Les autres pays, qui ne prévoient pas de revenir à 3 % avant 2014 ou 2015¹¹, sont en position délicate. Mais il ne s'agit pas seulement de quelques mois de divergence. Les États membres « dépensiers » sont les plus nombreux (sans compter les candidats à l'entrée dans l'euro qui voudraient un assouplissement des critères), mais il n'est pas démontré qu'ils seront les plus forts. La France et l'Allemagne sont dans des camps opposés et Berlin, qui a maintenant beaucoup plus de marge d'action qu'au temps de la guerre froide, n'a plus autant de raisons de ménager Paris, que plus d'une décennie de laxisme budgétaire a placé en position de faiblesse.

La BCE pourrait aussi agir pour faire baisser l'euro, comme le font les autres banques centrales qui doivent rétablir la compétitivité de leurs monnaies, éventuellement au détriment de la lutte contre l'inflation, mais ce serait abandonner la priorité fondamentale inscrite dans le marbre des traités. Ce n'est toutefois pas à exclure : même l'Allemagne, grande exportatrice, pourrait y être favorable¹². Or le succès de l'opération n'est pas garanti, car elle implique la neutralité, sinon la coopération active de la banque centrale des États-Unis (la Fed), qui veut rétablir la compétitivité du dollar US. Plutôt qu'une opposition frontale, pourrait-on y parvenir avec un

9. L'Italie est devenue le pays le plus endetté de l'UE et son budget est grevé par le poids du service de la dette. (Le plancher de Francfort est le taux d'intérêt de base consenti aux bons élèves.)

10. « *Finances in Europe are on an unsustainable course* », a déclaré Anders Borg, ministre suédois des Finances, en novembre dernier. (« Les finances, en Europe, suivent une évolution non soutenable. »)

11. La France espère redescendre à 5 % du PIB en 2013 et atteindre les 3 % en 2014.

12. Les effets de la surévaluation de l'euro sont particulièrement sensibles dans l'industrie aéronautique où Airbus, qui vend ses avions en dollars US, envisage des délocalisations pour faire face à la concurrence de Boeing.

minimum de coopération dans la gestion du taux de change euro / dollar US, ménageant les intérêts des deux blocs monétaires ?

Les nouvelles adhésions

La crise a logiquement allongé la file d'attente à l'entrée de la zone euro : s'il n'est pas toujours facile d'être dedans, il est encore moins confortable de rester dehors.

Depuis leur adhésion en 2004, les nouveaux États membres sont engagés dans cette voie, avec l'objectif d'y parvenir dans le délai le plus court. C'est ainsi que la Slovaquie (2007), Chypre et Malte (2008) et la Slovaquie (2009) sont parvenus à se qualifier. La crise a remis en cause les efforts des autres pays. Le chemin sera désormais plus long, ce qui permettra de mieux se préparer. En effet, une adhésion précipitée, comme la voulaient les Baltes, ne leur donnait pas le temps nécessaire pour procéder aux ajustements indispensables. Les Slovaques en font aujourd'hui l'expérience : à l'avant-poste de la zone euro, ils ont une monnaie forte dans une économie faible, encerclée par des pays aux devises dépréciées, où ils vont faire leurs courses et qui menacent de leur prendre leurs emplois¹³.

On peut trouver très injuste d'imposer aux impétrants des critères qui ne sont pas respectés par les États membres de la zone euro, mais il est difficile de ne pas le faire sans

remettre en cause l'ensemble de la construction adoptée à Maastricht. Il est donc assez improbable que les assouplissements réclamés par les candidats soient acceptés à Bruxelles et à Francfort.

Aux nouveaux États membres, va s'ajouter un groupe de repentis : très mal notée par les agences spécialisées, l'Islande paie au prix fort les errements de ses banquiers. Toujours réservée sur l'adhésion, elle y consent pour avoir la monnaie unique. Les États membres qui n'en ont pas voulu au moment de sa création en découvrent aussi les avantages. Pour le moment, le Danemark réfléchit, la Suède s'interroge et le Royaume-Uni reste à l'écart¹⁴. Mais il est probable qu'au cours de la décennie à venir, au moins l'un de ces pays fasse le saut. Il lui faudra pour cela respecter les critères et gagner le soutien de l'opinion publique, car l'adhésion à l'euro ne pourra s'effectuer sans référendum¹⁵.

Les inconvénients de l'euro, monnaie de réserve

Le PIB de la zone euro représente 75 % de celui des États-Unis et ses échanges extérieurs, 25 % du commerce mondial (États-Unis : 12,5 %), ce qui confère un rôle international à la monnaie unique, qui va au-delà de celui de ses composantes. L'euro pèse déjà plus que son poids relatif (16 %) dans le PIB mondial : de 1999 à 2008, dans les réserves des banques centrales, il a augmenté sa part de 18 %

13. En 2005, le coût du travail en Slovaquie était plus bas que celui de ses voisins. Depuis janvier 2009, il s'est élevé de 54 %, en passant de 4,6 euros à 7,1 euros de l'heure.

14. D'après *The Economist*, l'économie britannique ne serait pas en mesure de respecter les critères avant 2015.

15. Le Danemark et la Suède, qui ont déjà voté contre, devront se prononcer à nouveau et Tony Blair a subordonné l'adoption de l'euro à un référendum.

à 26 %. Il est aussi devenu la première monnaie pour les émissions obligataires (50 % des émissions en 2007).

Comme le dollar US représente encore 86,3 % des transactions sur le marché des changes et 65 % des réserves des banques centrales, et qu'il reste une référence (via une parité fixe ou faiblement mobile) pour la Chine¹⁶ et de nombreux pays d'Amérique latine, il existe une marge de croissance considérable. Si les pays pétroliers ou la Chine convertissaient une partie de leurs réserves en euros, les changements seraient assez rapides.

Mais vouloir un renforcement du poids politique de la devise européenne est aussi un facteur de surévaluation supplémentaire. À court terme, si le pétrole et les matières premières étaient libellés en euros, l'Europe perdrait les avantages de la baisse tendancielle du dollar US. En attirant les capitaux internationaux, la zone euro renoncerait aussi au contrôle de sa masse monétaire et entrerait en concurrence avec les États-Unis sur les marchés financiers (et Washington ne pourrait rester sans réagir en cas de difficulté de refinancement de sa dette). La BCE n'est donc pas favorable à cette orientation, qui présente de nombreux inconvénients¹⁷.

Du monétaire à l'économique

La crise, qui a révélé les faiblesses de la supervision des banques centrales, met en évidence le besoin d'élargissement des compétences de la BCE, notamment pour améliorer la régulation des marchés financiers, selon les conclusions du rapport Larosière¹⁸. Mais la question sensible est de faire de la BCE une banque centrale aussi bien équipée que les autres, en lui confiant des prérogatives comparables à celles de la Réserve fédérale des États-Unis (Fed), qui a des objectifs de « plein emploi, stabilité des prix et modération des taux d'intérêt à long terme¹⁹ », qui peuvent être modifiés par un simple vote du Congrès. La BCE a pour priorité de « maintenir la stabilité des prix²⁰ » et aller plus loin impliquerait une modification de sa base juridique, soumise à un accord à l'unanimité. Les États membres sont-ils prêts à flexibiliser cette base en permettant au Conseil (et au Parlement européen) de l'ajuster en fonction des besoins ?

La BCE pourrait aussi adapter ses pratiques, en les rendant plus transparentes : établissement de comptes rendus des réunions du Conseil des gouverneurs (actuellement une conférence de presse du président Trichet), discussion des rapports annuels au

16. Premier créancier des États-Unis, alors qu'elle réalise une plus grande part de ses échanges avec l'UE.

17. « L'euro n'a pas été créé pour lutter contre le dollar », indiquait le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, dans *Le Monde* du 18 novembre 2009.

18. La Commission avait commandé ce rapport à un groupe d'experts, présidé par Jacques de Larosière. Le rapport, remis le 25 février 2009, a inspiré les recommandations du G20. Trois thèmes ont été abordés : l'extension du champ de la régulation, la contribution des normes comptables et de la gouvernance à la stabilité financière, et l'intégration de la supervision à l'échelle européenne. Rapport Larosière. Bruxelles : Commission européenne, février 2009, 68 p.

19. D'après le *Humphrey-Hawkins Full Employment Act* de 1978.

20. D'après l'article 105 du traité de Maastricht, 1992.

Parlement européen, qui légitimeraient sa politique.

La question d'une évolution du pacte de stabilité (et de croissance) a été posée. Sans lui, la zone euro n'aurait pas vu le jour et il reste un instrument nécessaire. Mais plusieurs experts veulent en faire un instrument moins répressif et plus performant, avec des critères plus sélectifs de mesure de l'endettement.

Par ailleurs, le renforcement de la Banque centrale européenne implique un élargissement du champ d'action du conseil ÉcoFin (auquel l'Allemagne a longtemps été hostile pour ne pas porter atteinte à l'indépendance de la BCE ²¹), ou de l'Eurogroupe (ce qui déplaît fortement aux Britanniques, puisqu'ils n'en font pas partie), éventuellement la nomination d'un Monsieur Euro (mais pour quoi faire ?).

Il existe une autre marge de renforcement de la zone euro, avec la mise en place de politiques communes assurant l'accompagnement de la croissance économique au niveau européen, les stratégies de Lisbonne et de Göteborg n'ayant pas apporté beaucoup de résultats, car les leviers de commande sont restés dans les États membres. Une gestion plus économique de l'euro devrait aussi conduire à une révision de certaines politiques communes, jugées trop directives (politique de la concurrence, vis-à-vis des concentrations ²², contrôle des aides d'État) ou insuffisantes (fiscalité et budget). En France, on préconise

depuis longtemps la mise en place d'une politique industrielle européenne, dont l'utilité n'est pas été démontrée selon les Allemands, qui restent les plus puissants dans ce domaine. Mais le problème essentiel est celui de la coordination des politiques, aussi bien à l'intérieur de la Commission qu'entre celle-ci et les États membres, sur laquelle nous reviendrons.

Une fois de plus, le *spill over* (effet d'entraînement) a échoué : l'union économique n'est pas plus sortie du chapeau de la monnaie unique que l'Europe politique du marché commun. Dans les deux cas, les illusions d'une progression spontanée de l'intégration se sont dissipées. Il est donc nécessaire de se lancer dans une démarche plus volontariste, en tirant les leçons de la crise.



Au cours de sa première décennie, l'euro a reproduit logiquement le modèle allemand de l'après-guerre : une monnaie forte avec un pouvoir politique faible. Elle doit maintenant obtenir les moyens de fonctionner de manière plus équilibrée. Enfin, dans les efforts de relance, le faible poids macroéconomique du budget communautaire et les rigidités de sa programmation pluriannuelle ne lui permettent pas de jouer un rôle moteur. Nous examinerons cette question dans une prochaine tribune. ■

21. L'indépendance de la BCE est un acquis essentiel de la création de l'euro et reste une nécessité (on connaît les dérives des banques centrales dépendantes du pouvoir politique).

22. Voir le règlement CE du Conseil n° 139/2004 sur le contrôle des concentrations.

DEVENEZ SOUSCRIPTEUR

PROSPECTIVE DE LA MOBILITÉ DANS LES VILLES MOYENNES FRANÇAISES ÉTUDE EN SOUSCRIPTION / FUTURIBLES INTERNATIONAL

L'association Futuribles International lance une étude prospective sur la mobilité de demain dans les villes moyennes françaises. Quels sont les scénarios souhaitables envisageables ? Quels sont les moyens concrets que les différents acteurs sont susceptibles de mettre en œuvre pour en permettre la réalisation ?

Périmètre et objectifs de l'étude

Les réflexions de prospective sur la mobilité quotidienne et locale sont aujourd'hui bien moins développées dans les villes moyennes (100 000 à 500 000 habitants) que dans les grandes villes, alors que les problèmes s'y posent avec tout autant d'acuité. Futuribles International a donc décidé de **lancer une étude de l'avenir de la mobilité à cette échelle**, qui s'attachera particulièrement à la **prise en compte des caractéristiques socio-économiques** des populations (via une typologie).

Il s'agira de proposer une réflexion d'ensemble concrète sur les voies et moyens de favoriser le **développement d'une mobilité de qualité à l'horizon de 20 ans**, avec pour ambition :

- ▶ de construire un **cadre théorique** qui permette d'appréhender les problématiques de mobilité dans une approche prospective ;
- ▶ d'identifier des **objectifs réalistes et souhaitables pour la mobilité de demain**, et les critères qui peuvent en permettre l'évaluation ;
- ▶ de **repérer des innovations** dans le domaine de la mobilité, en France ou à l'étranger, susceptibles d'être transposées dans les villes moyennes françaises ;
- ▶ de **construire des scénarios prospectifs** sur les mobilités de demain.

Cette réflexion sera conduite par des experts de haut niveau, en étroite intelligence avec les organismes ou collectivités qui, ayant souscrit à l'étude, en constitueront le **comité de pilotage**.

Directeurs de l'étude : Véronique Lamblin et Marie-Hélène Massot

Comité scientifique regroupant une dizaine de personnalités

Souscription ouverte depuis le 1^{er} septembre 2009

Tarif : 15 000 euros hors taxes*

**Tarif préférentiel pour les membres de Futuribles International : 13 500 euros hors taxes (membres associés) ; 11 250 euros hors taxes (membres partenaires)*

RENSEIGNEMENTS / SOUSCRIPTION

Véronique Lamblin, Futuribles International, 47 rue de Babylone,
F-75007 Paris - tél. 33 (0)1 53 63 37 75 - e-mail vlamblin@futuribles.com

IDÉES & FAITS PORTEURS D'AVENIR

Un marché prometteur : les pauvres

Habituellement, les entreprises mettent au point des produits (et des services) destinés à une clientèle aisée. Une fois le lancement réussi et de bonnes parts de marché acquises, on tend à démocratiser les ventes et à élargir la clientèle. Il y a certes bien des produits et services conçus d'emblée pour un grand nombre de clients. Mais il s'agit essentiellement de clients des pays développés, à revenus relativement substantiels comparés à ceux des cinq milliards d'habitants des pays très pauvres ou émergents.

Un retournement est en train de se produire, essentiellement en Inde. Des entrepreneurs mettent au point des productions ou des services conçus pour des millions de gens avec de tout petits moyens. Le marché potentiel est considérable, d'autant que des clients moins pauvres peuvent aussi être attirés.

Un récent article paru dans le *Wall Street Journal*¹ illustre cette tendance par de nombreux exemples. Le premier est celui de la *Nano*, petite voiture de Tata à 2 200 dollars US, lancée en juillet 2009. Mais on peut citer des novations beaucoup plus modestes.

1. BELLMAN Eric. « Indian Firms Shift Focus to the Poor ». *The Wall Street Journal*, 21 octobre 2009.

Des poêles à bois à alimentation similaire ont été réinventés pour faire plus de chaleur et moins de fumée. Ils sont vendus à 23 dollars US. Des petits réfrigérateurs fonctionnant sur batteries se trouvent à 70 dollars US. Dans les hôpitaux, pour les clients ne pouvant pas dépenser plus de cinq dollars US par jour, on trouve des moniteurs cardiaques ou des couveuses coûtant un dixième des prix classiques.

Jeffrey Immelt, le directeur de General Electric, parle « d'innovation à l'envers » et déclare que des innovations en matière d'équipement médical menées en Inde pourraient éventuellement contribuer à faire baisser le coût sanitaire aux États-Unis. Tata, de son côté, a l'intention de viser le marché européen. Les équipements de la *Nano* seront meilleurs et les normes de sécurité plus sévères. Mais le prix sera moindre que celui des voitures européennes du même type.

On verra sans doute ce type d'évolution pour des produits plus courants. Godrej, l'un des plus anciens groupes indiens, après avoir constaté que des millions de téléphones portables se vendaient dans des endroits inattendus, a décidé de s'attaquer à d'autres marchés. Celui des réfrigérateurs est l'un des plus prometteurs. Ils sont petits, conçus avec 20 pièces au lieu de 200 pour les appareils classiques, et consomment beaucoup moins d'énergie.

Dans un domaine différent, un entrepreneur en communication a mis au point un service bancaire simplifié autour d'un émetteur téléphonique et d'un scanner. Un représentant de la banque va de village en village ; les clients ont un code et signent avec un doigt. Le coût de ces succursales mobiles est insignifiant comparé à celui de succursales *standard*.

Pour la commercialisation de bien des produits, on recourt à un système du genre Tupperware, grâce auquel des milliers de femmes peuvent faire des démonstrations chez elles. Toutes ces innovations sont réalisables à coût limité parce que les ingénieurs en Inde sont très nombreux et coûtent nettement moins chers qu'ailleurs, Chine comprise.

Si la méthode de la croissance du marché par les prix bas se répand, elle finira par entraîner une hausse des coûts salariaux. Mais le souci d'économie, dès la conception d'un produit ou d'un service, ne s'effacera pas.

Michel Drancourt

L'essor des *mompreneurs*

Aux États-Unis, environ huit millions de femmes sont aujourd'hui à la tête d'une entreprise (soit seulement un quart des entreprises du pays). Parmi elles, une grande majorité de mamans qui ont décidé de quitter le monde salarial pour créer leur propre entreprise individuelle, souvent à domicile, afin de consacrer plus de temps à leurs enfants.

Beaucoup moins connu en France, le statut de *mompreneur*, la maman entrepreneur, séduirait pourtant un nombre croissant de mères souhaitant redéfinir les frontières entre leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Car, dans l'hexagone, malgré l'augmentation du taux d'activité féminine depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (qui atteint aujourd'hui environ 65 % pour les 15-64 ans), la présence des femmes sur le marché du travail reste très dépendante de leur statut de mère. Ainsi, si 83 % des mères d'un enfant de moins de trois ans (âgées de 25 à 49 ans) ont un emploi ou en recherchent un, elles ne sont plus que 38 % chez les mères de trois enfants ou plus en bas âge.

Après avoir connu deux extrêmes peu satisfaisants (inactivité totale pour se consacrer au foyer, d'une part, cumul activité professionnelle et éducation des enfants d'autre part), certaines mamans pourraient être intéressées par l'équilibre offert par l'entrepreneuriat à domicile.

En France, en 2006, à peine un tiers des créateurs d'entreprise étaient des femmes. Mais la création du statut d'autoentrepreneur, caractérisé par la souplesse et la flexibilité, pourrait inciter des femmes en emploi ou des mères au foyer à lancer leur propre entreprise.

Entre janvier et octobre 2009, plus de 260 000 demandes de création d'autoentreprise ont été enregistrées par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), mais le nombre de femmes dans ce total n'est pour l'instant pas connu.

En France, les entreprises créées par des femmes relèvent principalement du commerce (29 %, contre 23,6 % pour les hommes¹), des services aux particuliers (25 %, 11 % pour les hommes) et aux entreprises

1. Chiffres de l'INSEE pour l'année 2006. Voir le site Internet www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1167®_id=0.

(19 %, autant pour les hommes) et de l'éducation. En bref, des secteurs s'accommodant relativement bien avec une activité exercée, au moins en partie, à domicile (notamment grâce à Internet).

Tant aux États-Unis qu'en France, les *mompreneurs* privilégieraient d'ailleurs la création d'entreprises de commerce ou de services, dirigées vers les mamans et / ou les enfants... Pour ces femmes, disposant souvent d'un bagage universitaire et professionnel bien rempli, le démarrage de l'activité se fait en général pour proposer des biens ou des services qu'elles-mêmes auraient aimé trouver sur le marché (services de proximité, produits pour bébés répondant à certaines normes environnementales...) ².

Reste à savoir si les *mompreneurs* parviennent effectivement à mettre en place une activité économique qui leur permette d'être plus disponibles pour leurs enfants tout en assurant des revenus suffisants pour le ménage. Les risques de cette situation sont en effet qu'elle dérive vers un retour « complet » au foyer (en cas d'échec du projet d'activité) ou vers une confusion difficile à gérer entre vie professionnelle et vie familiale (en cas de succès).

Cécile Désaunay

Sources : CES (Conseil économique et social). *L'Entrepreneuriat au féminin*. Paris : CES, 2009, 116 p ; CFWBR (Center for Women's Business Research). *The Economic Impact of Women-Owned Businesses in the United States*. McLean (États-Unis) : CFWBR, 2009, 17 p. ; voir aussi, par exemple les sites Internet www.les-mompreneurs.com et mompreneurs.overblog.com.

2. Peu de données statistiques permettent cependant de généraliser ces exemples.

L'entreprise : l'impératif du développement durable

Un ou une CSO (*chief sustainability officer*) est le responsable du développement durable dans un nombre croissant de grandes sociétés. Au sein du groupe DuPont, dont la direction générale est aussi assurée par une femme, Ellen J. Kullman, le poste est occupé par Linda Fisher. Elle a donné récemment une longue *interview* dans le magazine *Fortune* ¹.

Sa mission est claire. Assurer le contrôle de l'empreinte écologique de DuPont, mais aussi suivre les évolutions des marchés induites par les exigences d'une politique de développement durable et détecter les opportunités d'activités nouvelles. C'est l'approche lucide certes, mais positive, d'un nombre croissant de grandes entreprises. « La protection de la nature, c'est sérieux mais, pour l'assurer sans créer de misère, il faut faire évoluer les habitudes de consommation et les techniques de production », souligne Linda Fisher.

Les pouvoirs publics ont une responsabilité à assumer qui n'est pas commode, en raison des intérêts établis et des divergences d'opinion. Mais les entreprises peuvent mener des actions concrètes. DuPont, qui était l'un des exemples majeurs de l'industrie chimique, est devenu, en une décennie, une entreprise très « scientifique », notamment dans le domaine des biotechnologies.

Avant de rejoindre DuPont, Linda Fisher a passé 13 ans à l'Agence américaine de la protection de l'environnement, où elle suivait les pro-

1. COLVIN Geoff. « The Sustainability Exec: DuPont's Linda Fisher ». *Fortune*, 23 novembre 2009.

blèmes relatifs au changement climatique. C'est l'un des signes d'une évolution d'ensemble qui pourrait se traduire en France, par exemple, par le fait que les entreprises engageraient moins d'inspecteurs des finances et plus de responsables sortis de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

L'une des questions posées à Linda Fisher est relative au prix que les clients sont prêts à payer pour des produits plus « verts ». En réalité, ils veulent, pour un nouveau produit, plus de qualité, par exemple énergétique, mais au même prix. Le respect de l'environnement doit donc s'accompagner d'un supplément de productivité.

La crise ralentit-elle l'intérêt pour les produits écologiques ? Il semble que non ou, plus exactement, le ralentissement de la demande est le même pour tous les produits. Cela étant, les clients de DuPont continuent de vouloir de l'eau plus propre, des énergies moins polluantes et la possibilité de produire plus de maïs ou de soja sur des surfaces limitées.

On prend conscience qu'avec une population massive et souvent pauvre (il est estimé que 39 % de la population mondiale disposait de moins de 2 dollars US par jour pour vivre en 2009 NDLR), il devient nécessaire de réussir une nouvelle révolution agricole.

Des lois sont en préparation ou sont votées aux États-Unis comme dans d'autres pays. Elles suscitent maints débats mais, qu'on le veuille ou non, il nous faut devenir plus productifs, qu'il s'agisse des entreprises ou des collectivités, et des personnes. Dans les pays secoués par la crise, on risque d'être tenté de repousser certaines politiques « vertes », admet Linda Fisher. D'où l'urgence de remettre l'économie sur pied.

Les grandes entreprises ne doivent pas pour autant ralentir la mise en place de nouvelles stratégies. Pour combattre les risques climatiques, une foule de technologies sont et seront nécessaires. Elles s'imposeront ne serait-ce qu'en raison de l'évolution des coûts des énergies fossiles qui, sur la durée, augmenteront fortement. Les CSO, eux, seront utiles tant que nous ne serons pas entrés vraiment dans une nouvelle croissance.

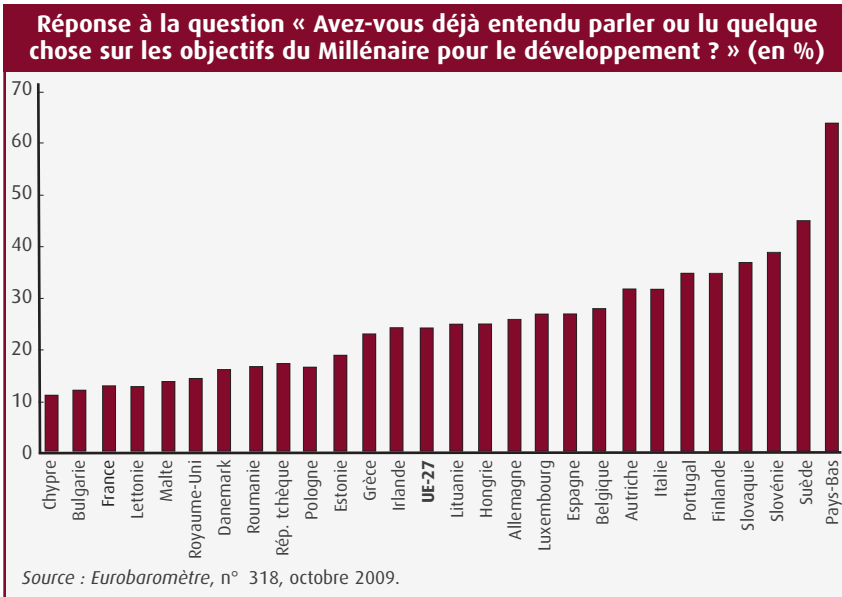
M.D.

Les Objectifs du millénaire encore méconnus

Lors du « sommet du Millénaire », en septembre 2000, d'ambitieux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont été fixés¹. Ils tiennent en huit chapitres assortis de cibles chiffrées et de 48 indicateurs. Le premier est de « réduire l'extrême pauvreté et la faim », avec une cible pour 2015 qui est de diminuer de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar US par jour.

Après une décennie de communication, la notoriété des OMD reste faible dans l'Union européenne et singulièrement en France. En effet, pratiquement les trois quarts des Européens n'en ont jamais entendu parler.

1. La déclaration du Millénaire contient un engagement d'élimination de la pauvreté : « Nous ne ménagerons aucun effort pour délivrer nos semblables — hommes, femmes et enfants — de la misère, phénomène abject et déshumanisant qui touche actuellement plus d'un milliard de personnes. Nous sommes résolus à faire du droit au développement une réalité pour tous et à mettre l'humanité entière à l'abri du besoin. » Sur les objectifs chiffrés, et l'évolution des résultats, voir le site Internet www.undp.org/french/mdg/index.shtml.



À peine 5 % des répondants européens (2 % des Français) se déclarent à la fois au fait des OMD et de leur contenu. Cette situation ne découle pas d'un manque d'intérêt : 42 % des Européens (53 % des Français) plaident en faveur d'une meilleure couverture médiatique des questions liées au développement.

Des enquêtes précédentes ont également évalué la notoriété des OMD auprès des Européens. La proportion de répondants affirmant les connaître (c'est-à-dire au moins en avoir entendu parler) est passée de 12 % en 2004 à 18 % en 2007, puis à 24 % en 2009. Ces résultats suggèrent un accroissement certes lent, mais néanmoins permanent de la notoriété des OMD.

L'analyse par pays dévoile d'importantes variations. La notoriété et la connaissance globales des OMD sont plus élevées dans les pays consacrant un pourcentage important de leur PIB (produit intérieur brut) à l'aide

publique au développement. Les Pays-Bas sont en tête de liste avec 64 % de notoriété globale, suivis par la Suède (45 %). Ces deux pays consacrent au développement une part de leur PIB supérieure à l'objectif de 0,7 % défini par les Nations unies.

Dans ce sondage Eurobaromètre, réalisé aux mois de mai et juin 2009, il apparaît que, malgré la gravité de la crise économique, l'opinion européenne continue de soutenir largement le principe et les visées des politiques de développement.

En effet, 88 % des Européens (86 % des Français) continuent de penser que le développement est important. Et 72 % des Européens (75 % des Français) sont favorables au respect, voire à un accroissement, des engagements en faveur des pays en développement. Européens et Français soutiennent de la sorte réellement la devise, en la matière, de l'Union européenne : « Tenons nos promesses ».

Tableau 1 — Réponse à la question « Selon vous, quels sont les deux plus grands défis auxquels font face les pays en voie de développement ? »

	Européens	Français
La pauvreté	50 %	50 %
La crise économique	35 %	30 %
La crise alimentaire	27 %	36 %
Les problèmes liés à la santé	22 %	28 %
La mauvaise gouvernance	20 %	23 %
Un conflit interne	13 %	9 %
Le changement climatique	8 %	6 %
Les flux migratoires	5 %	5 %
L'énergie	4 %	6 %

Source : Eurobaromètre, n° 318, octobre 2009.

Un Européen sur deux (un Français sur deux également) estime que la lutte contre la pauvreté est le principal défi auquel les pays en développement sont confrontés, avant même la crise économique et alimentaire. Les Européens semblent considérer que la pauvreté constitue, au-delà des graves difficultés économiques et financières internationales, le problème structurel prépondérant pour les pays en développement.

À l'approche du sommet de Copenhague des Nations unies sur le climat, le nombre restreint de répondants citant les changements climatiques parmi les défis importants peut sembler surprenant. Deux considérations sont susceptibles de contribuer à mettre ce chiffre en perspective. Tout d'abord, les questions étaient axées sur les « défis actuels ». Les répondants ont donc sans doute estimé que les changements climatiques constituent moins un défi dans l'immédiat que la crise alimentaire, par exemple. Ensuite, les personnes interrogées ne considèrent sans doute pas que les changements climatiques constituent une menace spécifique pour les pays en développement, mais bien un défi

mondial auquel sont confrontés l'ensemble des habitants de la planète.

Julien Damon,
brève issue du système Vigie

En finir avec la fracture numérique

Plus d'un million d'enfants dans 31 pays¹ sont désormais équipés de XO-1, les ordinateurs « à 100 dollars US » du programme OLPC (*One Laptop Per Child*)², lancé par Nicholas Negroponte au Media Lab du MIT (Massachusetts Institute of Technology), puis par l'association et la fondation OLPC. Déjà 1,5 million d'ordinateurs XO-1 ont été déployés dans le monde, et les promoteurs espèrent en placer un million en 2010.

L'Éthiopie, le Nigeria et le Ghana en ont reçu récemment, et l'Inde en a commandé 150 000. Jusqu'ici, il ne s'agissait que de programmes limités, et on restait loin des sept millions de machines annoncées par Nicholas Negroponte à Davos en 2006. L'Uruguay a crédibilisé l'opération en achevant, fin octobre 2009, d'installer dans des écoles du pays les XO destinés à 362 000 élèves et 18 000 enseignants. C'est le premier pays à avoir équipé tous les enfants de ses écoles primaires.

De ce fait, des micro-ordinateurs ont été introduits dans des familles qui, pour 70 %, n'en possédaient pas. Le plan Ceibal uruguayen, qui devrait être élargi aux collèges, participe donc à l'informatisation du pays et à la ré-

1. RAWSTHORN Alice. « Nonprofit Laptops: A Dream Not Yet Over ». *The New York Times*, 8 novembre 2009. Voir le site Internet www.nytimes.com/2009/11/09/arts/design/09iht-design9.html?_r=2.

2. Voir le site Internet olpc-france.org.

duction de la fracture numérique. Il a coûté 260 dollars US par enfant, soit 5 % du budget de l'éducation nationale. « Le micro à 100 dollars US est payé plus du double », notent ses nombreux détracteurs, mais le coût actuel intègre, outre les 180 dollars US payés au fabricant taïwanais Quanta, les frais d'entretien, de formation des enseignants et de connexion.

Le plan Ceibal prévoit aussi 21 dollars US par an et par enfant, notamment pour un portail d'information des élèves et des professeurs. Il n'est donc pas correct de comparer le prix de vente des ordinateurs commerciaux au coût global d'une opération pédagogique.

L'exemple de l'Uruguay ne restera pas isolé. Le Pérou monte un plan d'équipement massif des élèves avec 294 000 ordinateurs, et le Rwanda a commandé 120 000 XO, en partie financés par la vente de licences de téléphonie mobile. Ce pays est devenu le principal pôle de l'opération en Afrique.

Le projet OLPC a été soutenu notamment par AMD (Advanced Micro Devices), Brightstar Corporation, eBay, Google, Marvell, Nortel, News Corporation, Red Hat et SES Global, qui ont chacun donné deux millions de dollars US.

Mais cette machine n'est pas seulement une innovation sociale et pédagogique, elle réunit aussi une série de nouveautés techniques. Équipée d'un processeur d'AMD, le rival américain d'Intel, elle démontre qu'un ordinateur ergonomique facile à utiliser par des enfants, *a fortiori* par le grand public adulte, peut se passer de Windows en optant pour Linux, tout en offrant un écran novateur, une très faible consommation d'énergie et une mémoire *flash* sans

le fragile disque dur. Le tout pour un prix qui est très inférieur à celui des micro-ordinateurs du marché en 2006.

D'où un tir de barrage d'Intel qui, après avoir adhéré au programme OLPC, a proposé un concurrent direct, le portable ClassMate PC, sous Linux ou Windows XP. Ce ClassMate est diffusé en France par Archos depuis mai 2009. Microsoft a aussi réagi très négativement, et tout cela a freiné la diffusion du XO, le privant de l'effet de masse indispensable pour atteindre ses objectifs de prix de revient.

Mais le XO a ouvert la voie aux ordinateurs portables à moins de 300 euros, les *netbooks*, qui ont pullulé après le lancement du EeePC du taïwanais Azus fin 2007. Ces *netbooks*, le seul segment du marché des micro-ordinateurs qui résiste à la crise, réduisent très considérablement les profits d'Intel et Microsoft, qui ne peuvent, sur des machines à bas prix, capter 70 % des marges comme sur les ordinateurs à 1 000 euros.

L'association et la fondation OLPC n'en restent pas là. Elles annoncent la sortie imminente d'un XO-1.5 deux fois plus rapide, avec quatre fois plus de mémoire. Un XO-1.75³ remplacerait le processeur AMD par une puce du britannique ARM, très exploitée par les téléphones portables en raison de sa sobriété énergétique. Initiative que Google surveille certainement, car il prépare sa propre pénétration dans le domaine des *netbooks* avec ses systèmes d'exploitation Android et Chrome. En 2012 arriverait également un tout nouveau XO-3 à deux écrans, qui sera à la fois un ordinateur

3. « Negroponte: XO-1.75 Goes ARM, XO-2 Is Cancelled ». *OLPC News*, 3 novembre 2009. Voir le site Internet www.olpcnews.com/people/negroponte/negroponte_xo-175_goes_arm_xo-2_is_cancelled.html.

très portable et un livre électronique concurrent du Kindle d'Amazon et du eReader de Sony.

Cette innovation sociale et pédagogique qu'est l'OLPC n'a pas fini de faire des vagues innovantes et de déranger les acteurs établis. Elle démontre que la créativité explose lorsque l'on peut s'affranchir des contraintes des héritages.

André-Yves Portnoff

Les enseignants du secondaire et le travail en équipe

Les enseignants des collèges et des lycées français commenceraient à se rallier au principe du travail en équipe, selon les conclusions d'un récent rapport du ministère de l'Éducation nationale.

Selon cette enquête, plus de 7 professeurs des collèges et des lycées français sur 10 ont, en 2008 ou en 2007, travaillé en équipe au moins une fois par mois, et 52 % une fois par quinzaine. En 2002, ils étaient 6 sur 10 à avoir travaillé « souvent » en équipe au cours des trois années précédentes. Les plus nombreux à travailler en équipe sont les professeurs les plus récemment entrés dans le métier, et la fréquence diminue avec l'ancienneté des professeurs. S'agit-il d'une tendance émergente vers un changement en profondeur des pratiques pédagogiques ? La réalité est plus contrastée.

Les vertus du travail en équipe, *leitmotiv* de la performance en management, prennent une dimension particulière dans le domaine de l'éducation. La concertation et la coopération permettent non seulement d'enrichir la qualité de l'enseignement, mais aussi d'apporter des réponses à

des problèmes fondamentaux comme la violence ou l'échec scolaire.

La notion d'« équipe » recouvre cependant plusieurs acteurs et plusieurs échelles de collaboration. Une action conjointe entre les professeurs et l'administration, aux rôles traditionnellement séparés en France ¹, permet d'assurer notamment la cohérence de l'application des règles, donc l'apprentissage de la civilité. Un travail de réflexion collective entre les professeurs, ainsi qu'avec l'équipe de direction, peut aussi conduire, par exemple, à revoir les critères d'évaluation des élèves ².

D'après l'enquête du ministère de l'Éducation nationale, c'est cependant la collaboration avec les autres enseignants de leur discipline que les professeurs pratiquent le plus (56 %), plutôt que la coopération interdisciplinaire (27 %). Il s'agit surtout d'échanger sur les méthodes pédagogiques et de produire des documents d'évaluation, des contrôles, des supports de cours, des exercices.

Travaux d'experts et enquêtes font en effet apparaître deux types d'obstacles à une collaboration élargie et répandue : un facteur organisationnel et un facteur culturel.

Des textes officiels comme la circulaire 97-123 de mai 1997 reconnaissent l'importance de coopérer dans l'établissement et incitent à le faire. Mais concrètement, professeurs et observateurs dénoncent un cadre institutionnel peu favorable. Selon

1. MALET Régis et BRISARD Estelle. « Travailler ensemble dans l'enseignement secondaire en France et en Angleterre ». *Recherche et formation*, vol. 49, 2005.

2. THÉODOR Michèle. « Redoubler : ça se mérite ! » *XYZep*, Institut national de recherche pédagogique (INRP) centre Alain Savary, n° 25, décembre 2006.

l'enquête de 2008, plus de la moitié des professeurs invoquent le manque de temps et l'incompatibilité des emplois du temps comme obstacles au travail en équipe. Dans le sondage de 2002, la plupart des suggestions données par les enseignants pour le favoriser concernaient l'organisation : ils recommandaient de réserver des lieux, des moyens de communication et des tranches horaires, de reconnaître la charge de travail dans les statuts et l'évaluation, de former les professeurs au travail collectif...

En France, une question de fond d'ordre culturel s'ajoute au problème organisationnel (et n'y est d'ailleurs pas étrangère). Régis Malet et Estelle Brisard la résumant ainsi : « L'activité enseignante [est] avant tout marquée par l'autonomie pédagogique et la centration sur le travail en classe. Le collectif est en arrière-plan. » D'après les résultats du sondage de 2008, 35 % des enseignants qui ne travaillent pas en équipe ne le font pas parce qu'ils ont choisi ce métier pour son autonomie. De la même façon, en 2002, 50 % des professeurs avançaient comme obstacle au travail en équipe leur préférence pour le travail individuel.

Les témoignages montrent que le travail en équipe est encore essentiellement fondé sur le volontariat et résulte avant tout d'initiatives individuelles. En 2008, 88 % des professeurs déclaraient que la collaboration a été initiée par certains professeurs.

Marguerite Grandjean

Sources : GAMBERT Patricia, BONNEAU Jacques. « Enseigner en collège et lycée en 2008 ». Les Dossiers évaluations et statistiques, ministère de l'Éducation nationale, n° 194, octobre 2009, 224 p. ; BRAXMEYER Nicole, DO Chi-Lan. « Le travail en commun des enseignants dans le second degré. » Les Dossiers évaluations et statistiques, ministère de l'Éducation nationale, n° 131, 2002, 113 p.

Mobilité : vers une dualité ruraux / urbains ?

Depuis 1981, l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) analyse les pratiques de mobilité des Français dans l'enquête nationale sur les transports et les déplacements (ENTD), renouvelée tous les 10 à 14 ans. Cette enquête est la seule permettant d'appréhender l'évolution des déplacements quotidiens des Français en fonction de leur lieu de vie et des transports qu'ils utilisent.

Les résultats de la dernière ENTD, réalisée entre 2007 et 2008, indiquent une dualisation croissante entre la mobilité des ruraux et celle des habitants des grandes agglomérations (plus de 100 000 habitants), *a fortiori* des centres-ville.

Entre 1994 et 2008, le temps quotidien consacré par les Français à leurs déplacements locaux est resté stable (55-56 minutes), de même que le nombre moyen de déplacements par jour : 3,7 en 2008, contre 3,8 en 1994.

Mais, alors qu'un habitant d'une grande agglomération consacre en moyenne 50 minutes par jour à son trajet domicile-travail (aller-retour), dans le reste de la France, le trajet moyen n'est que de 36 minutes.

De même, la distance domicile-travail est restée globalement identique dans les grandes agglomérations (puisque s'y côtoient logements et activités économiques), alors qu'elle continue à augmenter dans les zones plus rurales, tant pour rejoindre le lieu de travail que pour faire les courses.

Dans les grandes agglomérations, les distances séparant le domicile des commerces et des lieux d'enseignement n'ont augmenté « que » de

4 % et 5 %. Dans le reste du pays, les logements étant de plus en plus éloignés des commerces et des établissements scolaires, les distances ont augmenté de 29 % et 22 % respectivement, et le temps nécessaire pour s'y rendre de 17 % et 9 %.

Surtout, l'enquête de l'INSEE révèle que la mobilité des urbains aurait globalement diminué depuis 1994 : dans les grandes villes, les actifs et les étudiants se déplacent moins souvent et moins longtemps au cours d'une journée. Ils effectuaient, en 2006, un déplacement en moins sur cinq jours qu'en 1994. Cette évolution s'explique notamment par le fait que les urbains sont plus nombreux à n'aller qu'une fois dans la journée à leur lieu de travail ou d'études, sans pour autant se déplacer plus pour d'autres motifs.

Le lieu de résidence des ménages a aussi un impact sur les modes de transport qu'ils privilégient pour leurs déplacements quotidiens : les ménages ruraux sont plus nombreux à posséder une voiture et ils utilisent plus souvent ce mode de transport qu'en 1994. Ils effectuent 76 % de leurs déplacements en voiture (74 % en 1994), et seulement 5 % en transports en commun (et leurs utilisateurs sont, pour les trois quarts, des enfants et des étudiants).

À l'inverse, entre 1994 et 2008, dans les grandes agglomérations françaises, la voiture n'est utilisée « que » pour 55 % des déplacements, et les transports en commun pour 12 %. Leur utilisation diminue légèrement depuis 14 ans (- 1 % chacun) au profit de la marche et des deux-

roues (vélos et motorisés). En effet, dans les centres-ville, où la circulation automobile est de plus en plus difficile, se déplacer en voiture n'est plus aujourd'hui la solution la plus rapide ni la plus pratique (difficultés de stationnement, par exemple).

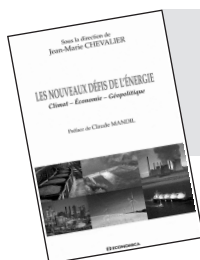
Si les efforts réalisés en matière d'offre de transports collectifs urbains restent pour l'instant peu efficaces, les services de location de vélos en libre-service contribueraient à encourager l'usage des deux-roues dans les centres-ville. Ce phénomène est décrit depuis deux ans par le CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques) à Lyon et à Lille, et tout laisse à penser qu'il en est de même à Paris depuis la mise en place des Vélib'.

Mais il reste à savoir si ces retournements de tendance par rapport au passé (caractérisé par une hausse de la mobilité urbaine avec un usage toujours croissant de la voiture) traduisent une évolution pérenne des modes de vie des urbains. Jusqu'où la mobilité urbaine peut-elle diminuer ? Dans quelle mesure le poids des différents modes de transport peut-il évoluer dans les années à venir ?

C.D.

Sources : HUBERT Jean-Paul. « Dans les grandes agglomérations, la mobilité quotidienne des habitants diminue, et elle augmente ailleurs ». *INSEE Première*, n° 1252, juillet 2009 ; CERTU. « La mobilité urbaine des années 2000. Vers un découplage entre la possession et l'usage de la voiture ? » *Mobilités : faits et chiffres*, fiche n° 3, octobre 2007. Voir le site Internet http://velib.centraldoc.com/newsletter/10_aujourd'hui_nous_vous_connaissons_mieux.

ANALYSES CRITIQUES & COMPTES RENDUS



CHEVALIER Jean-Marie (sous la dir. de)
Les Nouveaux Défis de l'énergie
 Paris : Economica, 2009, 300 p.

La montée simultanée des risques sur les approvisionnements énergétiques et le changement climatique appelait une analyse globale qui explicite les liens entre les deux facettes du problème. C'est chose faite, et de la plus belle manière, avec la parution simultanée en français et en anglais des Nouveaux Défis de l'énergie, sous la direction de Jean-Marie Chevalier. L'ouvrage s'inscrit dans la grande tradition du Centre géopolitique de l'énergie et des matières premières (CGEMP) de l'université de Paris-Dauphine. Il permet au lecteur de décoder les mutations du paysage énergétique et climatique mondial, à partir des enjeux économiques et des rapports de forces sous-jacents.

Après avoir décrit la nouvelle donne de la crise énergétique du XXI^e siècle, l'ouvrage adopte une approche par grandes zones géopolitiques, faisant découvrir, une à une,

les pièces du puzzle énergétique mondial et son extraordinaire diversité de situations. La stratégie russe est remise dans son contexte historique, l'ouvrage rappelant que la lutte des oligarques russes pour le contrôle de la filière pétrolière n'a pas commencé avec les privatisations des années 1990 : en 1901, les entrepreneurs russes construisaient déjà leurs fortunes depuis le champ de Bakou, alors à l'origine de 50 % de la production mondiale de pétrole.

Les effets pernicieux de la rente pétrolière sur le fonctionnement des pays du Proche-Orient sont décrits avec minutie et pertinence : excroissance du secteur étatique et militaire, surévaluation du change, redistribution interne de la rente sous forme de prébendes ou de protections excessives. Mais les réactions positives sont aussi rappelées, avec la montée en puissance des fonds souverains et l'étonnante diversification des exportations des Émirats arabes unis opérée en moins d'une décennie. La

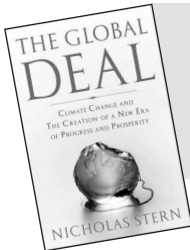
complexité du paysage énergétique domestique américain est opportunément rappelée, ainsi que le bilan nuancé des expériences de libéralisation des marchés électriques et gaziers : avis aux partisans des privatisations à tout crin !

Au terme de ce parcours qui fait voyager le lecteur sur pratiquement tous les continents (regrettons cependant l'absence de l'Amérique latine et de l'Australie), une réflexion sur les marchés dérivés vient, fort justement, rappeler que c'est moins le mode de fonctionnement des marchés que la façon dont les utilisent nos sociétés, sans suffisamment les encadrer, qui pose problème. Le dernier chapitre revient sur l'une des

lignes de force de l'ouvrage : l'indissociabilité de la crise énergétique et de la crise climatique mondiale qui rend urgente la constitution d'un marché mondial des émissions de gaz à effet de serre, à partir d'engagements crédibles des grands pays émetteurs dans le monde.

En refermant Les Nouveaux Défis de l'énergie, le lecteur sera convaincu que pour avancer efficacement dans cette direction, il faut tenir compte avec clairvoyance de la complexité de cette géopolitique de l'énergie et du climat. Merci à Jean-Marie Chevalier et à toute l'équipe du CGEMP de nous l'avoir si brillamment rappelé.

Christian de Perthuis



STERN Nicholas

The Global Deal: Climate Change and the Creation of a New Era of Progress and Prosperity

New York : PublicAffairs, 2009, 256 p.

Nicholas Stern a construit ce livre à partir du rapport, destiné au gouvernement britannique, dont il a dirigé l'élaboration en 2006¹. Ce rapport rapprochait, dans un cadre purement économique, les coûts futurs de l'altération du climat de ceux qui seraient nécessaires pour tenter de l'enrayer. À cette époque, le Premier ministre britannique, Tony Blair, n'avait pas encore perdu tout espoir d'amener George W. Bush à réviser son attitude de déni.

Dans cet ouvrage nettement moins technique, Nicholas Stern élargit le propos. Il encadre l'analyse économique d'un exposé préalable sur le phénomène climatique et la fait suivre d'un ensemble de propositions qui constituent ce qu'il appelle l'accord mondial (Global Deal). Son exposé des risques climatiques n'est sans doute pas le meilleur que l'on puisse trouver mais Nicholas Stern a puisé dans les meilleures sources : le Hadley Center au Royaume-Uni et l'IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) pour le reste du monde. Tout au plus, peut-on lui reprocher de placer sur le même plan un résultat solidement établi, le réchauffement climatique, et un autre

1. STERN Nicholas. *The Economics of Climate Change: The Stern Review*. Londres : Her Majesty Treasury, 2006.

sur lequel subsistent des doutes, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques violents.

Il dispose, par une sorte de pari pascalien, des quelques tenants du déni qui, çà et là, font encore entendre leur voix : « Quelle erreur est la plus dangereuse ? Si la science est erronée, que le risque d'une forte augmentation de la température s'avère faible et si nous avons fait des coupures dans les émissions, alors nous gagnons encore parce que nous aurons un monde doté d'une meilleure efficacité énergétique... »

Pour faire entrer les marges d'incertitude qui affectent la prévision climatique dans le cadre d'un calcul économique, Nicholas Stern s'appuie sur la probabilité d'un certain niveau de réchauffement en fonction du niveau d'enrichissement de l'atmosphère en dioxyde de carbone. La vertu de cette démarche est qu'elle part d'un paramètre aisé à mesurer avec précision, le taux de CO₂ dans l'atmosphère, pour établir une probabilité appropriée à des évaluations économiques en avenir incertain.

La polémique suscitée par les conclusions du rapport Stern est abordée dans un chapitre où sont abordés de front les problèmes éthiques. Ces problèmes surgissent lorsqu'on rapproche les coûts immédiats de bénéfices lointains qui se situent au-delà des horizons habituels de la prévision économique. Nicholas Stern analyse, sans complaisance, la réticence des économistes à introduire la dimension éthique dans leurs modèles. Et il conclut que « compte tenu des imperfections omniprésentes du marché, des limi-

tations de l'information, des taxes, etc., nous ne devrions pas conclure que des comparaisons inter- et intragénérationnelles et des jugements de valeur peuvent être éludés. Ils ne le peuvent pas. »

Le chapitre le plus original du livre est celui dans lequel, sous le titre « La structure d'un accord mondial », il décrit la démarche qu'il préconise pour affronter le changement climatique. Il la présente comme un ensemble intégré, placé sous la triple contrainte d'être approprié, efficace et équitable, à l'opposé d'« un menu dans lequel des sélections peuvent être opérées et dont on peut extraire des pépites ». Cet accord mondial contient les objectifs et les mécanismes de financement qui visent « une réduction d'au moins 50 % des émissions mondiales en 2050, rapportées à leur niveau de 1990 », et une répartition équitable de la charge entre les pays développés et les pays en développement.

Nicholas Stern a préalablement affirmé sa préférence pour un système cap and trade dans lequel les mécanismes du marché opèrent à l'intérieur d'un plafond des émissions, plutôt que pour un système de taxes qui agissent directement sur les prix de l'énergie, soulignant que, dans un monde incertain, « nous ne pouvons avoir de certitude à la fois sur les prix et sur les quantités émises ». En aval de cet objectif mondial et de ce mécanisme financier, Nicholas Stern introduit dans son « pacte » quelques éléments plus spécifiques : la lutte contre la déforestation qui contribue à 20 % des émissions, le progrès technologique, les modes d'assistance des pays riches aux pays pauvres.

Il est difficile de donner en quelques lignes une vue complète d'un ouvrage aussi riche et aussi touffu. Mais on peut tenter d'en relever quelques faiblesses. La plus évidente est le postulat de la croissance économique comme voie unique d'accès à la prospérité. Certes, Nicholas Stern reconnaît que cette croissance doit être économe en émissions, mais aucune évaluation critique de sa nature et de sa faisabilité n'est sérieusement tentée. De sorte que, sous-jacent à la réflexion, on trouve le parti pris implicite qu'il suffit d'amender quelque peu le système capitaliste pour qu'il puisse continuer sur sa lancée. L'idée que le problème que rencontre l'humanité puisse amener — sans que ce soit par un processus révolutionnaire — à une transformation profonde du système capitaliste n'est ni abordée, ni explicitement rejetée. Elle est simplement ignorée.

Par ailleurs, l'idée que l'altération du climat n'est que l'un des nombreux problèmes planétaires auxquels l'humanité est confrontée, et que les interactions entre ces problèmes en font un tout, n'apparaît que de façon très occasionnelle.

Nicholas Stern reconnaît que la mise en œuvre de ses propositions exige un niveau très accru de coopération internationale, fondement nécessaire d'un accord mondial. Il en explore diverses formes, mais ne fait pas de recommandation sur les structures qui seraient nécessaires, et n'est guère explicite sur ses préférences.

Il reste que la lecture de ce livre est un enrichissement et qu'il est, sans doute, dans le domaine qu'il couvre, le meilleur qui soit venu sous la plume d'un économiste.

André Lebeau



CARFANTAN Jean-Yves

**Le choc alimentaire mondial
Ce qui nous attend demain**

Paris : Albin Michel, 2009, 293 p.

Derrière ce titre à l'accroche un peu catastrophiste se cache un ouvrage très sérieux sur la sécurité alimentaire mondiale, rédigé par un économiste et spécialiste des marchés agricoles, professeur invité dans plusieurs universités étrangères et consultant au Brésil.

La question agricole, sur le devant de la scène politique et médiatique en 2007-2008 (lors des émeutes de la faim), a été depuis

éclipsée par la crise financière et économique. Le ralentissement de la demande, des récoltes plus abondantes ont donné le sentiment que la flambée des prix agricoles était derrière nous.

Pourtant, nous avertit l'auteur, si la crise actuelle « masque » temporairement les effets du choc alimentaire, elle risque en réalité de les amplifier à moyen terme. En effet, les investissements ont été partout revus à la baisse, hypothéquant les

capacités de production futures. Compte tenu du niveau bas des stocks, il suffirait d'un modeste accident de parcours (événement climatique, par exemple) pour que les prix mondiaux des denrées alimentaires repartent à la hausse.

Le problème est donc loin d'être réglé et il est nécessaire de se pencher sur les tendances à long terme. Jean-Yves Carfantan retrace, en quelques pages, le fabuleux parcours de l'agriculture productiviste au Nord (entre le début des années 1960 et 2005, la production agricole totale a doublé en France) ainsi que la révolution verte au Sud. À la fin du XX^e siècle, dans toutes les régions du monde en développement, à l'exception de l'Afrique subsaharienne et de quelques pays d'Asie du Sud, la sous-alimentation avait fortement régressé. Mais depuis la fin des années 1980, un coup de frein s'est produit, dû au renchérissement des intrants (engrais, produits phytosanitaires et carburant) qui grève la rentabilité et provoque un sous-investissement.

Selon l'auteur, le début des années 2000 marque la fin d'un cycle long de prix agricoles tendanciellement orientés à la baisse : la demande mondiale donne des signes de réveil qui se traduiront bientôt par une onde forte et durable. Les nouvelles classes moyennes en Chine, en Amérique du Sud, en Indonésie accèdent au régime alimentaire occidental (croissance de la consommation de viande et produits carnés, notamment) : « Au banquet de l'humanité, jamais le nombre de convives assez riches pour commander le meilleur menu n'a été aussi élevé. Or, la salle de banquet est fréquentée par ces nouveaux clients alors que pèsent

de fortes incertitudes sur la possibilité même de remplir toutes les assiettes (p. 43). »

Cette nouvelle équation alimentaire mondiale, combinée à la demande de biocarburants, va entraîner, d'après Jean-Yves Carfantan, une explosion de la demande mondiale de grains et une pression sur les terres agricoles. Or de nombreux facteurs vont contribuer à freiner la progression des rendements agricoles, dont le premier est la raréfaction des ressources en eau. L'ombre de Malthus (« qui aurait eu raison trop tôt ») se profile donc, selon l'auteur qui envisage un scénario noir, « si nous ne faisons rien ». Dans ce scénario, la croissance des prix alimentaires provoque de graves inégalités sociales dans les sociétés industrielles, qui affaiblissent le consensus collectif sur lequel elles sont fondées. Les nations les plus pauvres doivent faire face, quant à elles, à une progression sensible de la grande pauvreté. La faim, qui avait reculé lentement au cours des dernières décennies, progresse à nouveau.

Par rapport à d'autres scénarios¹, qui attendent beaucoup des échanges agricoles mondiaux pour résoudre les futurs déséquilibres alimentaires régionaux, celui-ci se veut plus « réaliste » : le commerce agricole mondial ne fonctionne pas de manière pure et parfaite, au contraire, durant la

1. Voir GRIFFON Michel. *Nourrir la planète*. Paris : Odile Jacob, 2006, 296 p., et INRA (Institut national de la recherche agronomique) / CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement). *Agrimonde. Agricultures et alimentations du monde en 2050 : scénarios et défis pour un développement durable*. Paris : INRA / CIRAD, février 2009, 194 p.

flambée des prix, de grands pays exportateurs (Argentine, Viêt-nam, Inde) n'ont pas hésité à adopter des politiques protectionnistes (limitations à l'exportation), ce qui aboutit généralement à la contraction des volumes disponibles sur les marchés internationaux et entretient la spirale haussière des prix. On l'aura compris, l'auteur n'est pas un partisan de la thèse de la souveraineté alimentaire : lorsqu'un pays cherche à protéger sa sécurité alimentaire, c'est aux dépens de celle des autres, d'après lui.

Pour éviter ce scénario noir, deux chantiers sont à entreprendre : relancer l'agriculture au Sud et contraindre le Nord à prendre ses responsabilités. Le premier consiste à soutenir les investissements publics dans l'agriculture qui ont reculé (l'auteur n'exclut pas le recours aux organismes génétiquement modifiés, à certaines conditions), améliorer les infrastructures, créer des circuits commerciaux qui facilitent l'accès aux intrants (banques de semences, points de vente d'engrais), encourager le microcrédit, etc.

Le second suppose une réduction des soutiens à l'agriculture, fournis par les pays industrialisés, ainsi qu'une ouverture plus large de leurs marchés. La politique agricole commune (PAC) doit, ainsi, être fondamentalement refondée sur la base d'une véritable conditionnalité écologique.

Pour l'action d'urgence internationale, Jean-Yves Carfantan recommande de garder, en permanence, une partie des stocks issus des pays exportateurs sur quelques sites stratégiques proches des pays les plus vulnérables. Stocks qui seraient gérés

par le programme alimentaire mondial (PAM) et financés par les pays du G8² et émergents.

En allant plus loin, il estime essentiel de mettre en œuvre un nouvel accord sur le commerce mondial des denrées agricoles, propre à réduire le risque d'interruption des échanges. Le membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui suspendra ou réduira ses exportations en dérogation à des règles établies, pourrait ainsi faire l'objet de mesures de rétorsion. Enfin, les autorités boursières devraient édicter de nouvelles règles pour limiter la spéculation. Tout ceci ne pourra se concrétiser sans une nouvelle gouvernance mondiale, dont les ministres de l'Agriculture des pays du G20³ pourraient constituer le noyau.

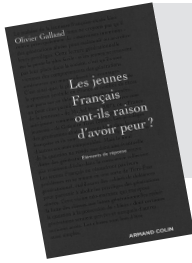
Un livre qui, bien loin de se contenter d'être alarmiste, n'hésite pas à formuler des propositions concrètes, à prendre des positions (qui ne seront pas partagées par tous d'ailleurs), et qui a le mérite d'ouvrir le débat sur ce qui sera, sans doute, une des grandes questions des années à venir⁴.

Céline Laisney

2. Le G8 comprend les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, le Canada et la Russie.

3. Le G20 comprend les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, le Canada, la Russie, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, l'Arabie Saoudite, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, la Turquie et l'Union européenne.

4. À noter sur le même sujet, le livre de Frédéric Lemaître, rédacteur en chef au journal *Le Monde* : *demain la faim !* Paris : Grasset, 2009, 139 p.



GALLAND Olivier

***Les Jeunes Français ont-ils raison d'avoir peur ?
Éléments de réponse***

Paris : Armand Colin, 2009, 159 p.

Les jeunes Français n'ont pas confiance dans leur avenir et la crise de la jeunesse est d'abord une crise de confiance collective que le sociologue Olivier Galland décrypte et analyse.

Les jeunes Français sont parmi les moins satisfaits de leur vie, comparés aux autres Européens ou aux Américains. Face à l'avenir, le pourcentage de jeunes Français « inquiets » est passé de 13 % en 1982 à 28 % en 2007. De quoi les jeunes Français ont-ils peur ? Si l'auteur ne nous fournit pas de réponse clefs en main, il nous livre quelques indices. Les jeunes Français sont les moins nombreux des Européens à penser qu'ils ont une « liberté et un contrôle sur leur avenir » ; ils se caractérisent également par une méfiance élevée vis-à-vis de ceux qui sont censés les représenter ; ils affirment vouloir « qu'on arrête de décider à leur place ».

Cette défiance — et le désir d'autonomie qui en est, en quelque sorte, le corollaire — se double d'une faible intégration de la jeunesse française. Économiquement, l'auteur ne tranche pas dans les débats qui concernent les inégalités générationnelles. Néanmoins, se posant la question de savoir si nous sommes face à une « génération sacrifiée », il note que le déclassement, dont on parle aujourd'hui beaucoup, n'est pas particulièrement nouveau dans ses manifestations actuelles. Concernant la

jeunesse, le phénomène majeur, et bien connu, est qu'elle porte massivement le poids de la précarité, ce qui repousse d'autant l'accès à l'autonomie. Culturellement, les jeunes sont les plus sensibles à la montée des valeurs individualistes. Olivier Galland note que cet individualisme alimente une culture jeune très différente de ce qu'elle a pu être dans le passé. « Interclassiste » et essentiellement d'ordre relationnel (« être avec » plutôt que « faire avec »), cette nouvelle culture rassemble les jeunes (pas tous) autour de normes communes souvent incarnées ou manifestées par l'apparence. Le look prend une place prépondérante, permet les regroupements, favorise les moqueries et les rejets.

La culture adolescente, note l'auteur, est marquée par un repli identitaire qui témoigne d'une fracture culturelle intergénérationnelle plus grave que celle des années 1960. Les jeunes d'alors manifestaient leur désir de devenir des acteurs à part entière de la vie sociale, ceux d'aujourd'hui manifestent un « retrait à l'égard de la participation sociale, l'éloignement à l'égard des valeurs communes, sauf une qui entretient la distance, le droit pour chacun de choisir ses propres valeurs ». Ceci se perçoit d'ailleurs dans les attitudes sociopolitiques des jeunes : la nouvelle radicalité de la jeunesse, souvent des cités, n'est plus d'ordre ouvertement contestataire, mais plutôt de nature infrapolitique.

L'École n'assume plus, malheureusement, sa fonction intégratrice, notamment, et tout simplement, parce qu'elle ne s'appuie pas sur une réelle légitimité. Ses performances globales sont mauvaises au regard des objectifs égalitaires qu'elle proclame, ses diplômés, survalorisés, ne sont pas la panacée contre le chômage, ses modes de fonctionnement, et notamment celui de l'orientation, ne permettent pas une réelle implication des jeunes dans des parcours librement choisis.

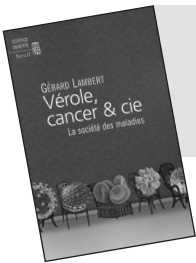
L'institution scolaire prétend assumer un rôle éducatif général et quasiment se substituer aux familles alors qu'elle n'est pas à même de garantir les compétences et les qualifications nécessaires pour exercer un métier (ce qui est, on en conviendra, le minimum). « Pour jouer son rôle pleinement socialisateur, note Olivier Galland, l'École doit donc apparaître d'abord comme l'École de la réussite et non pas comme l'École de la sélection par l'échec qu'elle est encore pour beaucoup de jeunes. »

L'un des paradoxes en ce domaine, c'est que les jeunes, conscients des dysfonctionnements du système, sont les premiers à refuser qu'on le transforme, victimes en cela de la fiction

égalitaire attachée au statu quo : « Les jeunes sont non seulement les victimes de la société, mais aussi les agents apparemment consentants de leur propre assujettissement. »

Au total, ce livre offre un panorama synthétique et dynamique de ce que les sociologues appréhendent aujourd'hui de la jeunesse française. Le diagnostic n'est pas enthousiasmant. Ce qui l'est encore moins, c'est que la plupart des éléments rassemblés ici sont connus de longue date. Ceci conduit à s'interroger sur les pistes d'actions, qui constituent la dernière partie de l'ouvrage. Sans entrer dans le détail de politiques à mettre en place, Olivier Galland souligne la nécessité de mieux partager les risques et d'accompagner la phase de transition vers l'âge adulte, notamment en protégeant davantage les jeunes contre la précarité économique. Il invite à repenser le rôle de l'École, à refonder les politiques d'orientation et à professionnaliser l'Université. Enfin, il suggère que soient développés des modes de représentation et de participation qui permettent de réactiver l'engagement des jeunes Français dans la vie sociale et politique.

François de Jouvenel



LAMBERT Gérard

Vérole, cancer & cie. La société des maladies

Paris : Seuil (coll. Science ouverte), 2009, 298 p.

Ce livre est passionnant autant qu'érudit, bien écrit et vivant. Après un rappel historique du ressenti de

la maladie par les hommes — châtement divin, fatalité —, Gérard Lambert présente les découvertes qui se sont succédé afin de connaître et comprendre les pathologies et leurs

causes. Il a fallu, dans un premier temps, décrire les symptômes, classer les affections, les mettre en perspective avec l'environnement des malades. Puis viennent les découvertes : la physiologie bernardienne, l'infectiologie pasteurienne et l'avènement de la théorie cellulaire, puis celle de l'hérédité et de la génétique.

L'auteur aborde ensuite, dans un chapitre très documenté, l'histoire de plusieurs grandes épidémies : la syphilis, la vérole, la peste, la tuberculose : comment ont-elles débuté ? Dans quels contextes ? Pourquoi ont-elles aussi massivement tué ? Comment les autorités publiques ont-elles réagi ? Gérard Lambert « ausculte donc l'histoire attestant le poids de la maladie sur le destin des peuples ».

D'autres disciplines ont permis de connaître l'impact des maladies sur les populations et ont révélé les liens entre environnement, mode de vie et santé. Les statistiques, très décrites en France, furent développées dans les pays anglo-saxons comme outil pouvant faire progresser la pratique médicale. La notion de facteur de risque vint conforter l'approche probabiliste de la maladie. La première grande étude épidémiologique fut lancée en 1947 sur 5 000 habitants de la ville de Framingham dans le Massachusetts. Elle permit d'affirmer les corrélations entre modes de vie et survenue des maladies.

L'épidémiologie qui, à ses débuts, ne concernait que les épidémies (études et déductions empiriques du chemin de propagation des maladies) est devenue l'étude de la distribution des maladies et des facteurs qui en déterminent la fréquence. Les épidémiologistes cherchaient à établir des liens statistiques entre l'ex-

position à un risque et l'apparition d'une maladie. En 1950, les articles publiés par Austin Bradford Hill et Richard Doll, mettant en cause la consommation de tabac dans le cancer du poumon, furent vivement attaqués. L'épidémiologie s'enrichira du concept de comorbidité (plusieurs pathologies concomitantes atteignant la même personne) avec le vieillissement de la population.

Dans la deuxième partie du XX^e siècle, les maladies infectieuses cèdent le pas aux maladies dégénératives. Pour celles-ci aussi, comme pour les maladies infectieuses, Gérard Lambert décrit les liens qui existent entre pathologies, conditions et modes de vie. Il montre en quoi facteurs écologiques, environnementaux et démographiques sont prédominants dans leur émergence.

Le concept, permettant de désigner l'ensemble des maladies qui touchent une population délimitée dans l'espace et le temps, a été inventé par Mirko D. Grmek, historien de la médecine, sous le terme de pathocénose.

La pathocénose englobe l'ensemble des maladies d'origine infectieuse, métabolique, génétique, toxique ou autre. On constate des interférences entre différentes maladies ou agents infectieux (sida et tuberculose, sida et paludisme, infection bactérienne et cancer, etc.), qui révèlent la complexité des interactions entre plusieurs pathologies. Ces agents infectieux sont répartis dans certaines régions du monde en corrélation avec les pathologies qui leur sont liées. Autre hypothèse intéressante : la moindre exposition à des germes pathogènes serait à l'origine de l'augmentation des allergies et des maladies auto-immunes. Selon Mirko D.

Grmek, une pathologie en chasserait une autre et les maladies se succéderaient plus facilement grâce aux conditions d'émergence créées par l'homme. Ce ne sont pas les agents pathogènes qui seraient nouveaux, mais l'évolution des conditions de vie des hommes qui seraient sources de leur dangerosité et de leur propagation, d'où le terme maladies émergentes et non nouvelles.

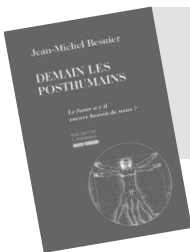
Avec cet éclairage, on peut prédire que les modifications climatiques annoncées pourraient avoir de graves effets sur la santé des populations, même des pays développés. L'accélération des transports, notamment l'utilisation de l'avion, participe à la mondialisation des germes. En 2006, environ 2,1 milliards de voyageurs en partance de 3 100 aéroports ont été transportés par des compagnies aériennes. La densité de population contribue largement à la propagation des épidémies, la mort du malade n'entravant pas la dissémination du germe responsable. Ce mouvement s'accroît et les conditions de l'émergence d'une pathologie sont aussi

importantes que celles du germe responsable de l'épidémie.

À travers l'histoire des maladies, de leur appréhension, de leurs causes et de leur traitement, Gérard Lambert démontre l'intérêt d'une approche plus globale de la santé ; ce qui devrait être l'approche santé publique des problèmes de santé. Mais ce n'est pas dans l'air du temps, probablement parce que les succès de l'innovation sont plus spectaculaires. Jusqu'à présent, la santé publique a peut-être manqué de rigueur ou n'a pas su dépasser les querelles des différentes disciplines qui la composent (épidémiologie, clinique, histoire, sociologie, géographie, etc.). L'approche globale unanimement prônée s'incarne en fait assez peu dans la pratique.

L'histoire éclaire le présent et aide à imaginer l'avenir. La pathocénose pourrait devenir un principe d'analyse épidémiologique pouvant expliquer et prédire l'évolution d'une maladie émergente.

Patricia Siwek



BESNIER Jean-Michel
Demain les posthumains

Paris : Hachette littératures, 2009, 208 p.

Les progrès de la cybernétique et de la génétique ont conduit des utopistes à envisager l'émergence d'un posthumanisme, résultat de la convergence de l'homme biologique et de la technique, adapté aux nouvelles réalités d'une espèce humaine transformée et libérée de ses faiblesses. Le philosophe

Jean-Michel Besnier s'interroge dans les sept chapitres de cet essai sur la signification de ce posthumanisme.

Après un rappel en introduction des thèses des posthumanistes qui prévoient la convergence de l'organisme humain et de la machine, et la naissance de l'homme bionique, le cyborg, Jean-Michel Besnier décrit

dans son premier chapitre la rencontre avec le non-humain, c'est-à-dire la machine et l'informatique. Selon les posthumanistes, l'humanité devra céder la place à des nouvelles créatures imaginées par l'homme. Se fondant sur les performances de robots androïdes capables de s'occuper de personnes âgées et d'enfants, certains en viennent même à s'interroger sur leur capacité d'être dotés de sentiments et sur la possibilité de leur accorder des « droits ».

Jean-Michel Besnier analyse, dans le deuxième chapitre, le contexte dans lequel sont apparues ces utopies. Avec le développement de l'intelligence artificielle et des sciences cognitives, les posthumanistes envisagent une autonomisation sans limites de l'humain par rapport à sa condition corporelle. Mais ces utopies forment un « brouet » métaphysique qu'il faut examiner avec une grande précaution philosophique, car elles jettent par-dessus bord toutes les valeurs humanistes. Le dualisme cartésien de la pensée et de la matière avait conduit les Temps modernes à concevoir que le corps représentait une partie non essentielle dont l'homme devait s'affranchir. Les transhumanistes, eux, poussent encore plus loin cette conception puisqu'ils augurent une relève de l'humanité par la technique : la convergence des biotechnologies, de la génétique (avec le clonage) et des sciences cognitives permettrait de s'affranchir des affres de la naissance et de la maladie.

Selon l'auteur, les utopies posthumanistes ne sont pas que le fruit d'une imagination débridée, mais traduisent sans doute une « lassitude d'être soi » et une désaffection vis-

à-vis des entreprises où l'homme est un acteur de l'histoire. Certes, l'homme a depuis longtemps transgressé la nature et, citant le sociologue Bruno Latour qui proclamait que « nous n'avons jamais été modernes », Jean-Michel Besnier rappelle que nous avons toujours créé des objets hybrides et que l'on doit consentir à une certaine hybridation entre le naturel et le culturel.

Toutefois, les posthumanistes se proposent d'aller bien au-delà pour réaliser « l'homme augmenté », un humain, transformé par la science, qui se fabriquerait lui-même. Cette vision rejoint d'ailleurs la conviction, répandue aujourd'hui, que la maladie, erreur de la nature, pourrait être réparée par la génétique et la nanomédecine.

Revenant dans le cinquième chapitre sur le rôle des robots et sur ce qu'il appelle « un accablant désir de machine », Jean-Michel Besnier souligne que celui-ci favorise une accoutumance à un posthumanisme qui, jouant sur l'indéfinition des frontières entre l'humain et le technique, s'inscrit dans la logique consumériste de nos sociétés. Comment pouvons-nous lutter contre cette « honte prométhéenne » qui nous égare dans la croyance que l'hybridation de la machine et de l'homme sera assurée par le génie biotechnologique ? Il s'agit d'expliquer que l'homme a vocation à incarner des valeurs mais le débat est aussi épistémologique. Jean-Michel Besnier, s'interrogeant sur le silence de la majorité des scientifiques qui n'opposent qu'une faible résistance aux fantasmes de cette perspective de transformation de l'homme par la science et la technique, observe que ceux-ci n'ont pas conscience que les

extrapolations invérifiables des utopies techniciennes conduisent la science à quitter les voies tracées par Galilée et Descartes.

Le livre de Jean-Michel Besnier a le grand mérite d'analyser clairement les thèses des posthumanistes en passant au crible de la critique philosophique leurs scénarios. Scénarios qu'il a voulu lire, nous dit-il, comme le symptôme de l'image négative que nous avons de nous-mêmes au début du XXI^e siècle. L'auteur aurait pu être encore plus sévère à l'égard des scientifiques qui laissent se développer une vulgate pseudo-scientifique. Il aurait aussi pu rappeler que l'intelligence artificielle, les sciences cognitives et la génétique sont loin d'avoir tenu toutes leurs

promesses de transformation du corps et de l'esprit humain. L'avenir ne sera donc probablement pas tel que le décrivent les posthumanistes.

Gardant un point de vue optimiste, Jean-Michel Besnier estime que ces utopies accomplissent une fonction critique : divulguer les folies du monde, cachées derrière certains fantasmes, afin d'orienter le présent vers un avenir désirable, en remettant à l'ordre du jour les préoccupations éthiques. On lira avec un grand intérêt cet ouvrage qui met bien en évidence les dérives d'une utopie pseudo-scientifique, mais on se rassurera en étant certain, comme l'auteur, que le futur a encore besoin des hommes.

Pierre Papon

futuribles - no. 359 - January 2010

Are Civilizations Mortal?

Nicole Morgan

"We civilizations, announced Paul Valéry in the early years of the twentieth century, now know ourselves to be mortal." It was a painful blow for Western thought, which had already been rocked at the end of the nineteenth century by Nietzsche's declaration that God was dead. Those who no longer believed in eternal religious afterworlds also had to get used to living without hope in an immortal, transcendental Reason, as enunciated by the Enlightenment. To this anxiety of finitude, writes Nicole Morgan, some other trying realizations have now been added: Western civilization's loss of supremacy, the extinction of local cultures and, above all, "the death of humanity, now seen as likely in the medium term — an event hastened by its inability to manage its resources rationally and to control its technologies". Today, she argues, hope — if there is any — lies in an ecology of (practical) knowledge and in a single global civilization whose values are just beginning to emerge. Yet, as Morgan points out, they are values so alien to humanity as to pose a challenge to the "stability of *homo sapiens*".

Democracy and its Myths The Pressing Need for a Smart Democracy

Kimon Valaskakis

Democracy, which has until now proved to be the only political system with long-term viability, is, nonetheless, not a perfect regime or "miracle solution". With this in mind, Kimon Valaskakis highlights the weaknesses of the system for *Futuribles* readers and analyses the four myths associated with what he calls "false democracy" — the currently predominant, but superficial version of the democratic ideal.

In the author's view, an awareness of these four myths — the infallibility of the people; the supremacy of direct over representative democracy; the peace-loving nature of democratic countries; and the correlation between national and global democracy —

will enable nations and global organizations to be free of them and move towards a "smart, sustainable democracy", which he presents here in broad outline.

Valaskakis insists that such a development has become essential since the beginning of the economic crisis, in order to confront "the growing complexity of global challenges" and avoid backsliding toward more totalitarian regimes.

Water in Africa: Availability and Access Catherine Baron

Global water consumption is growing at a furious pace, with freshwater abstractions having tripled in the last 50 years. And this demand — linked, among other things, to population growth, the needs of agri-food production, improved living conditions and industrial development — is set to go on growing strongly in the coming decades. Combined with climate change, this will put ever greater pressure on water resources. Yet, as of now, there are still more than 900 million people without access to adequate drinking-water resources, 340 million of them in Sub-Saharan Africa.

"In [such] a context, characterized by increasing shortages, good governance in respect of water management is more essential than ever. The fight against poverty also depends on our capacity to invest in this resource" declared Koïchiro Matsuura, Director-General of UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization) last spring.

Focussing on West Africa, a region of more than 290 million inhabitants, made up of 18 countries that are interdependent in terms of water resources, Catherine Baron points up the problems of the availability of, and access to, water. She goes on to analyse the impact of the dissemination of the various water-management models devised at the global level that have come and gone since the 1980s. She then outlines various projects set up by populations at the local level. In this way, she draws attention to the fundamental issues within water-resource management in this region — characterized,

as it is, by great inequalities — and the need to take the particularities of each society into account when a system is put in place, so that it can be better meshed with local realities.

Madoff's Pyramids Bernard Madoff's Deception Shows up Some Others

Jacques Bichot

The article by Jacques Bichot that we publish here is intended to be roundly provocative, offering a timely lesson on the strange operation of "modern" economies. It shows, in fact, that Bernard Madoff was an illusionist on a grand scale and a skilled builder of paper pyramids in a manner that was both brilliant and, at the same time, highly revealing of what is, in the end, quite a widespread practice.

Drawing on Jacques Rueff's distinction between "real" and "false" entitlements, Bichot demonstrates how the latter developed by way of a "financial bubble" that was increasingly disconnected from the real economy. And he shows that, though Madoff was able to create an illusion of individual wealth this way, "so long as there were enough 'suckers' to believe in it", the illusion collapsed when creditors began to doubt him and collectively tried to reclaim their assets.

Yet, he tells us, the property market, "fund-ed" pension schemes and even states

themselves operate no differently! They produce "false entitlements", from which members of the oldest current generations benefit improperly, to the detriment of younger and future generations, who will eventually "pick up the tab".

The ideas in this article will certainly provide food for thought, and may even spark some outraged reactions. *Futuribles* has opened its columns to their author despite their somewhat controversial nature.

What Future for the Euro after Eleven Years?

Jean-François Drevet

The euro is eleven years old on 1 January 2010. In recognition of this fact, Jean-François Drevet analyses here the effects of the single currency since its creation on the economies and public finances of the EU member states within the euro zone. He begins by pointing out the protective, stabilizing function of the euro by comparison with national currencies, particular in times of economic crisis. But he goes on to stress the disadvantages of a strong euro and to emphasize the need to "bolster its effectiveness, so that it does not delay the emergence from crisis". Among other things, Jean-François Drevet advocates increased powers for the European Central Bank, better economic policy cohesion between EU member states and the establishment of a more pro-active common policy. ■

Futuribles is a monthly independent transdisciplinary policy oriented journal (11 issues a year), also available in electronic form on the *Futuribles* website. Its objective is to provide its readers with a better understanding of contemporary societies dynamics, those facts, ideas and trends shaping their medium and long term possible futures. *Chief Editor* : **Hugues de Jouvenel**

Futuribles : 47, rue de Babylone, 75007 Paris, France. - Tel. : 33 (0)1 53 63 37 70 - Fax : 33 (0)1 42 22 65 54
E-Mail : revue@futuribles.com - Website : www.futuribles.com